

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

APPEL D'OFFRES

Formulaire de soumission / Contrat
L'entretien de la signalisation des sentiers
récréatifs

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DE LA CCN # : **NR213**

ADRESSER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS À : Nathalie Rheault Agente de contrats principale nathalie.rheault@ncc-ccn.ca	N° DU CONTRAT: (à l'usage de la CCN seulement)
CLÔTURE DE L'OFFRE : Le 6 avril 2023 à 15h00, HAE	
RETOURNER LA SOUMISSION À : Veuillez soumissionner en vous servant du présent formulaire et retourner à : Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique →	Services d'approvisionnement Commission de la capitale nationale Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca Référer au dossier de soumission de la CCN no. NR213 Note: la taille des pièces jointes est fixée à un maximum de 30 MO.
DESCRIPTION DES SERVICES: L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs	RÉGION: Région de la capitale nationale Ottawa, Ontario et Gatineau, Québec
VISITE DES LIEUX :	Non applicable



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

APPEL D'OFFRES

Formulaire de soumission / Contrat
L'entretien de la signalisation des sentiers
récréatifs

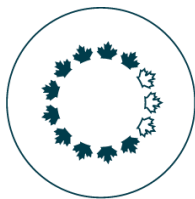
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DE LA CCN # : **NR213**

I. OFFRE

Le soumissionnaire soussigné (ci-après appelé "l'Entrepreneur") offre par les présentes à la Commission de la capitale nationale de fournir des services d'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs conformément à l'Énoncé des Travaux (EdT) et les modalités et conditions pour les prix unitaires tous compris tel que stipulé à la section III et Appendice A - Soumission Financière.

II. ENTENTE GÉNÉRALE L'Entrepreneur convient:

1. de fournir des services d'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs, conformément à l'EdT, pour une période de cinq (5) ans commençant à la date d'octroi du contrat (avril 2023) jusqu'au 31 mars 2028;
2. que la présente soumission et contrat, l'Edt, les exigences obligatoires, les cartes, les dessins, les appendices, les annexes, les instructions aux soumissionnaires, les conditions générales, les exigences en matière de sécurité, les exigences en matière de santé et sécurité au travail et tous attachements et addenda émis doivent être et forment la soumission intégrale, et que la présente offre est faite sous réserve des dispositions qu'elle contient;
3. de joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES Point 6 – Exigences relatives à la garantie de soumission. Si la garantie donnée ne satisfait pas pleinement aux exigences, la soumission sera rejetée;
4. L'Entrepreneur retenu devra remettre à la CCN :
 - i) Un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, chacun d'un montant égal ou supérieur à 50 % du montant du contrat de la première année, taxes comprises, pour la première année (période initiale), puis renouvelable annuellement pour les années 2 à 5 et (période(s) de renouvellement) du contrat, uniquement à la discrétion de la caution, et pour les années d'option uniquement à la discrétion de la caution, si l'année d'option est exercée.
 - ii) Ou un dépôt de garantie dans la valeur de **10% du montant de la soumission taxes comprises** conformément au point 6.1 des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.
**Le montant de la soumission est le Prix contractuel FIXE à l'appendice A – Soumission financière.*
5. Si un soumissionnaire retenu refuse de conclure un contrat, le montant du dépôt de garantie sera confisqué par la CCN. Le montant confisqué n'excédera pas la différence entre le prix de la soumission et le montant du contrat attribué par la CCN pour le besoin.
6. la CCN retournera tous les dépôts de garantie non confisqués aux soumissionnaires non retenus après l'attribution d'un contrat, et au soumissionnaire retenu à l'achèvement du contrat. Si aucun



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

APPEL D'OFFRES

Formulaire de soumission / Contrat L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DE LA CCN # : NR213

contrat n'est attribué, la CCN retournera tous les dépôts de garantie à la fin de la période de validité de la soumission, incluant toute prolongation.

7. que la présente soumission remplace et annule toutes les communications, négociations et conventions relatives aux travaux, sauf celles qui font partie de la soumission intégrale, qu'elle est irrévocable pour une période de 90 jours à compter de la date de clôture des soumissions susmentionnées;
8. que la soumission intégrale, y compris les dispositions qu'elle contient et sous réserve de ces mêmes dispositions, lorsque acceptée et signée pour le compte de la Commission, est l'essence même d'un contrat liant l'Entrepreneur et la Commission;
9. que l'Entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

III. PRIX

L'entrepreneur confirme que les montants inscrits à l'appendice A – Soumission financière représentent les prix unitaires tous compris mentionnés à la clause I.

Veillez-vous référer à l'appendice A – Soumission financière pour le tableau des prix.

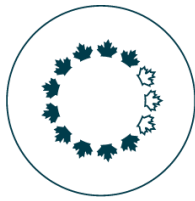
Le soumissionnaire convient que :

- a) le tableau des prix unitaires désigne la partie de l'ouvrage à laquelle s'applique un arrangement de prix unitaire.
- b) le prix unitaire (excluant les taxes) et le prix total doivent être inscrits pour chaque article énuméré.
- c) le tableau à l'appendice A est le tableau des prix unitaires aux fins de l'appel d'offres et du/des contrat(s).
- d) les prix unitaires doivent être tout compris, à l'exception des taxes.
- e) le prix unitaire régit le calcul du prix sous-total, total et grand total. Toute erreur dans le calcul du prix sous-total, total et grand total sera corrigé par la CCN afin d'obtenir le prix sous-total, total et grand total de la soumission.

IV. L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le prix évalué le plus bas :

Une offre doit être conforme à toutes les exigences du contrat et satisfaire aux **Exigences Obligatoires de l'Appendice B** pour être déclarée recevable.



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

APPEL D'OFFRES

**Formulaire de soumission / Contrat
L'entretien de la signalisation des sentiers
récréatifs**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DE LA CCN # : **NR213**

L'offre recevable ayant le prix total évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'un contrat et d'une convention d'offre à commandes.

La CCN se réserve le droit d'annuler cet appel d'offres et/ou de le réémettre dans sa forme originale ou révisée, et de négocier avec le soumissionnaire retenu et/ou tous les soumissionnaires.

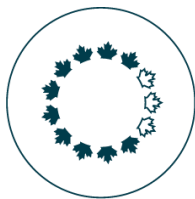
V. FACTURATION

- Les paiements seront effectués à la réception, à la prestation et à l'acceptation des services.
- L'Entrepreneur aura le droit de recevoir les paiements dans les 30 jours, lorsque le représentant technique aura fait la livraison du certificat indiquant qu'effectivement la facture est authentique et exacte, que l'Entrepreneur a dûment effectué les travaux durant la période visée et a observé les termes du contrat. La Commission est une société d'État assujettie à la Taxe sur les biens et les services (TPS) et à la Taxe de vente provinciale (TVHO ou TVQ). L'entrepreneur doit indiquer séparément, avec la demande de paiement, le montant de la TPS et de la TVHO ou TVQ, dans la mesure applicable, que la Commission paiera.
- Ces montants seront versés à l'entrepreneur qui devra remettre les montants appropriés à Revenu Canada et aux gouvernements provinciaux appropriés. Le soumissionnaire gagnant doit remplir le formulaire T1204 au complet avant d'être attribuer un contrat.
- **Toutes les factures doivent mentionner le numéro du contrat xxxxxx (numéro à 6 chiffres sur la première page lorsqu'un contrat est exécuté entre l'Entrepreneur et la Commission) et être envoyée par courriel en format Adobe (fichier .pdf) à payables@ncc-ccn.ca .**
- Afin de vous assurer d'un règlement rapide, veuillez préparer votre facture selon les prix cotés. Des erreurs dans la facturation peuvent causer des retards de paiement. Nous vous prions de soumettre votre facture à l'adresse mentionnée ci-dessus et indiquer clairement le numéro de contrat.

VI. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agente des contrats, nathalie.rheault@ncc-ccn.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. Toutes les demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent des contrats examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

APPEL D'OFFRES

Formulaire de soumission / Contrat
L'entretien de la signalisation des sentiers
récréatifs

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DE LA CCN # : **NR213**

de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agente des contrats. À défaut de respecter cette condition, le soumissionnaire peut (pour cette seule raison) voir sa soumission rejetée.

VII. EXIGENCES DE SÉCURITÉ

La CCN se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat jusqu'à ce que le personnel de l'entrepreneur, ainsi que les éventuels sous-traitants récurrents, aient obtenu le niveau requis de filtrage de sécurité comme identifié par le CCN de la sécurité de l'entreprise. Dans ce cas, le niveau de sécurité requis sera **Fiabilité***
**Pour les besoins opérationnels, avec des conseils ou une assistance de sécurité d'entreprise de la CCN, le niveau de sécurité peut être mis à niveau sur la base de la sensibilité des renseignements et des biens auxquels on devra avoir accès.*

VIII. RESPONSABLES

L'agente de contrats principale

Nathalie Rheault

Commission de la capitale nationale

Adresse courriel: nathalie.rheault@ncc-ccn.ca

L'agente de contrats principale est responsable de la gestion du contrat. Toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par la personne qui a le pouvoir délégué de passer des marchés à la CCN.

L'Entrepreneur ne doit pas effectuer des travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'Agente de contrats.

Représentant du client pour la CCN (A inscrire lors de l'attribution du contrat)

Nom:	
Téléphone:	
Adresse courriel:	

Le représentant du client représente la CCN pour ce qui a trait aux travaux exécutés en vertu du présent contrat et est responsable de toutes les questions liées aux aspects techniques des travaux visés par le présent contrat. Les questions techniques peuvent être abordées avec le représentant du client, mais ce dernier n'a pas les pouvoirs d'autorisation de modifications à la portée des travaux. Les modifications ne peuvent se faire que par une modification du contrat autorisée par l'Agente de contrats.

Représentant de l'entrepreneur (A inscrire lors de l'attribution du contrat)

Nom:	
Téléphone:	
Adresse courriel:	



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

APPEL D'OFFRES

Formulaire de soumission / Contrat
L'entretien de la signalisation des sentiers
récréatifs

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES DE LA CCN # : **NR213**

IX. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

En cas d'ambiguïté, d'écarts ou d'incohérence entre les divers documents, le texte du premier document mentionné dans liste suivante aura préséance sur le texte dans un document mentionné subséquent.

- (1) Toute modification ou tout amendement aux documents contractuels;
- (2) Ce formulaire de soumission/contrat;
- (3) Conditions Générales;
- (4) Énoncé des travaux;
- (5) Appendice A – Soumission Financière;
- (6) Exigences en matière de sécurité;
- (7) Exigences en matière de santé de sécurité du travail;
- (8) Soumission de l'entrepreneur datée _____ (insérer la date de la soumission).

X. RÉCEPTION D'ADDENDA

Nous accusons réception des addenda suivants _____. Le soumissionnaire est tenu d'insérer le numéro de l'addenda ainsi que la date d'émission, s'il y a lieu et en avons tenu compte dans le calcul de notre prix du contrat.

Par la présente, Nous OFFRONS de fournir à la Commission de la capitale nationale, selon les modalités et conditions énoncées dans le dossier de l'appel d'offres de la CCN, les services énumérés ci-dessus et sur toute feuille annexée, au(x) prix soumis.

Nom et adresse de l'Entrepreneur :

Téléphone :

Courriel :

Signature(s) :

Titre :

Date :

Attesté et signé au nom de la Commission ce

jour de

, 2023.

SIGNATURE(S) DE LA CCN

TITRE



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRES

1. Adresse

La soumission doit être envoyée **par courriel** : Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca

2. Réception des soumissions

La CCN doit recevoir les soumissions au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées. Le soumissionnaire doit envoyer par courriel sa soumission à temps: les soumissions reçues après la date et l'heure indiquées seront refusées.

3. Visite des lieux

Non applicable pour cette soumission

4. Soumissions non-acceptables

Soumissions non-présentées sur le formulaire de soumission et de contrat ci-joint.

Soumissions par télécopieur à moins d'avis contraire.

Soumissions et modifications reçues après la date et l'heure limites.

Soumissions incomplètes peuvent être rejetées.

Soumissions non signées seront sujet à être disqualifiées.

Si une garantie est exigée en vertu des présentes instructions et qu'elle n'est pas jointe à la soumission, cette dernière peut être rejetée.

5. Modification des soumissions

Le soumissionnaire peut modifier sa soumission par courriel avant l'heure et date de fermeture des soumissions.

Les modifications doivent être clairement identifiées.

6. Exigences relatives à la garantie de soumission

6.1) Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un dépôt de sécurité. Ledit dépôt doit représenter au moins **10 % du montant de la soumission** taxes incluses.

**Le montant de l'offre est le prix fixe du contrat à l'appendice A - Soumission financière.*

6.2) Le cautionnement de soumission doit être établi sur un formulaire approuvé, dûment rempli, avec la ou les signatures originales, et émis par une société

INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRES

approuvée dont les cautionnements sont acceptés par la CCN, soit au moment de la clôture de l'appel d'offres, soit comme indiqué sur la liste affichée sur le site Web suivant :

[Rescinded \[2022-05-13\] - Contracting Policy- Canada.ca](https://www.ccn.ca/fr/ressources/2022-05-13-contracting-policy-canada-ca)

6.3) Dépôt de garantie acceptable :

- a. une lettre de change payable à la CCN et certifiée par une institution financière approuvée ou tirée par une institution financière approuvée sur elle-même ; ou
- b. une obligation garantie par le gouvernement ; ou
- c. une lettre de crédit de soutien irrévocable, ou
- d. toute autre garantie jugée appropriée par l'autorité contractante et approuvée par le Conseil du Trésor.

7. Acceptation de la soumission

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

8. Façon de remplir la formule Soumission/Contrat

La CCN demande que les soumissionnaires présentent leur soumission à Bids-Soumissions@ncc-ccn.ca.

Le courriel doit inclure:

- Page 6 du formulaire de soumission signé (accuser réception des addendas, le cas échéant)
- Appendice A – Formulaire de prix/ soumission financière
- Appendice B - Formulaire d'exigence obligatoire complété

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en monnaie canadienne et conformément au barème de prix décrit à l'Appendice A - Soumission financière.

Dactylographier ou écrire lisiblement en lettres moulées dans chacune des cases appropriées la raison sociale complète et l'adresse d'affaires de l'entrepreneur.

Signer la formule de Soumission/Contrat à l'endroit prévu à cette fin et tel qu'indique ci-après:

La soumission doit être signée par le représentant de la société dûment autorisée et la qualité officielle du représentant doit figurer en regard de sa signature habituelle. Le sceau officiel de la société doit être apposé sur votre soumission.

Ne rien inscrire dans la case réservée à l'usage de la Commission de la Capitale nationale.

Le soumissionnaire doit conserver un exemplaire pour ses dossiers.

INSTRUCTIONS AU SOUMISSIONNAIRES

9. Demandes de certificats d'approbations

Dans tous les cas où des matériaux sont indiqués d'après la marque de commerce ou le nom du manufacturier, la soumission doit être fondée sur l'usage de ces matériaux. Durant la période de soumission, des matériaux de remplacement seront envisagés à condition que la description complète en soit donnée par écrit au moins sept jours avant la date d'échéance de la remise des soumissions. L'approbation des changements sera signifiée par l'incorporation d'un addenda aux documents de soumission.

Exigences en matière de santé et de sécurité du travail

1. Renseignements généraux

- 1.1 Dans le présent contrat, « SST » signifie « santé et sécurité du travail ».
- 1.2 Relativement au travail devant être exécuté en vertu du contrat, l'entrepreneur convient et accepte d'exécuter un travail équivalent ou supérieur aux normes des pratiques exemplaires prévalant dans l'industrie de la construction en date courante et de faire observer lesdites normes.
- 1.3 L'entrepreneur reconnaît que, dans la mesure où les sujets suivants peuvent être affectés par la réalisation des travaux, il est responsable de :
 - 1.3.1 la santé et la sécurité des personnes sur le site;
 - 1.3.2 la sécurité des biens meubles sur le site;
 - 1.3.3 la protection des personnes sur les lieux adjacents au site;
 - 1.3.4 la protection de l'environnement.
- 1.4 Sans restreindre la portée de la section 1.3, l'entrepreneur reconnaît qu'il est tenu, convient et accepte de se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables à la réalisation des travaux, incluant sans s'y limiter:
 - (a) les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario et tous les règlements, politiques ou directives connexes émis en vertu de ladite loi pour les travaux exécutés en Ontario;
 - (b) la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* du Québec et tous les règlements, politiques ou directives connexes émis en vertu de ladite loi pour les travaux exécutés au Québec;
 - (c) les dispositions applicables du *Code canadien du travail, partie II*;
 - (d) les lois sur les normes du travail dans la ou les provinces où toute partie du travail est accomplie;
 - (e) toute politique ou directive émise par la CCN relativement à l'objet du contrat.

La CCN s'engage à transmettre par écrit à l'entrepreneur toutes les politiques et directives dont il est fait mention à l'alinéa (e) ci-haut au plus tard lors de la réunion préalable à la construction. L'entrepreneur est tenu de veiller à ce que toutes les politiques et directives soient communiqués à ses employés, et que les employés en ont pris connaissance et acceptent de s'y conformer. La CCN se réserve le droit d'exiger que l'entrepreneur soit tenu de faire preuve qu'il s'est acquitté de ces responsabilités à la satisfaction raisonnable de la CCN.

- 1.5 En signant un contrat avec la CCN, l'entrepreneur déclare et atteste à la CCN qu'il a pris connaissance et qu'il est au courant des obligations imposées par les mesures législatives dont il est question dans la section 1.4. ci-dessus.
- 1.6 Aux fins des mesures législatives provinciales pertinentes en matière de SST, l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est le « constructeur » ou le « maître d'oeuvre », et il accepte d'assumer toute responsabilité relative à l'exécution des engagements du « constructeur » ou du « maître d'oeuvre » en ce qui concerne les travaux prévus par le contrat. En cas de différend entre

l'entrepreneur et la CCN, indépendamment de toute décision d'une autorité compétente que la CCN est effectivement le « constructeur » ou le « maître d'oeuvre », l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est responsable du financement de la mise en œuvre des mesures de protection requises pour se conformer aux exigences imposées au « constructeur » ou le « maître d'oeuvre ».

- 1.7 En ce qui concerne la CCN et l'entrepreneur, la décision de la CCN à savoir si l'entrepreneur s'acquitte de ses engagements en matière de SST est finale. Sans préjudice de la portée générale des dispositions précédentes, advenant tout différend relativement aux directives fournies par le représentant désigné de la CCN, l'entrepreneur peut signaler le différend en question, mais il doit tout de même se conformer aux directives fournies.
- 1.8 Par la présente, l'entrepreneur dégage la CCN, ses agents et ses employés de toute responsabilité et s'engage à l'indemniser de tous et toutes réclamations, demandes, pertes, dépenses (y compris les honoraires juridiques sur une base d'indemnisation totale), dommages et actions en justice, poursuites ou procédures (ci-après nommés les « réclamations ») réclamés ou engagés par des tierces parties à la suite d'erreurs ou d'omissions commises par l'entrepreneur dans l'exécution du contrat. Sans préjudice de la portée générale des dispositions précédentes, cette garantie s'applique à toute réclamation relative à la violation de toute loi ou de tout règlement en matière de SST.
- 1.9 La CCN doit fournir à l'entrepreneur :
 - 1.9.1 une description écrite des risques connus et prévisibles que présente pour la santé et la sécurité de chaque employé en raison de la nature du site;
 - 1.9.2 une liste du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection requis en raison de la nature particulière du site;
 - 1.9.3 une description écrite des circonstances particulières exigeant l'utilisation du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection exigés en vertu de l'alinéa 1.9.2, et la manière dont ils doivent être utilisés;
 - 1.9.4 un exemplaire de tout énoncé de politique ou procédure de la CCN ayant trait aux travaux et au site.
- 1.10 Sans préjudice de la portée générale du paragraphe 1.9, l'entrepreneur doit, avant d'entreprendre les travaux et à ses propres frais :
 - 1.10.1 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des risques que présente pour la santé et la sécurité le site, en vertu l'alinéa 1.9.1;
 - 1.10.2 fournir à toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site le matériel, l'équipement, les dispositifs et les vêtements de protection requis en vertu de l'alinéa 1.9.2;
 - 1.10.3 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des modes d'usage du matériel, de l'équipement, des dispositifs et des vêtements de protection requis en raison de la nature particulière du site, en vertu de l'alinéa 1.9.2, ainsi que des circonstances particulières exigeant leur utilisation;
 - 1.10.4 prendre toutes les précautions raisonnables pour informer toutes les personnes employées pour réaliser les travaux ou ayant accès au site des politiques et procédures dont il est mention à l'alinéa 1.9.4.

2. Compétences du personnel

- 2.1 En concluant le présent accord, l'entrepreneur déclare et atteste qu'il possède l'expérience, la formation, les titres de compétence et l'équipement requis permettant de se conformer aux exigences énumérées aux paragraphes 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ci-haut.
- 2.2 L'entrepreneur déclare et atteste que le personnel de supervision embauché par l'entrepreneur dans le cadre de l'exécution de toute partie des travaux possède l'expérience, l'autorité, la formation, les titres de compétences et l'équipement requis pour veiller au respect des exigences énumérées aux paragraphes 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 ci-haut. De plus, l'entrepreneur convient et accepte de fournir les pièces justificatives qui peuvent être requises de temps à autre par la CCN afin de vérifier les compétences de ce personnel.

3. Attestation

- 3.1 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de fournir une attestation de paiement de la Commission des accidents du travail. Lorsque la durée du projet est supérieure à soixante jours, l'entrepreneur convient et accepte de fournir des certificats à jour au moins tous les soixante jours. Si l'entrepreneur ne fournit pas de certificats à jour, la CCN peut immédiatement résilier le contrat sans préavis et sans contracter d'obligation à l'égard de l'entrepreneur.
- 3.2 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de fournir des données antérieures sur les lésions subies par son personnel, y compris tous les rapports d'incidents de la Commission des accidents du travail. Ces données doivent présenter l'information relative aux trois années précédentes.

4. Plans, politiques et procédures

- 4.1 Après avoir été avisé que sa soumission a été retenue, avant que soit attribué le contrat et comme condition d'attribution du contrat, l'entrepreneur convient et accepte de soumettre les documents ci-dessous à l'examen et l'approbation de la CCN :
- (a) un exemplaire de la politique de l'entrepreneur en matière de SST;
 - (b) un programme et un plan de sécurité spécifique au travail qui doit être exécuté conformément au contrat, lequel plan doit comprendre une évaluation et une analyse des risques, une description des méthodes de travail sécuritaires, les protocoles de déclaration des incidents et des lésions, des rapports périodiques sur la conformité aux obligations en matière de SST, y compris toute politique, pratique ou procédure, sauf disposition différente dans la présente, ainsi qu'un plan d'intervention en cas d'urgence spécifique au site;
 - (c) des dossiers sur la formation en SST de membres du personnel et de leurs remplaçants responsables des questions de SST.

L'entrepreneur convient et accepte de soumettre les fiches signalétiques requises à l'examen et l'approbation de la CCN, et ce avant de se présenter au site pour réaliser les travaux auxquels se rapportent les fiches signalétiques.

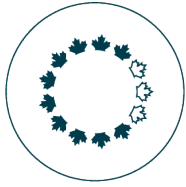
L'approbation de la CCN ne modifie pas les dispositions du contrat relativement à l'imputation de la responsabilité d'exécution ou de la non-exécution des engagements en matière de SST. Malgré ladite approbation, l'entrepreneur doit respecter ses engagements.

- 4.2 L'entrepreneur convient et accepte qu'avant d'entreprendre les travaux, il doit assister à une séance d'information préalable à la construction au cours de laquelle on doit établir toutes les pratiques et les procédures qui doivent être respectés dans l'exécution du travail. Sans préjudice des dispositions de l'alinéa 1.4(e) ci-dessus, les représentants de l'entrepreneur qui assistent à la séance d'information sont tenus de fournir une attestation écrite dans laquelle ils affirment que les pratiques et procédés exposés dans la séance d'information ont été bien compris et seront respectés.
- 4.3 En tout temps et lorsqu'il y a lieu pendant l'exécution des travaux, la CCN est autorisée à vérifier la manière dont l'entrepreneur exécute ses engagements en matière de SST et à déterminer s'il se conforme aux dispositions du projet ou aux politiques, pratiques et procédures en matière de SST. Si la vérification met à jour tout manquement de la part de l'entrepreneur dans l'exécution desdits engagements en matière de SST, la CCN est autorisée à corriger immédiatement lesdites lacunes aux frais de l'entrepreneur, et elle se réserve le droit de résilier immédiatement le contrat sans préavis et sans contracter d'obligation à l'égard de l'entrepreneur.
- 4.4 L'entrepreneur convient et accepte de se conformer à toutes les exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
- 4.5 L'entrepreneur reconnaît et accepte que lorsque requis par toute loi et tout règlement s'appliquant à la réalisation des travaux, il doit établir et maintenir un comité de santé et de sécurité au travail pour le projet. L'entrepreneur reconnaît et accepte également qu'il doit permettre à des membres du personnel d'assister à toutes les réunions pertinentes sur la sécurité et que les coûts engagés pour ce faire, y compris les coûts attribuables à la suspension des activités, sont inclus dans le prix de la soumission et ne peuvent pas être récupérés par d'autres moyens.
- 4.6 Lorsque le régime de réglementation provincial pertinent l'exige, l'entrepreneur reconnaît et accepte qu'il est tenu de présenter un avis de projet à l'organisme de réglementation pertinent et qu'il est tenu d'exécuter toute autre tâche administrative requise pour répondre aux engagements imposés dans le régime de réglementation provincial pertinent.
- 4.7 **(Facultatif selon les dangers ou la portée du projet).** L'entrepreneur convient et accepte qu'il doit embaucher et affecter au travail un professionnel en SST compétent et autorisé à titre de coordonnateur de la santé et la sécurité, lequel doit:
- (a) avoir une expérience pratique minimale de deux (2) ans en milieu de travail et spécifique aux activités associées à (indiquer le sujet spécifique);
 - (b) avoir une connaissance pratique de base des règlements spécifiés en matière de SST,
 - (c) veiller à ce qu'une formation en SST soit suivie et qu'il soit interdit à tout membre du personnel qui n'a pas reçu la formation requise d'avoir accès au lieu de travail pour exécuter les travaux requis;
 - (d) prendre en charge la mise en œuvre, l'application quotidienne et le suivi du plan de SST spécifique au lieu de travail;
 - (e) être sur place pendant l'exécution du travail.
- Les parties acceptent qu'au lieu d'embaucher un professionnel en SST, l'entrepreneur pourra confier ces services à un sous-traitant.
- 4.8 Une fois les travaux terminés, l'entrepreneur convient et accepte de participer avec la CCN à une entrevue de rendement « après les travaux » afin d'évaluer le rendement de l'entrepreneur relativement aux engagements en matière de SST en vertu du contrat. Sans préjudice de la portée

générale des dispositions précédentes, l'entrevue déterminera les secteurs de conformité et de non-conformité à propos des questions suivantes :

- (a) l'efficacité du travail effectué;
- (b) les exigences en matière de déclaration et les modalités d'application;
- (c) la correction des lacunes.

L'entrepreneur reconnaît et accepte que les résultats de l'entrevue « après les travaux » pourront être utilisés par la CCN pour évaluer les soumissions futures présentées par l'entrepreneur en vue d'autres projets de la CCN.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

EXIGENCE RELATIVES À LA SÉCURITÉ

La Commission de la capitale (CCN) se réserve le droit de ne pas octroyer le contrat tant que les employés de l'Entrepreneur n'ont pas obtenu la cote de sécurité requise telle que définie par la sécurité de l'entreprise de la CCN. Dans le cas présent, le niveau de sécurité requis sera **Fiabilité**.

La Sécurité d'entreprise de la CCN se réserve le droit de refuser l'accès au personnel qui n'obtient pas l'autorisation de sécurité requise. La Sécurité d'entreprise de la CCN a la responsabilité de déterminer les personnes qui ont un accès autorisé aux zones opérationnelles et quel doit être leur niveau d'autorisation de sécurité. La Sécurité d'entreprise de la CCN demandera à l'entrepreneur d'enjoindre toute personne employée par celui-ci dans le cadre de l'exécution du contrat qui, de l'avis de l'autorité contractante, est incompétente ou s'est conduite de façon inappropriée de quitter les lieux des travaux et de ne plus y revenir.

Filtrage de sécurité des particuliers

La Sécurité d'entreprise de la CCN veille à ce que l'entrepreneur réponde aux exigences de sécurité et à ce que toutes les fonctions liées aux activités de la CCN soient traitées en procédant à une vérification de sécurité. Si le promoteur est accrédité par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) / Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) ou par toute autre entité fédérale ou société d'État, la Sécurité d'entreprise de la CCN peut valider l'autorisation de sécurité de son équipe. La Sécurité d'entreprise de la CCN est une source approuvée par le gouvernement fédéral qui peut parrainer des entreprises dans le cadre du Programme de sécurité industrielle (PSI).

Prise d'empreintes

Le processus de filtrage de sécurité inclut la prise d'empreintes digitales à des fins d'identification. La Sécurité d'entreprise de la CCN peut traiter les empreintes digitales lorsque des formulaires sont fournis. Depuis le 1^{er} juillet 2016, la GRC (Gendarmerie royale du Canada) a remplacé la vérification du casier judiciaire basée sur le nom par la prise d'empreintes digitales électronique obligatoire pour la vérification du casier judiciaire aux fins de la vérification de sécurité pour l'emploi au sein du gouvernement fédéral.

La GRC n'enregistre pas les empreintes digitales civiles. Une fois la soumission terminée, elles sont supprimées du système de la GRC. À aucun moment, les empreintes digitales civiles ne sont saisies dans une base de données où elles pourraient faire l'objet de recherches supplémentaires.

Agent de sécurité d'entreprise

L'entrepreneur doit désigner un agent de sécurité d'entreprise (ASE).

Les critères de sélection de l'ASE sont les suivants :

il doit être un employé de l'entreprise de l'entrepreneur;

Responsabilités de l'agent de sécurité d'entreprise

Les responsabilités de l'ASE sont les suivantes :

Assurer la liaison entre la Sécurité d'entreprise de la CCN et l'entrepreneur afin d'assurer la coordination; en collaboration avec la Sécurité d'entreprise de la CCN, déterminer le personnel de l'entrepreneur qui devra avoir accès aux informations/biens/lieux de la CCN, ainsi que tous les sous-traitants récurrents (et leurs employés) qui devront avoir un accès similaire et qui pourraient ne pas être supervisés en tout temps par l'entrepreneur pendant l'accès en question; veiller à ce que des documents de vérification de sécurité du personnel précis et complets soient soumis à la Sécurité de l'entreprise de la CCN pour les employés/sous-traitants désignés; veiller à ce que seules les personnes qui ont fait l'objet d'une vérification de sécurité au niveau approprié et qui ont besoin de savoir ont accès à l'information et aux biens;

- L'entrepreneur veille à ce que seuls les employés autorisés et ayant fait l'objet d'une vérification de sécurité

puissent consulter les documents ou dossiers pour lesquels ils ont obtenu l'habilitation qui convient et à ce que ces employés

traitent ces documents, ces dossiers et les renseignements qu'ils contiennent conformément à leur classification et au principe du besoin de savoir.

assurer la sauvegarde adéquate de toutes les informations et tous les biens, y compris les informations et biens confiés à des sous-traitants;

- Une mise en garde s'impose à l'entrepreneur afin d'assurer la protection de tous matériel préparé ou reçu par manutention pendant la durée de ce contrat.

- Selon le contrat, travaux ou renseignements quelconques est associé au projet, l'entrepreneur doit, en tout temps, traiter et sauvegarder ces renseignements selon sa classification, conformément à la Politique sur la sécurité du gouvernement.

si un incident de sécurité ou une violation présumée de la sécurité se produit, préparer et soumettre à la Sécurité de l'entreprise de la CCN un rapport d'événement dès que possible.

Accès au site

Toutes les visites au site devront être coordonnées et approuvées par les Services de sécurité de la CCN.

Sécurité de l'information

La sécurité d'entreprise de la CCN se réserve le droit de demander à l'entrepreneur de se plier à une inspection des lieux au regard de l'autorisation de détenir des renseignements ou de la sécurité des technologies de l'information, voire les deux, selon la nature des renseignements qui lui seront confiés. Dans l'éventualité où l'entrepreneur ne respecte pas les exigences imposées pour l'obtention de l'habilitation de sécurité, l'entrepreneur ou le sous-traitant doit prendre les mesures correctives recommandées par La sécurité d'entreprise de la CCN ou bien par la Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) / Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC).

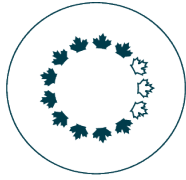
L'entrepreneur prend toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les documents et dossiers, et toute information, ne soient pas reproduits, fournis, discutés ou communiqués de quelque façon que ce soit, à l'intention d'une personne ou entité, sauf au personnel de la CCN jouissant des autorisations de sécurité nécessaires.

Sécurité et confidentialité

Il est interdit aux employés de l'entrepreneur ou sous contractant de discuter de questions liées au projet, y compris sans s'y limiter, le plan d'implantation, la conception, la teneur et les dispositions en matière de sécurité, sauf dans la mesure où la question concerne la prestation directe de services et de travaux aux termes du contrat.

L'entrepreneur ne peut pas publier ou diffuser dans quelques média que ce soit (internet compris) aucun des documents, photographies, plans de sites, cartes ou autres renseignements relatifs aux projets sans l'autorisation de la CCN. L'entrepreneur ne doit pas divulguer ce genre de matériels ou information à des tierces parties sauf si autorisé par la CCN.

L'entrepreneur rapportera à la CCN toutes les copies de toutes les photographies du site et de tous les documents, les plans du site et les cartes relatives au projet, incluant ceux qui auront été distribués aux tiers par l'entrepreneur.



CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Définitions des termes

Dans le contrat, l'expression

1. "Autorité technique de la CCN" désigne toute personne qui peut être expressément désignée par le premier dirigeant et/ou le directeur général en son nom en vertu de l'adjudication du présent contrat;
2. "travaux" comprend la totalité des ouvrages main-d'œuvre, matériaux, matières et choses que l'Entrepreneur est tenu de faire, de fournir et d'exécuter en vertu du contrat.

2. Cession du contrat et de Sous-contrats

L'Entrepreneur ne peut céder le contrat sans le consentement par écrit de la Commission de la capitale nationale. Il ne peut adjuger la totalité ou une partie des travaux à un sous-entrepreneur sans le consentement de l'Autorité technique de la CCN. Chaque adjudication faite à un sous-entrepreneur doit se conformer à toutes les modalités et conditions du présent contrat qui peuvent raisonnablement s'y appliquer.

3. Indemnisation

L'Entrepreneur doit tenir la Commission de la capitale nationale indemne et à couvert de toutes réclamations, pertes, frais, dommages, actions, poursuites et procédures par suite, à cause ou à l'occasion de l'activité de l'Entrepreneur dans l'exécution des travaux, sauf ceux découlant d'un manque ou d'un vice du titre de propriété sur l'emplacement des travaux ou d'une contrefaçon d'un brevet d'invention relatif au dessin fourni par la Commission de la capitale nationale, mais comprenant ceux découlant des omissions, des actes non justifiés et des retards dans l'exécution des travaux du contrat.

4. Propriété de la Commission de la capitale nationale

L'Entrepreneur est responsable envers la Commission de la capitale nationale de toutes pertes ou dommages, autres que l'usure ou la détérioration raisonnables, causés à la propriété de la Commission de la capitale nationale lors de l'exécution des travaux, attribuables ou non à des causes indépendantes de sa volonté. L'Entrepreneur ne se servira de la propriété que selon les instructions de l'Autorité technique de la CCN et il devra faire rapport à l'Autorité technique de la CCN de l'usage qu'il fait de ladite propriété en tout temps lorsqu'on le lui demandera.

5. Lois et permis municipaux

L'Entrepreneur respectera toutes les lois et tous les règlements relatifs aux travaux, qu'ils soient d'origine fédérale, provinciale ou municipale, comme si les travaux étaient exécutés pour une

CONDITIONS GÉNÉRALES

personne autre que la Commission de la capitale nationale et il devra payer tous les permis et certificats exigés relativement à l'exécution des travaux.

6. Main-d'œuvre et matériaux canadiens

L'Entrepreneur emploiera de la main-d'œuvre et des matériaux canadiens dans l'exécution des travaux, dans toute la mesure où ils seront disponibles, et il s'adressera au Centre de main-d'œuvre du Canada afin de recruter ce personnel.

7. Publicité

1. L'Entrepreneur ne permettra pas de cérémonie publique, n'érigera pas ou ne permettra pas l'érection d'enseignes ou de publicité, relativement aux travaux, sans la permission de l'Autorité technique de la CCN.
2. Toutes les enseignes extérieures érigées par l'Entrepreneur doivent être en français et en anglais et soumises à l'approbation de la CCN.

8. Matériaux, outillage, etc. deviennent propriété de la Commission de la capitale nationale

Tous les matériaux et tout l'outillage utilisés et fournis pour les travaux deviennent la propriété de la Commission de la capitale nationale, ne seront pas enlevés de l'emplacement des travaux et ne seront pas utilisés à d'autres fins que ces travaux tant que, s'ils ne sont pas incorporés aux travaux, l'Autorité technique de la CCN n'aura pas certifié qu'ils ne sont plus requis aux fins des travaux. L'Entrepreneur est responsable des pertes et des dommages causés aux matériaux et à l'outillage appartenant à la Commission de la capitale nationale en vertu du présent article.

9. Surintendant et ouvriers de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur gardera un surintendant compétent en tout temps à pied d'oeuvre jusqu'à l'achèvement des travaux à moins d'avoir reçu une autorisation contraire de l'Autorité technique de la CCN. Le Surintendant doit être acceptable à l'Autorité technique de la CCN et avoir l'autorité de recevoir au nom de l'Entrepreneur les ordres et les communications relatifs au contrat. Tout surintendant et ouvrier que l'Autorité technique de la CCN ne peut pas accepter parce qu'il est incompetent, qu'il se conduit mal ou qu'il constitue un danger pour la sécurité nationale, sera renvoyé des lieux des travaux et remplacé séance tenante.

10. Coopération avec les autres entrepreneurs

L'Entrepreneur coopérera entièrement avec les autres entrepreneurs et ouvriers que l'Autorité technique de la CCN enverra sur le chantier. Si l'envoi au chantier d'autres entrepreneurs et ouvriers ne pouvait être raisonnablement prévu par l'Entrepreneur au moment de la conclusion du contrat et si, de l'avis de l'Autorité technique de la CCN, l'Entrepreneur a encouru des dépenses supplémentaires en se conformant au présent article, et si l'Entrepreneur a donné par écrit un avis préalable de trente (30) jours avant de présenter un réclamation, la Commission de la capitale nationale doit payer à l'Entrepreneur le coût de ces dépenses supplémentaires calculé en conformité de l'article 19.

CONDITIONS GÉNÉRALES

11. Obligations de l'Entrepreneur et du sous-entrepreneur et réclamations contre eux

1. L'Entrepreneur acquittera toutes ses obligations légitimes et fera droit à toutes les réclamations légitimes faites contre lui en conséquence de l'exécution des travaux au moins aussi souvent que le présent contrat obligera la Commission de la capitale nationale à acquitter ses obligations envers l'Entrepreneur, et il fera, sur demande, une déclaration statutaire témoignant de l'existence et de l'état des obligations et réclamations.
2. Aux fins d'acquitter les obligations légitimes de l'Entrepreneur ou d'un sous-entrepreneur ou de faire droit aux réclamations légitimes faites contre eux en conséquence de l'exécution des travaux, la Commission de la capitale nationale peut payer tout montant qui est dû et payable à l'Entrepreneur en vertu du contrat et après appropriation et négociation du dépôt de garantie, mentionné à l'article 17 ci-après, s'il y a lieu, directement aux créanciers de l'Entrepreneur ou du sous-entrepreneur ou aux autres personnes qui font lesdites réclamations.

12. Droits et obligation de l'Autorité technique de la CCN

L'Autorité technique de la CCN doit :

1. avoir accès aux ouvrages en tout temps lors de l'exécution des travaux et l'Entrepreneur fournira à l'Autorité technique de la CCN tous les renseignements et l'aide dont elle aura besoin afin de s'assurer que les travaux sont exécutés selon les exigences du contrat.
2. décider de toute question de savoir si quelque chose a été fait comme l'exige le contrat ou de savoir ce que l'Entrepreneur est tenu de faire en vertu du contrat, y compris les questions touchant l'acceptabilité, la qualité et la quantité de la main-d'œuvre, de l'outillage et des matériaux utilisés dans l'exécution des travaux et celles concernant le calendrier et le programme des diverses phases de l'exécution des travaux;
3. avoir le droit d'ordonner l'exécution des travaux supplémentaires, d'éliminer ou de changer entièrement ou en partie les travaux prévus par les plans et les devis. L'Autorité technique de la CCN décidera si ce qui a été fait ou n'a pas été fait en conformité de directives données en vertu du présent alinéa a augmenté ou diminué le coût des travaux pour l'Entrepreneur en vertu du contrat sera augmenté ou diminué en conséquence suivant un montant calculé en conformité de l'article 19 ci-après.

L'Entrepreneur se conformera à toute décision ou directive donnée par l'Autorité technique de la CCN en conformité du présent article.

13. Retard ou vice d'exécution

Lorsque l'Entrepreneur tarde à commencer, exécuter ou compléter les travaux ou ne se conforme pas à une directive ou à une décision rendue en bonne et due forme par l'Autorité technique de la CCN, ou a omis de remplir un engagement en vertu du contrat, l'Autorité technique de la CCN peut prendre les mesures nécessaires en vue de remédier à l'omission de la part de l'Entrepreneur.

L'Entrepreneur remboursera à la Commission de la capitale nationale tous les frais, les dépenses et les dommages encourus ou subis par la Commission de la capitale nationale par suite de l'omission

CONDITIONS GÉNÉRALES

de la part de l'Entrepreneur ou en remédiant à ladite omission. En plus des mesures correctives déjà mentionnées dans le présent article, la Commission de la capitale nationale peut, si l'omission se poursuit pendant six (6) jours après que l'Autorité technique de la CCN en a averti l'Entrepreneur par écrit, mettre fin au contrat en conformité de l'article 16.

14. Changements des conditions du sol, retard de la part de la Commission de la capitale nationale

1. Aucun paiement supplémentaire ne sera fait à l'Entrepreneur pour des dépenses supplémentaires encourues, pour perte ou dommage subi ou pour quelque raison que ce soit, à moins que l'Autorité technique de la CCN ne certifie que la dépense supplémentaire, la perte ou le dommage est directement attribuable:
 - i) s'il s'agit d'un contrat à montant fixe, à un écart considérable entre les renseignements sur les conditions du sol à pied d'œuvre consignés dans les plans et devis et les conditions réelles du sol à cet endroit.
 - ii) à la négligence ou à un retard se produisant après la date du contrat, de la part de la Commission de la capitale nationale, à fournir tous renseignements ou à faire tout ce qu'elle est tenue expressément de faire par contrat ou selon l'usage de métier ou l'Entrepreneur n'ait présenté un avis par écrit de sa réclamation à l'Autorité technique de la CCN pour des dépenses supplémentaires, des pertes ou des dommages, dans les trente (30) jours de la date où il s'est rendu compte des conditions différentes du sol, ou de la date du début de la négligence ou du retard. Le montant de tout paiement supplémentaire à faire en vertu du présent article sera calculé en conformité de l'article 19.
2. Si, de l'avis de l'Autorité technique de la CCN, l'Entrepreneur a réalisé une économie par suite des conditions différentes du sol, dont il est fait mention au sous-alinéa ci-dessus, le montant de cette économie sera déduit du prix du contrat dont il est fait état à la clause 1 de l'Offre et Entente.

15. Protestation contre une décision de l'Autorité technique de la CCN

Si, dans dix (10) jours de la communication par l'Autorité technique de la CCN d'une décision ou directive rendue ou émise par l'Autorité technique de la CCN, l'Entrepreneur a donné à l'Autorité technique de la CCN un avis écrit par lequel il accepte cette décision ou directive sous réserve, la Commission de la capitale nationale paiera à l'Entrepreneur le coût, calculé en conformité de l'article 19, de tout ce que l'Entrepreneur a été obligé de faire, par suite de la décision ou directive, en sus de ce que le contrat, correctement compris, l'aurait obligé de faire.

16. Suspension ou résiliation du contrat

1. La Commission de la capitale nationale peut en tout temps suspendre ou résilier le contrat en donnant un avis par écrit à cet effet à cet effet à l'Entrepreneur. L'Entrepreneur se conformera à cet avis immédiatement.

CONDITIONS GÉNÉRALES

2. Si la Commission de la capitale nationale suspend les travaux pour une période de trente (30) jours au moins, l'Entrepreneur devra achever les travaux lorsqu'on le lui demandera il aura droit au paiement de compensation calculé en conformité de l'article 15 ci-dessus. Si la Commission de la capitale nationale suspend les travaux pour une période supérieure à 30 jours, l'Entrepreneur peut demander à la Commission de la capitale nationale de résilier le contrat en vertu de l'alinéa 4 ci-après.
3. Si la Commission de la capitale nationale met fin au contrat parce que l'Entrepreneur a failli à l'exécution des travaux, est devenu insolvable ou a commis un acte de faillite, l'obligation de la Commission de la capitale nationale à faire des paiements à l'Entrepreneur cessera dès lors et aucun paiement supplémentaire ne sera fait à l'Entrepreneur à moins que l'Autorité technique de la CCN ne certifie que la Commission de la capitale nationale peut faire des paiements supplémentaires sans subir de préjudice financier. La résiliation du contrat en conformité du présent alinéa ne libérera l'Entrepreneur d'aucune obligation juridique ou contractuelle autre que celle d'achever l'exécution matérielle des travaux. Dans de telles circonstances, l'Autorité technique de la CCN peut achever ou faire achever les travaux de la manière qu'il juge convenable, et tous les frais encourus et les dommages subis par la Commission de la capitale nationale en raison du non-achèvement des travaux par l'Entrepreneur seront payables à la Commission de la capitale nationale par l'Entrepreneur.
4. Si la Commission de la capitale nationale met fin aux travaux d'une façon autre que celle prévue à l'alinéa 3 ci-dessus, la Commission de la capitale nationale paiera à l'Entrepreneur un montant calculé en conformité de l'article 19 ci-après et sujet aux suppléments et aux déductions prévus par les Conditions générales ou les Conditions de travail, moins tous les paiements faits en conformité de l'article 24.3 ci-après. En aucun cas cependant, ce montant payé ne devra dépasser le montant qui aurait été payable si l'Entrepreneur avait mené son contrat à terme.

17. Dépôt de garantie

Si l'Entrepreneur fournit un dépôt de garantie relativement au présent contrat, on l'utilisera selon les dispositions du Règlement sur les marchés de l'État; cependant, si l'Entrepreneur a violé ou n'a pas rempli ses engagements en vertu du contrat, la Commission de la capitale nationale peut s'approprier ou négocier le dépôt à son propre usage. Si l'Entrepreneur dépose un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux relativement au présent contrat, l'Entrepreneur placera à cet effet un avis sur les lieux de travail indiquant le nom et l'adresse de la compagnie de garantie, la définition des personnes protégées par ce cautionnement et une explication générale de la procédure à suivre pour présenter une réclamation.

18. Aucun paiement supplémentaire

Le montant payable à l'Entrepreneur en vertu du contrat ne sera ni diminué ni augmenté en raison d'une augmentation ou d'une diminution du coût des travaux résultant d'une augmentation ou d'une diminution du coût de l'outillage, de la main-d'œuvre ou des matériaux; toutefois, dans le cas d'une modification à une taxe particulièrement affectant le coût des matériaux incorporés ou à incorporer dans les travaux, et imposée par la Loi sur l'accises, la Loi sur la taxe d'accises, la Loi sur la sécurité

CONDITIONS GÉNÉRALES

de la vieillesse, la Loi sur les douanes et le tarif des douanes, et rendue publique après la date de présentation des soumissions, un ajustement convenable peut être fait.

19. Établissement des coûts

Aux fins des articles 10, 12.3, 14, 15 et 16.4, le montant payable à l'Entrepreneur sera, sous réserve des dispositions de l'article 24.2.ii) ci-après, basé sur les prix unitaires, s'il en est, établis à la clause 4 de l'Offre et Entente. Si ces prix unitaires ne sont pas applicables, L'Autorité technique de la CCN et l'Entrepreneur pourront s'entendre sur le montant payable. S'il n'y a pas entente, le montant payable sera le montant des dépenses raisonnables et justes payées ou légalement payables par l'Entrepreneur et directement attribuables aux travaux plus 10% de ces mêmes dépenses pour couvrir les frais généraux, y compris les frais de financement et d'intérêt, et le profit, tel que certifié par l'Autorité technique de la CCN.

20. Écritures à tenir par l'Entrepreneur

1. L'Entrepreneur devra tenir des écritures complètes concernant ses chiffres estimatifs et le coût réel des travaux ainsi que les appels d'offre, devis estimatifs, contrats, correspondance, factures, reçus et pièces justificatives s'y rapportant, les tenir à la disposition de la Commission de la capitale nationale ou de personnes agissant en son nom à des fins de vérification et d'inspection, leur permettre d'en prendre des copies et d'en faire des extraits et leur fournir tous les renseignements qu'ils peuvent, de temps à autre, exiger relativement à ces écritures.
2. En vertu du présent article, les écritures tenues par l'Entrepreneur devront être conservées intactes pendant une période de deux (2) ans à compter de la date de la délivrance du Certificat définitif d'achèvement conformément à l'article 23 des Conditions générales ou jusqu'à l'expiration de toute autre période que la Commission de la capitale nationale peut fixer.
3. L'Entrepreneur doit obliger tous les sous-traitants et toutes les entreprises, sociétés et personnes qui contrôlent directement ou indirectement l'Entrepreneur à se conformer aux paragraphes 1 et 2 comme s'ils étaient l'Entrepreneur.

21. Prolongation du délai

La Commission de la capitale nationale peut, à la demande de l'Entrepreneur faite avant le jour fixé pour l'achèvement des travaux, accorder une prolongation du délai d'exécution. L'Entrepreneur devra payer à la Commission de la capitale nationale un montant égal aux frais et dommages subis par la Commission de la capitale nationale en raison du retard dans l'achèvement des travaux, à moins que la Commission de la capitale nationale ne juge que ce retard soit attribuable à des phénomènes indépendants de la volonté de l'Entrepreneur.

22. Déblaiement de l'emplacement

À l'achèvement des travaux, l'Entrepreneur déblaiera et nettoiera les travaux et leur emplacement à la satisfaction et en conformité des directives de l'Autorité technique de la CCN.

CONDITIONS GÉNÉRALES

23. Certificats de l'Autorité technique de la CCN

Le jour où les travaux seront achevés et où l'Entrepreneur se sera conformé au contrat et à tous les ordres et directives donnés en conformité du contrat à la satisfaction de l'Autorité technique de la CCN, celui-ci délivra à l'Entrepreneur un Certificat définitif d'achèvement. Dans le cas d'un contrat à prix unitaire, l'Autorité technique de la CCN délivra en même temps un Certificat définitif de mesure indiquant les quantités totales utilisées ou employées relativement aux classes et aux unités mentionnées au Tableau des prix unitaires et indiquant toutes les modifications apportées subséquemment à celui-ci, en vertu de la clause 4 de l'Offre et Entente, lequel certificat lie la Commission de la capitale nationale et l'Entrepreneur.

24. Paiement

1. La Commission de la capitale nationale paiera, et l'Entrepreneur acceptera comme paiement total pour les travaux achevés et exécutés, un paiement par lequel le montant mentionné dans la clause 1 de l'Offre et Entente pris avec l'ensemble des montants payables par la Commission de la capitale nationale en vertu des articles 10, 12.3, 14.1, 16, et 18 dépasse l'ensemble de tous les paiements faits par la Commission de la capitale nationale en vertu de l'article 11 et de l'indemnisation et des montants payables à la Commission de la capitale nationale ou des frais et des dommages encourus par la Commission de la capitale nationale en vertu des articles 3, 4, 8, 12.3, 13, 14.2, 16.3, 18 et 21.
2. Dans le cas d'un contrat à prix unitaire:
 - i) Le montant mentionné dans la clause 1 de l'Offre et Entente sera considéré comme étant le montant obtenu en additionnant les produits des prix unitaires énoncés dans la clause 4 de l'Offre et Entente tels que modifiés en vertu du sous-alinéa ii) ci-après, si applicable, et les quantités réelles des unités en question telles qu'énoncées dans le Certificat définitif en mesure de l'Autorité technique de la CCN, sous réserve de tout ajustement prévu au sous-alinéa (ii) du présent alinéa.
 - ii) L'Autorité technique de la CCN et l'Entrepreneur peuvent, en vertu d'une entente par écrit, ajouter au tableau des prix unitaires susmentionnés d'autres classes de main-d'œuvre, etc., unités de mesure quantités estimatives et prix par unité, et ils peuvent si les quantités réelles énoncées dans le Certificat définitif de mesure susmentionné sont de plus de 15% supérieures ou inférieures aux quantités estimatives relativement à tout article figurant au tableau des prix unitaires susmentionné modifier les prix unitaires relatifs à ces articles figurant dans le tableau des prix unitaires, sous réserve que si les quantités réelles excèdent les quantités estimatives de plus de 15%, la modification précitée aux prix unitaires ne s'applique qu'aux quantités réelles excédant 115% des quantités estimatives. Lorsque l'Autorité technique de la CCN et l'Entrepreneur ne pourront s'entendre sur le montant de tout ajustement prévu dans le présent sous-alinéa, les prix unitaires modifiés ou nouveaux seront déterminés en conformité de l'article 19 ci-dessus.
3. Si le montant du contrat dépasse 5 000 \$, l'Entrepreneur aura le droit de recevoir des acomptes sur présentation de demandes d'acompte qui devront être approuvées par des

CONDITIONS GÉNÉRALES

rapports sur l'avancement des travaux publiés par l'Autorité technique de la CCN de mois en mois. Le montant d'un acompte à payer à l'Entrepreneur sera égal à 90% de la valeur des travaux que l'Autorité technique de la CCN certifie dans le rapport sur l'avancement des travaux comme ayant été achevés depuis la date de la dernière demande d'acompte, s'il en est. Lorsqu'un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux a été fourni relativement au contrat, le montant à payer en vertu du présent alinéa sera égal à 95% de la valeur certifiée par l'Autorité technique de la CCN.

4. Soixante (60) jours après que l'Autorité technique de la CCN aura émis un Certificat définitif d'achèvement, le montant décrit dans l'alinéa 1 du présent article moins l'ensemble des montants, s'il en est, payés en vertu de l'alinéa 3 du présent article, deviendra dû et payable à l'Entrepreneur.
5. Nonobstant les alinéas 3 et 4 du présent article, aucun paiement ne sera dû et payable à l'Entrepreneur s'il n'a pas fourni une Déclaration statutaire et vertu de l'article 12 et un cautionnement de garantie ou de dépôt de garantie en vertu de la clause 2 de l'Offre et Entente.
6. Un paiement émis par la Commission de la capitale nationale en vertu du présent article ne saurait tenir lieu de preuve que les travaux sont achevés de manière satisfaisante ou en conformité du contrat.
7. Le retard de la Commission de la capitale nationale à effectuer un paiement aux termes du présent article ne saurait constituer une violation de contrat. Cependant, sous réserve de l'alinéa 5 du présent article, si le paiement d'une demande d'acompte en vertu de l'alinéa 3 du présent article n'est pas fait dans les soixante (60) jours de la date de réception de la demande d'acompte de l'Entrepreneur, ce paiement sera considéré comme arriéré et l'Entrepreneur aura droit à des intérêts de 5% par année sur le montant arriéré, calculés pour la période commençant à la fin du quarante-quatrième jour suivant la réception de ladite demande d'acompte et se terminant le jour où le paiement est effectué.
8. La Commission de la capitale nationale peut déduire de tout montant payable ou dû par la Commission de la capitale nationale en vertu du présent contrat, le montant de toute dette due à la Commission de la capitale nationale en vertu du présent contrat ou de tout autre contrat conclu entre l'Entrepreneur et la Commission de la capitale nationale.

25. Rectification des défauts

Lorsque l'Entrepreneur recevra de l'Autorité technique de la CCN un avis lui enjoignant de rectifier à ses propres frais toute défectuosité et tout vice, quelle qu'en soit la cause, il le fera dans le délai spécifié dans l'avis en question, si la défectuosité ou le vice se manifeste dans les travaux dans les douze mois (12) qui suivent la date du Certificat définitif d'achèvement.

26. Assurance responsabilité civile

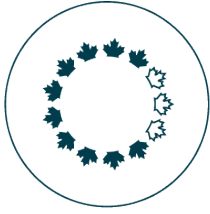
L'Entrepreneur doit souscrire à ses frais et maintenir en vigueur pendant toute la durée du contrat une assurance de responsabilité civile générale désignant la Commission de la capitale nationale à titre d'assurée additionnel et couvrant les réclamations pour blessures corporelles (y compris le

CONDITIONS GÉNÉRALES

décès), dommages à la propriété et responsabilité civile découlant de tout accident ou événement lié à l'exécution du contrat et protégeant la Commission de la capitale nationale pour un montant d'au moins cinq millions de dollars (5 000 000 \$) par événement. Il ne doit pas y avoir de droit de subrogation de l'Entrepreneur ou de l'assureur et la police d'assurance doit renfermer une clause de divisibilité d'intérêts. L'Entrepreneur doit remettre une copie du certificat d'assurance à la Commission de la capitale nationale dans les cinq jours suivant l'attribution du contrat. La Commission de la capitale nationale a le droit d'annuler le contrat si elle ne reçoit pas ce certificat, auquel cas le contrat sera nul et non avenu.

27. Indemnisation des travailleurs

Il incombera aux entrepreneurs en construction dont les services seront retenus, avant l'adjudication du contrat, de prouver leur conformité aux lois régissant l'indemnisation des accidentés du travail en vigueur là où les travaux seront exécutés, y compris du versement des paiements afférents. Chaque entrepreneur en construction dont les services seront retenus pour le projet devra avoir fourni ces preuves de conformité lorsqu'il présentera sa première réclamation proportionnelle, lorsque sera constatée l'exécution substantielle des travaux, et avant la délivrance du certificat d'achèvement des travaux.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Énoncé des travaux

NCC-CCN

L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIF	3
2	DURÉE	3
3	PORTÉES DES TRAVAUX ET LIMITES GÉOGRAPHIQUES	3
4	EXIGENCES GÉNÉRALES	3
4.1	TENUES DES DOSSIERS	3
4.2	RÈGLES DE L'ART ET CERTIFICATIONS	3
4.3	VÉHICULES	4
4.4	ACCÈS À L'ACCOTEMENT DES TROTTOIRS ET DE LA CHAUSSÉE	4
4.5	PERMISSIONS ET PERMIS	4
4.6	TRAVAUX DE CREUSEMENT	4
4.7	PROTECTION	5
4.8	DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ENTREPRENEUR	5
5	EXIGENCES RELATIVES AUX SERVICES OPÉRATIONNELS	5
5.1	RESPONSABILITÉS DE LA CCN	5
5.2	LES INSPECTIONS, LE NETTOYAGE, L'ENTRETIEN MINEURE ET LES RAPPORTS	6
5.3	INTERVENTIONS DEMANDÉES SELON LE BESOIN	7
5.3.1	<i>Ajout ou remplacement d'un décalque.....</i>	<i>7</i>
5.3.2	<i>Ajout ou remplacement d'un panneau.....</i>	<i>7</i>
5.3.3	<i>Remplacement d'un poteau.....</i>	<i>8</i>
5.3.4	<i>Installation d'un nouveau poteau</i>	<i>8</i>
5.3.5	<i>Remplacer un produit Lexan.....</i>	<i>8</i>
5.3.6	<i>Services additionnels</i>	<i>8</i>
5.4	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	8
6	EXIGENCES OBLIGATOIRES	9

Annexes:

- 1 Se référer au formulaire de soumission
- 2 Sentiers polyvalents de la CCN
- 3 Exemple d'une carte de localisation
- 4 Gabarit pour le rapport d'inspection
- 5 Série 8000 Identification d'entrée principale
- 6 Série 8100 Structure des babillards
- 7 Série 8300 Carte
- 8 Série 8400 Localisation de route
- 9 Série 8500 Partageons nos sentiers
- 10 Série 8800 type A et B Panneau routier d'identification d'entrée
- 11 Série 8900 Panneau de liaison

1 Objectif

La région de la capitale du Canada offre aux cyclistes l'un des plus vastes réseaux cyclables d'Amérique du Nord. Les sentiers récréatifs de la Commission de la capitale nationale (CCN) représentent un réseau de presque 250 km linéaires destinés au cyclisme et à plusieurs autres activités, comme la marche, la course et le patin à roues alignées. La CCN recherche un Entrepreneur qui devra fournir les services d'entretien, d'inspection et de réparation pour les panneaux de signalisation du réseau des sentiers récréatifs.

La CCN est à la recherche de prix forfaitaires tout compris (taxes en sus) pour la prestation des services décrits aux présentes.

2 Durée

La CCN a l'intention d'émettre un contrat pour une période de cinq (5) ans à compter de l'attribution du contrat (avril 2023) et se terminant le 31 mars 2028, en plus de la possibilité de 2 années optionnelles distinctes, à la suite du terme initial.

3 Portées des travaux et limites géographiques

La portée des travaux comprend l'inspection saisonnière et l'entretien de la signalisation réglementaire, interprétative et directionnelle qui se trouve le long du réseau de sentiers récréatifs de la CCN, en Ontario et au Québec. La répartition géographique du réseau figure à l'annexe 2. Une vue plus détaillée du réseau est disponible dans Google Maps sous la rubrique *Bicyclette*.

4 Exigences générales

Cette section identifie les exigences générales du contrat qui appuient l'exécution des services décrits plus précisément à la section 5 (Exigences du service opérationnel).

4.1 Tenues des dossiers

L'entrepreneur devra maintenir un relevé détaillé en tout temps incluant tous les montants consacrés au projet, pour permettre à la CCN de vérifier, si elle le désire, la valeur des travaux par rapport au prix contractuel. L'entrepreneur devra obtenir un relevé détaillé de tous les travaux exécutés jusqu'à la fin du contrat et jusqu'à ce que tous les relevés aient été intégrés aux documents sur la mise en œuvre du projet.

4.2 Règles de l'art et certifications

Tous les travaux réalisés par l'Entrepreneur ou par un de ses sous-traitants devront être effectués conformément aux règles de l'art et à toutes les lignes directrices, exigences et spécifications imposées par le domaine de spécialisation. L'Entrepreneur se conformera à tous les codes et normes fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur. Il est important de prendre des mesures de sécurité appropriées en tout temps et des précautions additionnelles afin de protéger le public en général.

4.3 Véhicules

L'entrepreneur devra assurer tout le transport nécessaire, à destination et à partir du chantier, pour tout son personnel, ses outils et les matériaux nécessaires à ce contrat. Tous les véhicules et tout l'équipement employés par l'entrepreneur devront être gardés propres et en bon état, et être conformes aux normes de sécurité et aux exigences de permis provinciales (du Québec et de l'Ontario). On s'abstiendra dans la mesure du possible de conduire sur le gazon. L'approvisionnement en essence devra s'effectuer à l'extérieur du chantier avant et (ou) après les heures de travail. Toutes les réparations aux véhicules devront être effectuées à l'extérieur du chantier. Tous les véhicules employés par l'entrepreneur devront porter bien en évidence le nom de l'entreprise et être équipés d'un gyrophare jaune clignotant.

4.4 Accès à l'accotement des trottoirs et de la chaussée

L'entrepreneur aura accès à l'emprise réservée pour entretenir la propriété. L'équipement et les véhicules utilisés à cette fin ne devront nullement encombrer les trottoirs, et l'entrepreneur devra, le cas échéant, payer toutes les amendes spécifiées par les règlements sur la circulation et le stationnement en vigueur dans la Ville d'Ottawa et dans celle de Gatineau.

L'entrepreneur devra obtenir un permis d'empiètement de la Ville d'Ottawa, gratuitement, avant de commencer tous les travaux. Règlements spéciaux applicables notamment à la Ville d'Ottawa :

- Aucune obstruction, partielle ou complète, d'un trottoir ne sera tolérée;
- Les travaux dans une zone interdisant les arrêts exigent un permis spécial de la Ville.

Lorsqu'une activité d'entretien n'exige pas l'usage d'un véhicule, on préfère qu'elle soit exécutée à pied ou à l'aide d'une bicyclette.

Certaines activités d'entretien nécessitent l'usage de la chaussée. Cependant, la Ville n'autorise pas un tel usage pendant les heures de pointe, de 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 17 h 30. Toutes les activités nécessitant l'usage de la chaussée devront être entreprises en dehors des heures de pointe et être approuvées par la Ville.

Si l'on prévoit qu'une activité d'entretien aura un impact majeur sur les voies de la circulation ou les trajets d'autobus et nécessitera la fermeture d'une partie de la route, un avis de deux jours (en cas d'impact mineur) et de cinq jours (impact majeur) devra être communiqué à la Ville.

4.5 Permissions et permis

Les entrepreneurs devront obtenir tous les permis requis pour exécuter les travaux prévus au contrat, à la fois au Québec et en Ontario. Il faudra un ou plusieurs permis d'accès aux lieux de la CCN pour entamer les travaux sur ses terrains, et cette dernière les fournira gratuitement. Il incombe à l'entrepreneur d'acquiescer et de payer les permis, les approbations d'inspecteurs et tous les autres types d'autorisations requis pour ce projet, et d'acquiescer tous les frais connexes.

4.6 Travaux de creusement

Avant le début des travaux, l'entrepreneur devra déterminer l'emplacement exact des canalisations de services publics dans les secteurs de travail, et en informer le gestionnaire de projet. S'il rencontre des installations de services inconnues, il doit immédiatement en informer le gestionnaire de projet et confirmer

cette découverte par écrit. Si les travaux nécessitent un ajustement des services actuels, les effectuer sous les directives du gestionnaire de projet.

L'entrepreneur devra réparer à ses frais tous les dommages causés aux services publics actuels par les travaux effectués en vertu de la présente demande de propositions.

4.7 Protection

L'Entrepreneur doit;

- Protéger les structures existantes contre les dommages jusqu'à l'achèvement des travaux;
- Prendre toutes les précautions pour protéger les arbres et les aires végétales contre tout dommage;
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher l'accumulation de la boue ou débris sur les routes et sentiers d'asphalte;
- Fournir et entretenir des rambardes, clôtures, barricades, lampes et autres dispositifs requis pour la protection des ouvriers et du public, conformément aux exigences des règlements provinciaux et locaux ainsi qu'au Code canadien de la sécurité sur les chantiers de construction;
- L'entrepreneur devra fournir, installer et entretenir les dispositifs de contrôle de la circulation nécessaires à la protection du public et du chantier. Le contrôle de la circulation devra être effectué conformément aux lois applicables;
- Les vestes de sécurité doivent être portées en tout temps par le personnel de l'entrepreneur.
- Toute signalisation temporaire sur le site, incluant le ruban de signalisation, doit utiliser soit des pictogrammes ou être complètement bilingue.

4.8 Dommages causés par l'Entrepreneur

Les dommages infligés à tous les éléments existants (plantes, aménagements paysagers, pelouses, chaussées, sentiers, structures, finis et services publics) en raison des travaux prévus par le présent contrat devront entraîner une remise à l'état initial, un remplacement ou une compensation adéquate pour les parties touchées par l'entrepreneur, au choix du gestionnaire de projet et à la satisfaction de la CCN. Il est entendu que tous les travaux requis comprennent la main-d'œuvre, l'équipement et le coût des matériaux. Le travail requis devra être exécuté dans les sept (7) jours suivant l'avis formulé par le gestionnaire de projet.

5 Exigences relatives aux Services opérationnels

L'entrepreneur doit fournir les services d'inspection, l'entretien de routine et l'entretien exceptionnel. Dans le cadre des inspections, ou à tout autre moment, l'entrepreneur doit corriger ou signaler toute lacune visible ou prévisible à la CCN. L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux requis pour remplir les obligations du présent contrat conformément à toutes les normes de l'industrie. Tout travail effectué par l'entrepreneur qui ne respecte pas les exigences du service opérationnel doit être considéré comme non conforme.

Sauf indication contraire, tous les matériaux (quincaillerie, panneaux Lexan, etc), la main-d'œuvre, les outils, permis, licences, frais de déversement, etc. doivent être fournis par l'entrepreneur et doivent être inclus dans les prix indiqués à l'appendice A.

5.1 Responsabilités de la CCN

La CCN doit:

L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs
Commission de la capitale nationale

- Fournir des cartes de localisation détaillées et des listes d'inventaire contenant la quantité et indiquant l'emplacement géographique des biens (signalisation) qui font l'objet du présent contrat;
- Fournir à l'Entrepreneur les panneaux, les pultrusions et les poteaux de la signalisation des sentiers récréatifs;
- Fournir un gabarit pour les rapports des interventions complétées et requises. Voir l'annexe 4;
- Informer l'Entrepreneur des modifications de l'inventaire de la signalisation des sentiers récréatifs, étant soit l'ajout de nouveaux panneaux et poteaux ou enlèvement de panneaux et poteaux;
- Informer l'Entrepreneur des dommages observés par ses services de patrouille sur les sentiers.

5.2 Les inspections, le nettoyage, l'entretien mineure et les rapports

Effectuer trois (3) inspections de l'ensemble de la signalisation des sentiers récréatifs, en avril, juillet et octobre. **Exception** : Pour la première année du contrat, la première inspection devra être complétée dans les quelques semaines suivant l'octroi du contrat.

Il faudra remettre à la CCN, au plus tard le 15 de chaque mois visé par une inspection, un rapport basé sur la méthodologie ci-après:

- a) Les rapports doivent noter toutes les interventions requises (par exemple, remplacer un panneau endommagé, une installation manquante, un pictogramme estompé à changer, etc.) et toutes les interventions effectuées (par exemple, enlèvement des graffitis, retouches de peinture, remplacement de quincaillerie, etc.). Une évaluation complète des installations doit être aussi effectuée. L'état du panneau, du poteau ainsi que de l'assise, notamment celui de l'installation, de la peinture, du montage, du graphisme, etc., doit être noté dans le rapport;
- b) L'entrepreneur doit utiliser le gabarit (voir Annexe 4) pour présenter les renseignements requis dans les rapports;
- c) La documentation photographique sur les interventions requises et effectuées doit être fournie sous forme électronique (jpg ou PDF) pour corroborer les travaux. L'information sera échangée par l'entremise d'un nuage de stockage, créé par le gestionnaire de projet de la CCN.

Pendant les inspections, exécuter le nettoyage et les réparations mineures suivantes aux panneaux et aux poteaux des enseignes:

- a) La poussière : Nettoyer au besoin les panneaux et les poteaux en utilisant un détergent domestique et de l'eau (50 parties d'eau pour une partie de détergent);
- b) La peinture éraflée ou écaillée sur les poteaux, panneaux et profilé en C: Appliquer des retouches au besoin;
- c) Les graffitis : Les graffitis faits au crayon marqueur, à l'encre ou au crayon peuvent être enlevés au moyen d'un produit de nettoyage à base d'agrumes. Les graffitis tracés à l'aide d'un pulvérisateur peuvent être enlevés au moyen d'un produit qui n'endommagera pas la surface du panneau, du poteau et des décalques;
- d) Panneaux pliés et (ou) bosselés : Essayer de redresser le panneau sans le retirer. Si c'est impossible, enlever le panneau et essayer de l'ajuster au moyen d'un bloc de bois et d'un marteau si nécessaire. Ne jamais frapper directement la surface du panneau avec le marteau. La protéger au moyen d'un bloc de bois;

L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs
Commission de la capitale nationale

- e) Réparer les panneaux ou poteaux endommagés qui peuvent l'être, notamment en serrant toutes les attaches et toutes la quincaillerie des poteaux et panneaux mal assujettis, conformément aux spécifications;
- f) Réparer, remplacer ou ajouter toutes les attaches et toute la quincaillerie endommagée et absente, pour toutes les pièces d'enseignes correspondant à tous les types d'enseigne, selon les spécifications;
- g) Quincaillerie endommagée : Refaire le forage de la fixation. Fournir un "A-T Insert" en aluminium 6061-T6 des produits AVK Industrial. Sécuriser à l'aide d'une vis mécanique à sceau inviolable à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx no 381-668 / 10-24 X 1";
- h) Si le poteau est réutilisé, retirer l'insert existant, puis tarauder et installer les nouvelles insertions, si nécessaire;
- i) Dans les zones où il y a souvent des actes de vandalisme et que les panneaux sont souvent manquants, tarauder les poteaux à la demande du gestionnaire de projet de la CCN;
- j) Un antigrippant doit être employé pour toutes les attaches.

Outre les activités susmentionnées, nettoyer et cirer tous les panneaux chaque année, au printemps (avant la mi-mai) et en automne (avant la mi-octobre):

- Utiliser un produit de nettoyage domestique et de l'eau (50 parties d'eau pour une partie de produit de nettoyage);
- Rincer à l'eau propre et essuyer avec un chiffon propre;
- Pour cirer les panneaux, utiliser une cire en pâte ou solide, de type *Carnauba*;
- Indiquer la date du nettoyage et du cirage dans les rapports d'inspection respectifs.

5.3 Interventions demandées selon le besoin

À noter que les quantités estimées dans formulaire de soumission pour les items 5.3.1 à 5.3.6 sont seulement pour des fins d'évaluation de la soumission et ne représentent aucun engagement de la part de la CCN. La CCN va établir une allocation annuelle pour des interventions, selon le besoin, à l'intérieur de la valeur estimée totale du contrat. L'allocation annuelle pour les interventions selon le besoin peut être augmentée, réduite, ou entièrement annulée par la CCN sur une base annuelle.

Dans le cadre des interventions décrites ci-après, l'entrepreneur est responsable du ramassage des décalques, des panneaux et des poteaux de signalisation à l'entrepôt de l'avenue Woodroffe de la CCN situé au 1740, avenue Woodroffe, Ottawa (Ontario) K2G 3R8.

5.3.1 Ajout ou remplacement d'un décalque

Des décalques peuvent être ajoutés, ou des décalques peuvent être enlevés et/ou remplacés. Chauffer la surface du décalque à l'aide d'un séchoir pour ramollir la colle et enlever le décalque. Enlever de la surface du panneau les résidus de colle à l'aide d'un nettoyant à base d'agrumes. Nettoyer la surface à l'aide de Windex avant l'application du nouveau décalque.

5.3.2 Ajout ou remplacement d'un panneau

Remplacer un panneau endommagé ne pouvant pas être réparé ou installer un nouveau panneau; au besoin tarauder les poteaux pour tous les panneaux, à l'exclusion de la série 8100 et 8300. Tarauder

L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs
Commission de la capitale nationale

les poteaux survient en remplacement des panneaux quand les poteaux ont été taraudés et que les inserts avaient été installés précédemment. Les panneaux usagés seront retournés à l'entrepôt de la CCN.

5.3.3 Remplacement d'un poteau

Remplacer un poteau endommagé ne pouvant pas être réparé. Les poteaux usagés seront retournés à l'entrepôt de la CCN, sauf pour les poteaux installés avec du béton. L'entrepreneur fera l'élimination de ceux-ci de façon conforme.

5.3.4 Installation d'un nouveau poteau

Installer un nouveau poteau selon les spécifications.

5.3.5 Remplacer un produit Lexan

Remplacer un produit (Lexan) endommagé ne pouvant pas être réparé ou installer un nouveau Lexan.

5.3.6 Services additionnels

La CCN peut occasionnellement faire appel à l'entrepreneur pour effectuer des travaux qui ne sont pas inclus dans les trois (3) inspections annuelles décrites au point 5.2 ou dans les interventions explicitement décrites au point 5.3. Les services supplémentaires demandés et approuvés par la CCN seront rémunérés selon les taux stipulés dans le formulaire de soumission.

5.4 Spécifications techniques

L'Entrepreneur devra se référer aux spécifications mentionnées ci-dessous pour l'installation des panneaux et poteaux de signalisation des sentiers récréatifs. Sauf indication contraire, tous les matériaux, main-d'œuvre, outils, permis, licences, etc. doivent être fournis par l'entrepreneur et doivent être inclus dans les prix indiqués dans le formulaire de soumission. Ces dessins techniques sont regroupés selon les séries (voir annexes):

- Série 8000 (Annexe 5) : CP-GA-01, CP-F-01, CP-F-02, CP-G-01, CP-I-01
- Série 8100 (Annexe 6): BB-1 à BB-8
- Série 8300 (Annexe 7): CP-GA-03, CP-G-02, CP-F-03R, CP-F-04, CP-I-02
- Série 8400 (Annexe 8): B20, B21, B22, A72
- Série 8500 (Annexe 9): B20, B21, B22, A72
- Série 8800 type A et B (Annexe 10): CP-GA-04, CP-F-07, CP-F-08, CP-F-09, CP-G-03, CP-I-03
- Série 8900 (Annexe 11): CP-GA-08, CP-F-07, CP-F-08, CP-F-09, CP-G-06, CP-I-04

L'Entrepreneur devra se référer aux spécifications mentionnées ci-dessous pour les retouches de peinture des panneaux et poteaux (incluant le profilé en C):

- Panneau d'identification du tronçon – Peinture Grip-Gard ou équivalent approuvé, Couleur PMS 342 (vert) Finition demi-matte
- Logo du propriétaire – Peinture Grip-Gard ou équivalent approuvé, Couleur PMS 412 et Gris foncé international 96-18
- Bandes graphiques – Peinture Grip-Gard ou équivalent approuvé, Couleur Gris foncé international 96-18

Retouches de peinture sur les poteaux et profilé en C:

L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs
Commission de la capitale nationale

- Peinture Grip-Gard ou équivalent approuvé, Couleur Gris clair international 96-19.

6 Exigences obligatoires

Se référer au formulaire de soumission/formulaire de contrat.

L'entretien de la signalisation des sentiers récréatifs
Commission de la capitale nationale

Annexe 1

SE RÉFÉRER AU FORMULAIRE DE SOUMISSION





NCC Multi-use Pathways

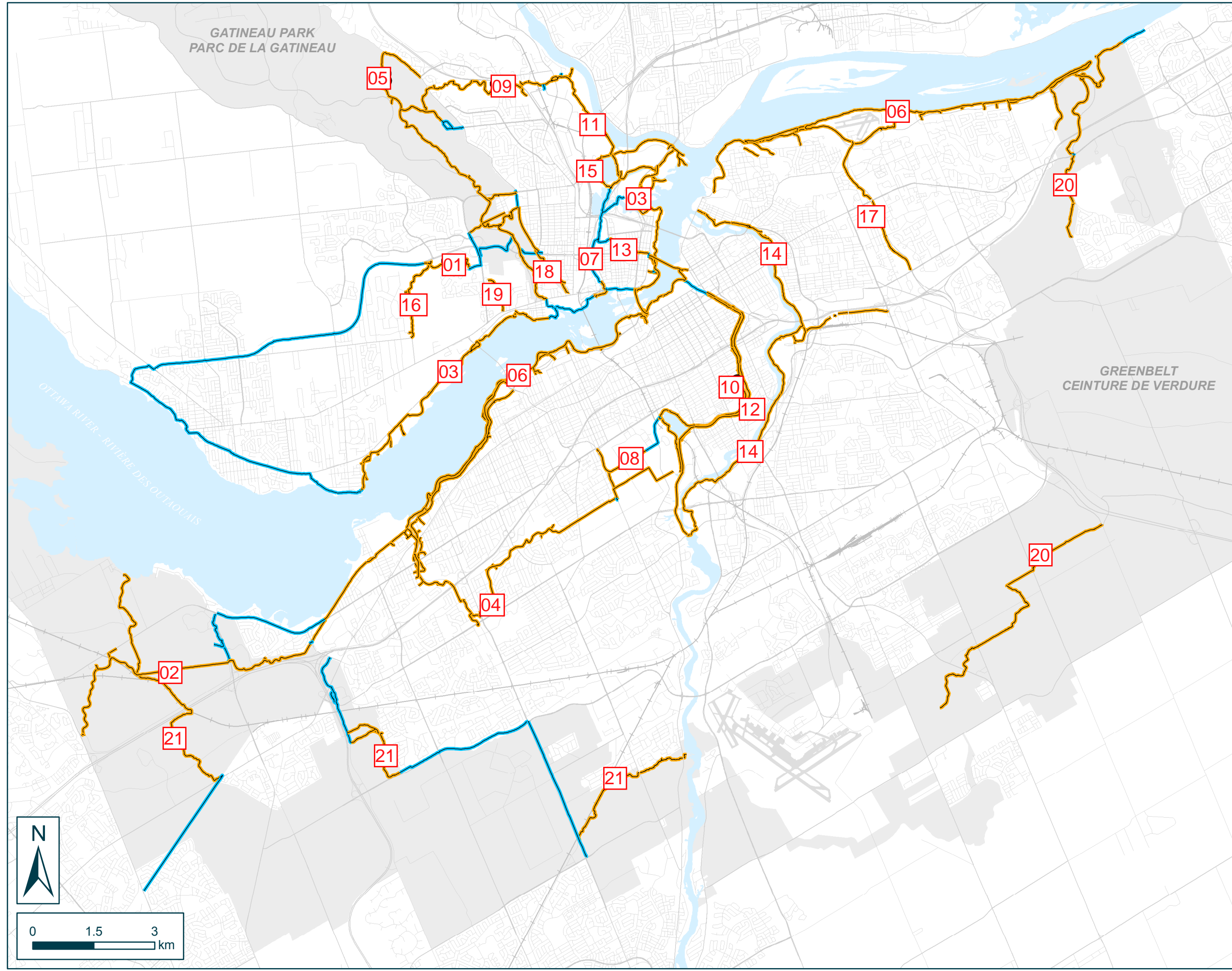
Sentiers polyvalents de la CCN

2018-04-10

Legend • Légende

-  NCC Multi-use Pathways
Sentiers polyvalents de la CCN
-  Other Multi-use Pathways: Links
Autres sentiers polyvalents :
Liens

#	Name - Nom
01	Sentier des PIONNIERS PIONNIERS Pathway
02	WATTS CREEK Pathway Sentier du RUISSEAU-WATTS
03	Sentier des VOYAGEURS VOYAGEURS Pathway
04	PINECREST CREEK Pathway Sentier du RUISSEAU-PINECREST
05	Sentier du PARC-DE-LA-GATINEAU GATINEAU PARK Pathway
06	OTTAWA RIVER Pathway Sentier de la RIVIÈRE-DES-OUTAOUAIS
07	Sentier du RUISSEAU-DE-LA-BRASSERIE RUISSEAU-DE-LA-BRASSERIE Pathway
08	EXPERIMENTAL FARM Pathway Sentier de la FERME-EXPÉRIMENTALE
09	Sentier du LAC-LEAMY LEAMY LAKE Pathway
10	RIDEAU CANAL Western Pathway Sentier ouest du CANAL-RIDEAU
11	Sentier de la RIVIÈRE-GATINEAU GATINEAU RIVER Pathway
12	RIDEAU CANAL Eastern Pathway Sentier est du CANAL-RIDEAU
13	Sentier DE L'ÎLE DE L'ÎLE Pathway
14	RIDEAU RIVER Eastern Pathway Sentier est de la RIVIÈRE-RIDEAU
15	Sentier du RUISSEAU-LEAMY LEAMY CREEK Pathway
16	Sentier du CORRIDOR-CHAMPLAIN CHAMPLAIN CORRIDOR Pathway
17	AVIATION Pathway Sentier de L'AVIATION
18	Sentier du LAC-DES-FEES LAC-DES-FEES Pathway
19	Sentier du DOMAINE-DE-LA-FERME- MOORE MOORE FARM ESTATE Pathway
20	(N.I.C.) GREENBELT PATHWAY EAST (Hors contrat) Sentier de la CEINTURE- DE-VERDURE EST
21	(N.I.C.) GREENBELT PATHWAY WEST (Hors contrat) Sentier de la CEINTURE- DE-VERDURE OUEST



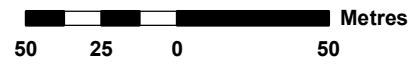


Capital Pathway Signage - Signalisation des sentiers de la capitale



Watts Creek Pathway - Sentier du Ruisseau Watts

1:2,500



● Bulletin Board - Babillard

● Linear Directional - Panneau de direction linéaire

⊕ Link - Panneau de liaison

● Map - Carte

● Pathway Location - Panneau de localisation sur le sentier

● Primary Entrance - Panneau d'entrée primaire

● Share The Path - Partageons nos sentiers

roads_25000

Map No. 20

Carte No.

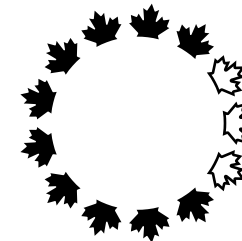


Inspection Report Template
 Gabarit pour le rapport d'inspection

APPENDIX 4 – ANNEXE 4

Panel # No. de panneau	Picture # No. de photo	Inspection Date (YYYYMMDD) Date d'inspection (AAAAMMJJ)	Intervention Completed Travail complété	Deficiency to Correct Déficiences à corriger	Intervention Date (YYYYMMDD) Date d'intervention (AAAAMMJJ)	Inventory Requirements Besoins d'inventaire	Status Statut	Previously Reported (YYYYMMDD) Signalé précédemment (AAAAMMJJ)	NCC Comments Commentaires de la CCN
22-8406-3a	1013	2023-04-15	Removed graffiti Enlèvement de graffiti	N/A	2023-04-15		Completed Complété	N/A	
22-8406-3b		2023-04-15		N/A				N/A	
23-8406-4a				N/A				N/A	
23-8406-4b				N/A				N/A	
24-8006-6				N/A				N/A	
24-8006-7	1014	2023-04-15		Post is damaged and bent and requires replacement Poteau est endommagé et plié et nécessite d'être remplacé.		8000 series post, concrete footing Poteau série 8000, rigole de béton	Pending En attente	N/A	Proceed with repairs Procéder avec les réparations
24-8006-8	1015	2023-04-15		Replace panel			Pending En attente	2022	Panel in fabrication Panneau en fabrication
24-8006-9									
24-8106-3									
24-8306-4									
24-8406-5a									
24-8406-5b									
24-8506-2									
24-8506-3									
24-8506-4									
24-8506-5									
25-8306-5									
25-8406-6a									
25-8406-6b									
25-8406-6c									
25-8406-6d									

Sample/Échantillon



Design and Construction
Y. Gosselin
Director

Design et construction
Y. Gosselin
Directeur



consultant expert-conseil



issued or revised / émis ou révisé **20 / 9 / 2000**

project / projet **Capital Pathway Signage Program / Programme de signalisation du sentier de la capitale**

title / titre **Primary Entrance I.D. / Identification d'entrée principale**

series **8000 & 8200**

approved by / approuvé par

designed by / conçu par **Entro**

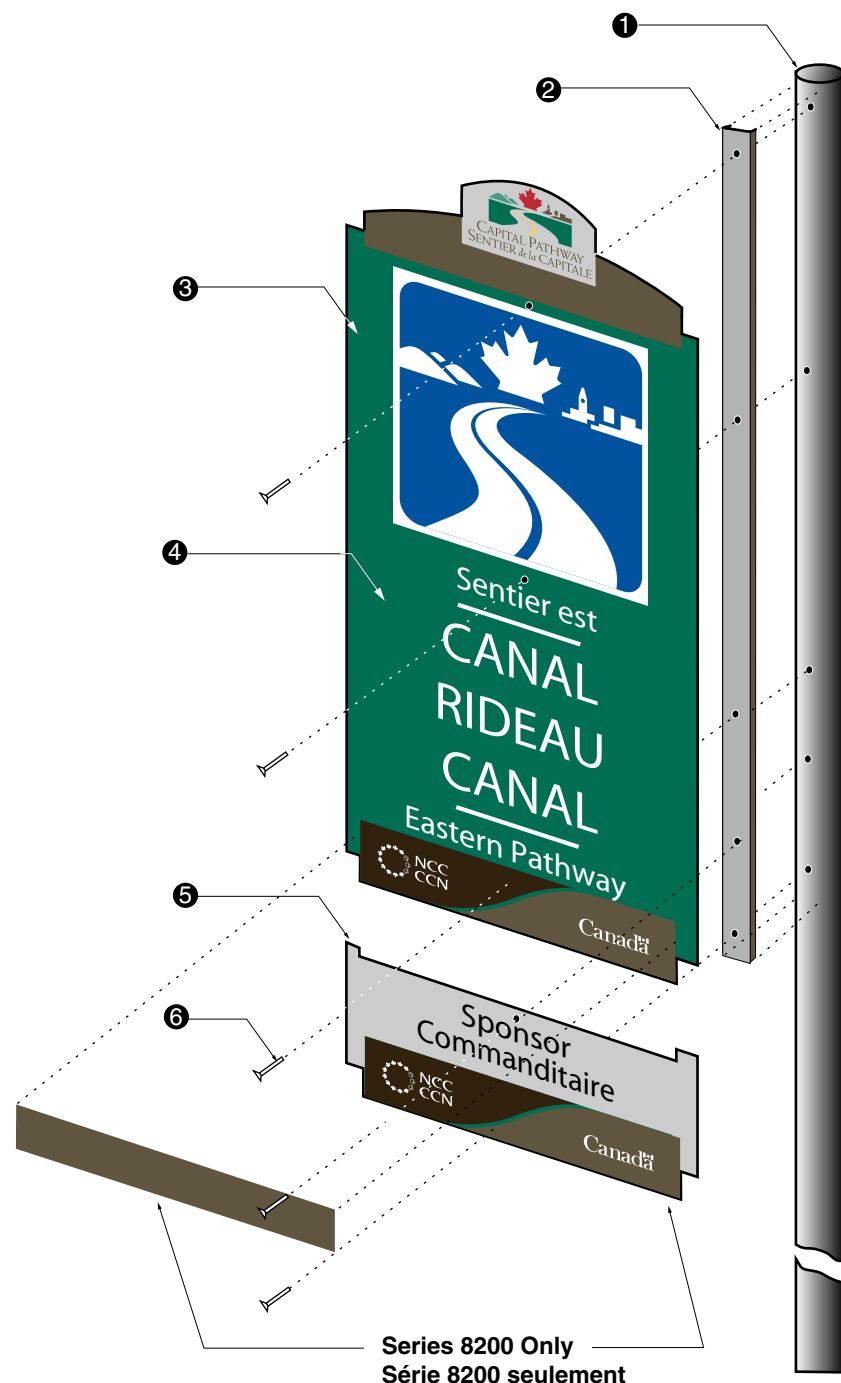
drawn by / dessiné par **J.P.**

date **03 / 01 / 1997**

scale / échelle **NTS / Non à l'échelle**

drawing no. / dessin no. **CP-GA-01**

sheet no. / no. de la feuille **1 of 3**



1 **Post**
75 mm standard aluminum post with five holes to accept stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 x 1" see drawing CP-F-01

2 **"C" Channel**
Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) see drawing CP-F-01

3 **Sign Panel**
Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6 see drawing CP-F-02

4 **Graphics**
Background (all surfaces) and Graphic Stripes (front and edge) to be painted
Pathway Logo and Text to be screen printed
Pathway pictogram to be screen printed transparent PMS Reflex Blue on white 3M Scotchlite reflective vinyl applied directly to sign panel see drawing CP-G-01

5 **Sponsor Panel - Optional (Series 8200)**
Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6 see drawing CP-F-02
Note: When sponsor panel is added, blackout vinyl to be applied over existing owner name. Colour and size to match existing grey stripe

6 **Fasteners**
Sign panels to be fastened to post using five Spae-Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 x 1"

Note: If optional sponsor panel is not supplied, hardware to be inserted in lower two holes

Double sided sign is identical to two sided version, with panels applied on opposite sides of pole in accordance to the single sided specification

1 **Poteau**
Poteau en aluminium standard de 75 mm avec cinq orifices pour accueillir des vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381 668 / 10-24 x 1" Consulter l'illustration CP-F-01

2 **Profilé en C**
Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n°1144)
Consulter l'illustration CP-F-01

3 **Panneau indicateur**
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3 mm (6061 T6)
Consulter l'illustration CP-F-02

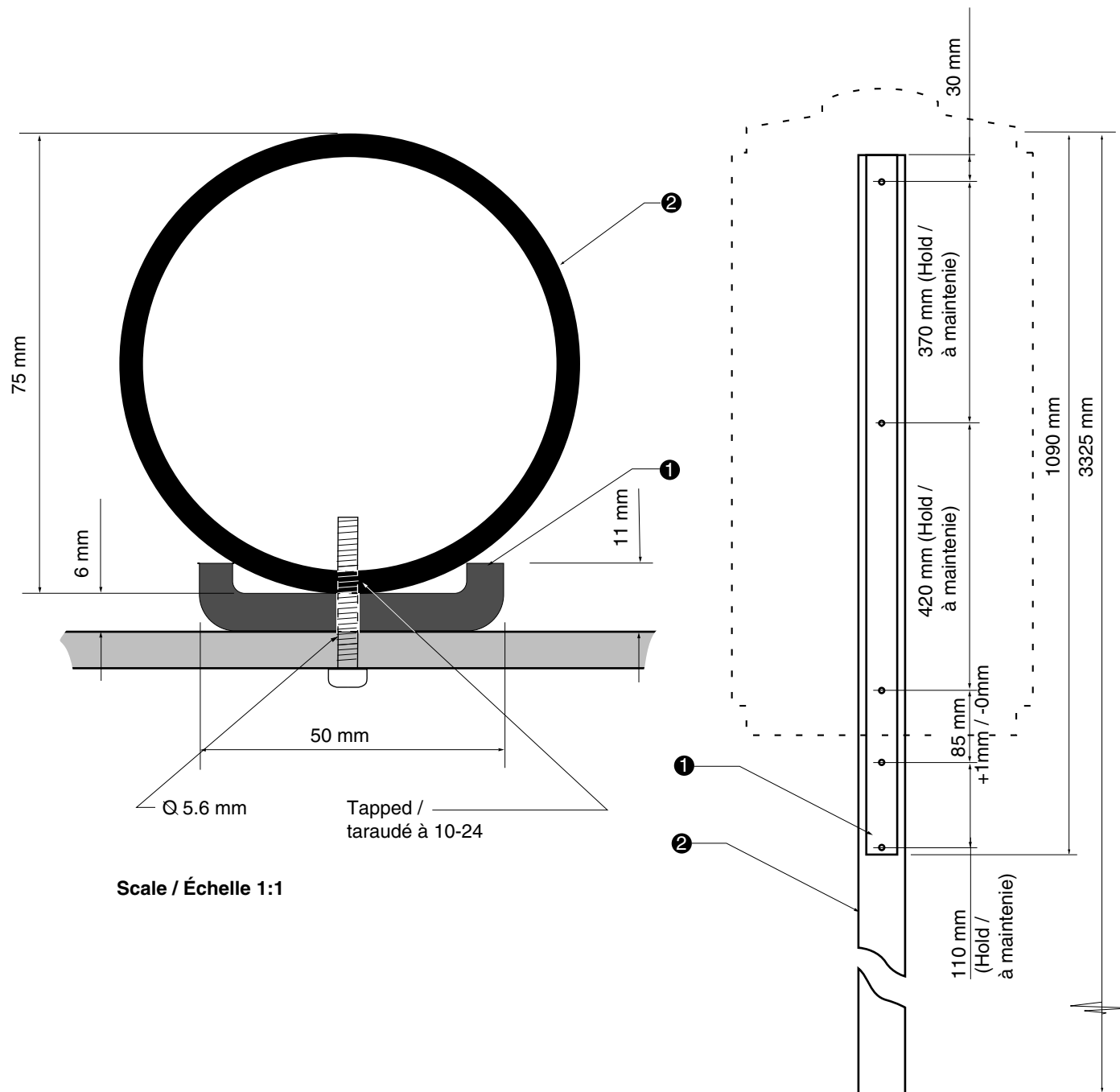
4 **Graphiques**
Le font (toutes les surfaces) et les bandes graphiques (devant et contour) doivent être peints
Le logo du sentier et le texte doivent être imprimés par sérigraphie
Pictogramme du sentier imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent sur font blanc en vinyle réfléchissant Scotchlite 3M appliqué directement sur le panneau
Consulter l'illustration CP-G-01

5 **Panneau du commanditaire - facultatif - (série 8200)**
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3 mm (6061 T6)
Consulter l'illustration CP-F-02
Note: Lorsque le panneau de commanditaire est installé, un vinyle opaque doit être appliqué sur le nom du propriétaire actuel. La couleur et la taille doivent s'harmoniser à la bande grise actuelle.

6 **Attaches**
Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de cinq vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n°381 668 / 10-24 x 1"

Note: Si le panneau de commanditaire facultatif n'est pas fourni, la quincaillerie doit être insérée dans les deux trous inférieurs.

L' affiche double face est identique à la version à deux côtés, qui comporte des panneaux installés de part et d' autre du poteau conformément aux spécifications du modèle monoface.



1 **"C" Channel**
 Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144)
 Channel legs to be cut back to 11 mm in width and 1090 mm long
 Channel to be drilled in sync with Sign Panel to accept five stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 To be primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

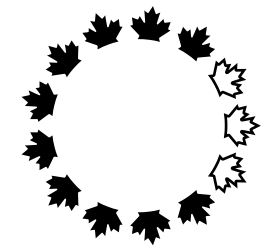
2 **Post**
 Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm x 3325 mm with a wall thickness of 4 mm
 Post to be tapped to accept five stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 Post to be primed and painted using Grip Ease to match International Light Gray 96-19

Note
 All fastener holes to be positioned in sync with Sign Panel
 Paint Surfaces to be smooth and clean
 Unit to be smooth, square, level and free from burrs

1 **Profilé en C**
 Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n° 1144)
 Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm et à une longueur de 1090 mm
 Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir cinq vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n° 381 668 / 10-24 X 1"
 Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 96 19

2 **Poteau**
 Tube en aluminium à finition matte (6061 T6) de 75 mm x 3325 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm
 Poteau taraudé pour accueillir cinq vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n° 381 668 / 10-24 X 1"
 Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 96 19

Note
 Tous les orifices d'attache doivent correspondre à ceux du panneau indicateur.
 Toutes les surfaces doivent être peintes de façon à être lisses et propres.
 Le panneau doit être lisse, égal, de niveau et exempt de bavures.



Design and Construction
 Y. Gosselin
 Director

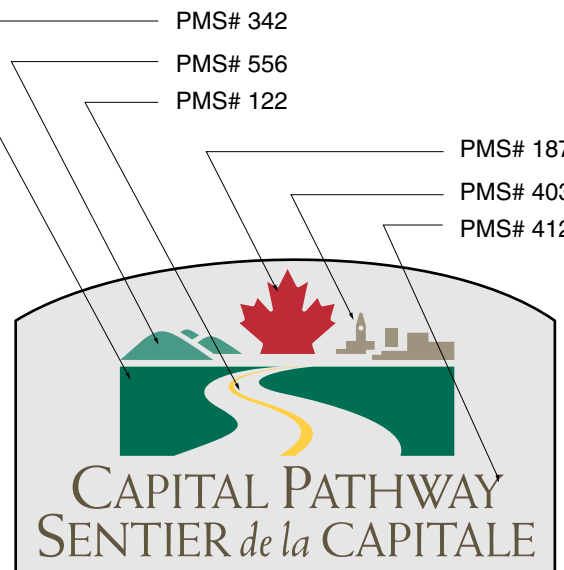
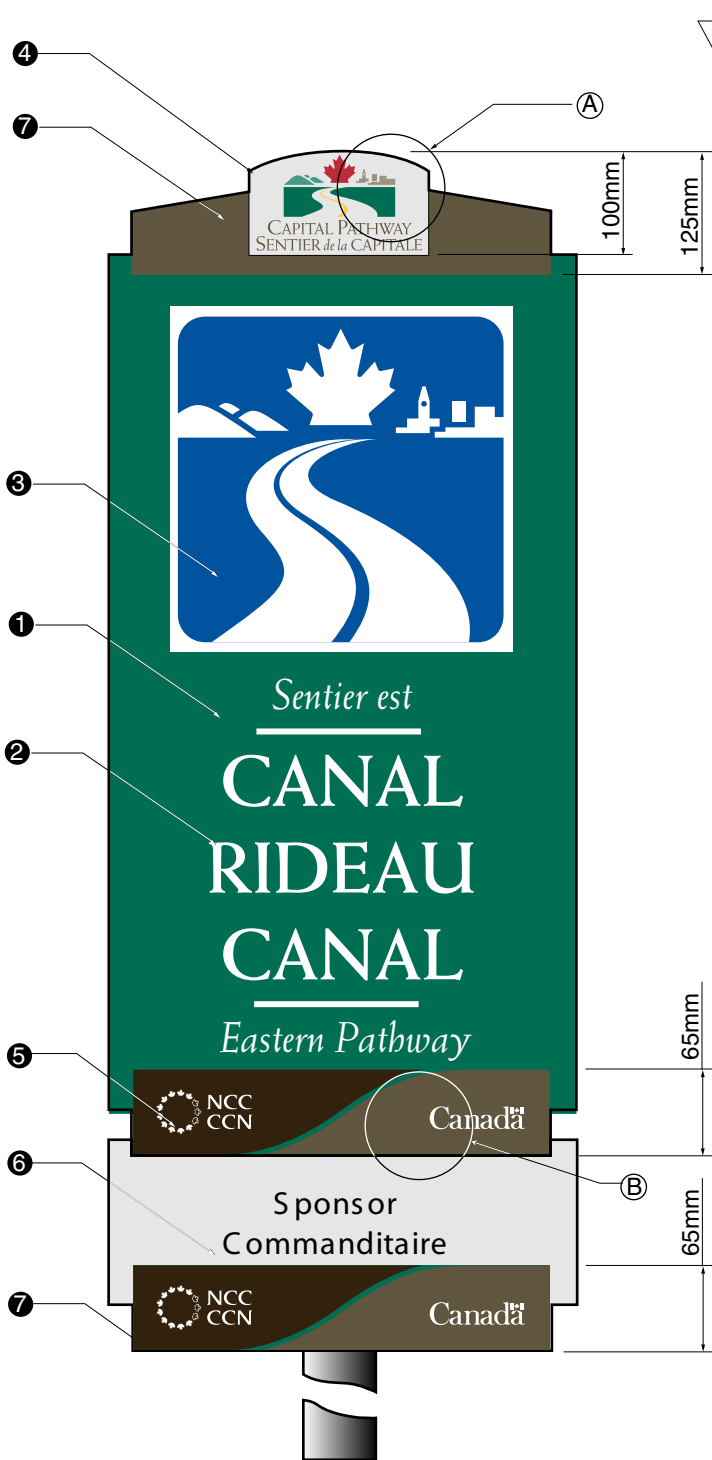
Design et construction
 Y. Gosselin
 Directeur



consultant expert-conseil



issued or revised / émis ou révisé	02 / 01 / 1998
project / projet	Capital Pathway Signage Program / Programme de signalisation du sentier de la capitale
title / titre	Primary Entrance I.D. Post / Poteau d'identification d'entrée principale
series	8000 & 8200
approved by / approuvé par	
designed by / conçu par	Entro
drawn by / dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale / échelle	1:7.5
drawing no. / dessin no.	CP-F-01
sheet no. / no. de la feuille	1 of 1



Ⓐ- Ontario



Ⓐ- Quebec



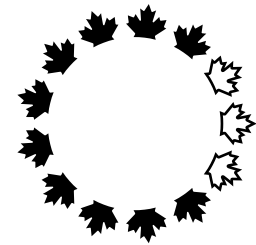
Ⓑ- Ontario



Ⓑ- Quebec

- 1 **Segment I.D. Panel**
Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip-Gard to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss
 - 2 **Pathway Name**
Pathway Name to be screen printed opaque white
 - 3 **Pathway Pictogram**
Pictogram to be screen printed transparent PMS Reflex Blue dropout white on 3M Scotchlite reflective vinyl #510-10
 - 4 **Pathway Logo**
Pathway logo to be screen printed in six colours, PMS#187, PMS# 342, PMS# 412, PMS# 556, PMS# 403 and PMS# 122
Background to be painted to simulate anodized aluminum
 - 5 **Owner Logo**
Logo to be screen printed as per Owner's logo standard, in white opaque ink
 - 6 **Sponsor Panel - Optional**
Logo to be cut from 3M Scotchlite vinyl as per sponsor logo standard requirements
Applied to first surface of panel
 - 7 **Graphic Stripes**
To be painted, face and edge using Grip-Gard, International Dark gray 96-18
- Note
All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files
All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean

- 1 **Panneau d'identification de tronçon**
Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip-Gard pour obtenir la couleur PMS n° 342 (vert)
Finition demi-matte
 - 2 **Nom du sentier**
Nom du sentier peint au cadre en blanc opaque
 - 3 **Pictogramme du sentier**
Imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent sur font blanc en vinyle réflecteur 3M Scotchlite n° 510 10
 - 4 **Logo du sentier**
Logo du sentier peint au cadre en six couleurs (PMS n° 187, PMS n° 342, PMS n° 412, PMS n° 556, PMS n° 403 et PMS n° 122)
Arrière-plan peint de façon à simuler la couleur de l'aluminium anodisé
 - 5 **Logo du propriétaire**
Logo peint au cadre à l'encre blanche opaque conformément aux exigences standard relatives au logo du propriétaire
 - 6 **Panneau du commanditaire - facultatif**
Logo découpé en vinyle 3M Scotchlite conformément aux exigences standard relatives au logo du commanditaire
Appliqué sur la première surface du panneau
 - 7 **Bandes graphiques**
Peintes à l'aide de Grip-Gard pour obtenir le gris foncé international 96 18 devant et contour
- Note
Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.
Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.
Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.



Design and Construction
Y. Gosselin
Director

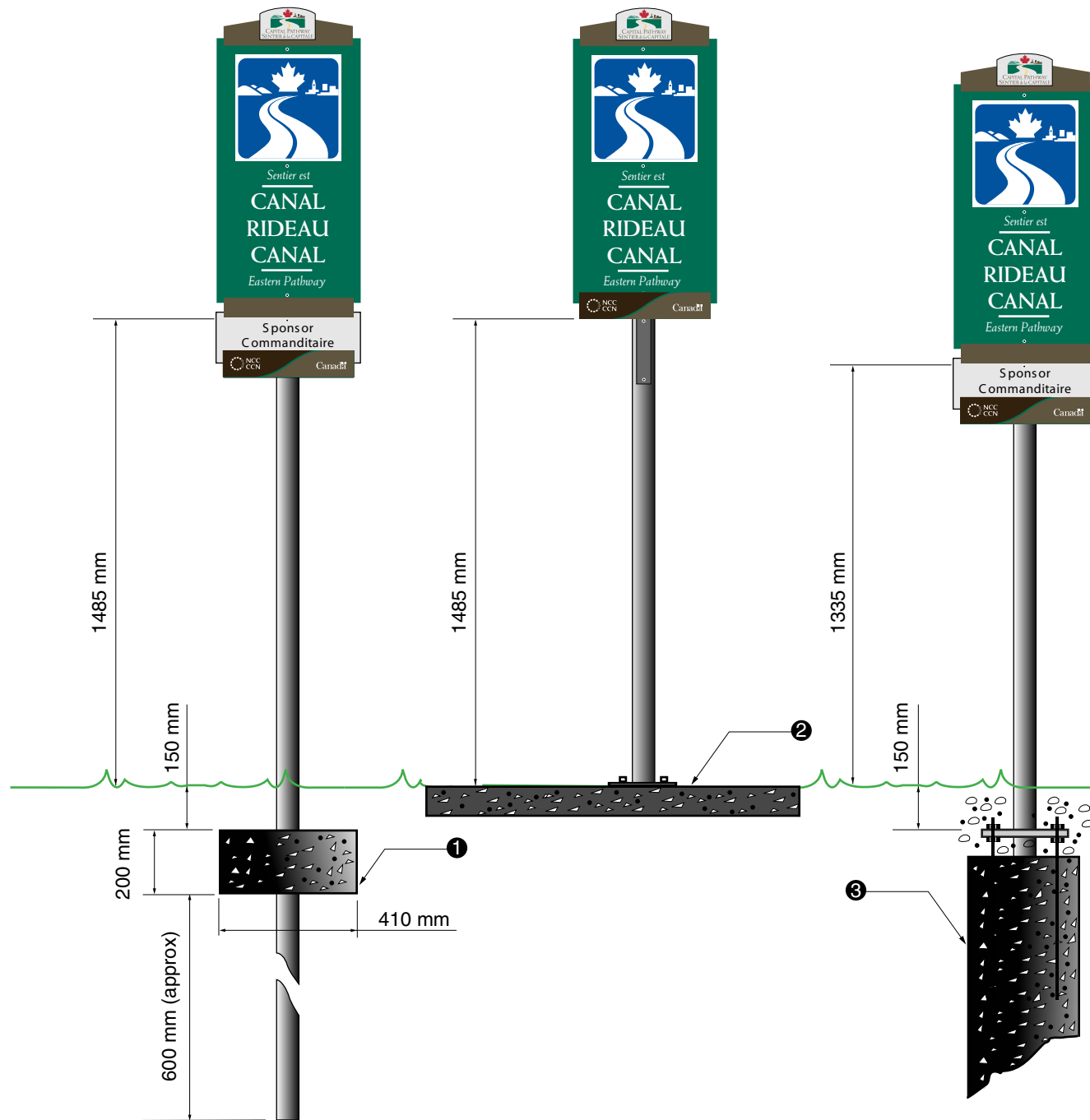
Design et construction
Y. Gosselin
Directeur



consultant expert-conseil

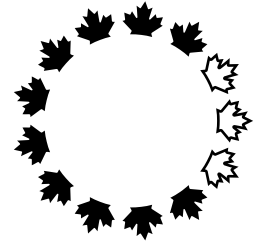


issued or revised / émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project / projet	Capital Pathway Signage Program / Programme de signalisation du sentier de la capitale
title / titre	Primary Entrance I.D. Graphic Specification / Spécifications du panneau d'identification d'entrée principale
series	8000 & 8200
approved by / approuvé par	
designed by / conçu par	Entro
drawn by / dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale / échelle	1:7.5
drawing no. / dessin no.	CP-G-01
sheet no. / de la feuille	1 of 2



- 1 **Concrete Footing**
Concrete to be 20 MPa and to have a dimension of 410 mm dia. x 200 mm thick, poured on site.
Earth to be compacted below and above concrete and sod reapplied
 - 2 **Existing Sidewalk**
Installed on existing concrete sidewalk using 4 Hilti HSL anchors 16 mm diameter.
Nuts and washers to be stainless steel
Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points
 - 3 **Installation in Bedrock**
Concrete to be 20 MPa and must be poured on site
Sono tube to have a diameter of 300 mm
Anchor basket to be fabricated from 13 mm diameter galvanized threaded rod
Nuts and washers to be stainless steel
Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points
75 mm of gravel top fill below grade
Earth to be compacted above concrete and sod reapplied around base
- Notes
Sign shall be installed only after their staked location has been approved by the National Capital Commission

- 1 **Rigole de béton**
Béton de 20 MPa coulé sur le site avec un diamètre de 410 mm et une épaisseur de 200 mm
Terre compactée sous le béton et au-dessus du béton et gazon replanté
 - 2 **Trottoir de béton existants**
Installé sur trottoir de béton existants à l'aide de 4 boulons d'ancrage Hilti type HSL 16 mm diamètre.
Écrous et boulons en acier inoxydable
Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement
 - 3 **Installation dans la roche mère**
Béton de 20 MPa coulé sur le site
Tube Sonoco de 300 mm de diamètre
Panier d'ancrage fabriqué à partir d'une tige filetée galvanisée de 13 mm de diamètre
Écrous et boulons en acier inoxydable
Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement
Couche de gravier de 75 mm sous le niveau du sol
Terre compactée sous le béton et gazon replanté autour de la base
- Notes
Les sites choisis pour les panneaux indicateurs doivent être approuvés par la Commission de la capitale nationale avant l'installation.



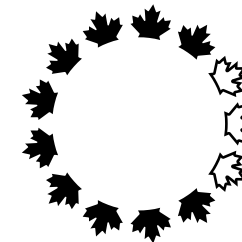
Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project project	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title title	Primary Entrance I.D. Footing Rigole de l'identification d'entrée principale
series	8000 & 8200
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:20
drawing no. dessin no.	CP-I-01
sheet no. no. de la feuille	1 of 2



Design and
Construction

Y. Gosselin
Director

Design et
construction

Y. Gosselin
Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé

18 / 09 / 2000

project
projet

Capital Pathway
Signage Program
Programme de signalisation
du sentier de la capitale

title
titre

Primary Entrance I.D.
Orientation
Orientation
de l'identification
d'entrée principale

series

8000 & 8200

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

Entro

drawn by
dessiné par

J.P.

date

03 / 01 / 1997

scale
échelle

1:20

drawing no.
dessin no.

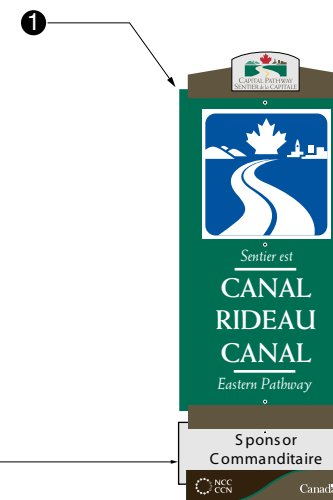
CP-I-01

sheet no.
no. de la feuille

2 of 2

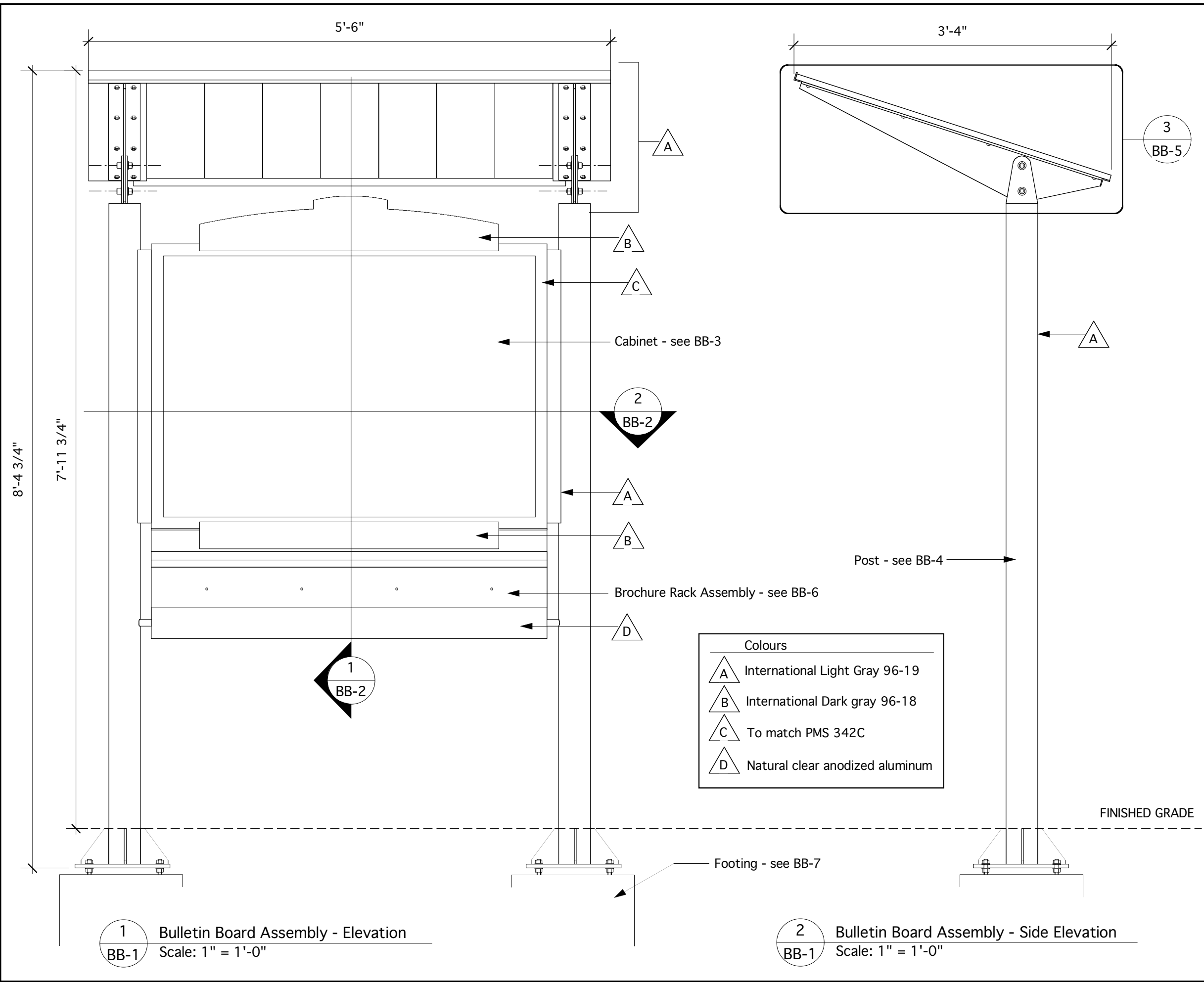
1 **Orientation**
Sign shall be installed vertical, 1500 mm from pathway
Sign to be oriented as marked on site

1 **Orientation**
Panneau installé à la verticale à 1 500 mm du sentier
Panneau orienté en fonction de l'indication sur le site



1500 mm





Colours	
	International Light Gray 96-19
	International Dark gray 96-18
	To match PMS 342C
	Natural clear anodized aluminum

1 Bulletin Board Assembly - Elevation
Scale: 1" = 1'-0"

2 Bulletin Board Assembly - Side Elevation
Scale: 1" = 1'-0"

INTU DESIGN LTD.
499 BLAIR STREET
OTTAWA ONTARIO
CANADA K1G 0J3
T: 613 523 0359
F: 613 248 4651
E: stewart@intu-design.com
www.intu-design.com

- Notes.
- All fasteners and hardware are to be stainless steel, except where indicated.
 - All aluminum to be 6063-T5 or 6061-T6 alloys
 - All structural aluminum work shall be done in accordance with CAN3-S157-M83
 - All welding of structural aluminum shall conform to the requirements of CSA S244-1969
 - All visible welds to be continuous fillet type, ground smooth and flush where practical.
 - Before finishing all exposed aluminum parts are to be sandblasted to SSPC-SP-7
 - All surfaces to be paint finished as follows:
Paint to be "Grip-Gard" as manufactured by Akzo Nobel, comprised of the primer and top coat:
(a) Prime with Grip-Gard Washprimer (2AFY31284) applied as per manufacturer's recommendations.
(b) Top-coat of Grip-Gard Acrylic Urethane Enamel (semi-gloss) applied as per manufacturer's recommendations. (DFT must exceed blast profile).

Revisions
2/15/05 - widen cabinet, rack and post spacing and post length
2/7/05 - add brochure rack cover

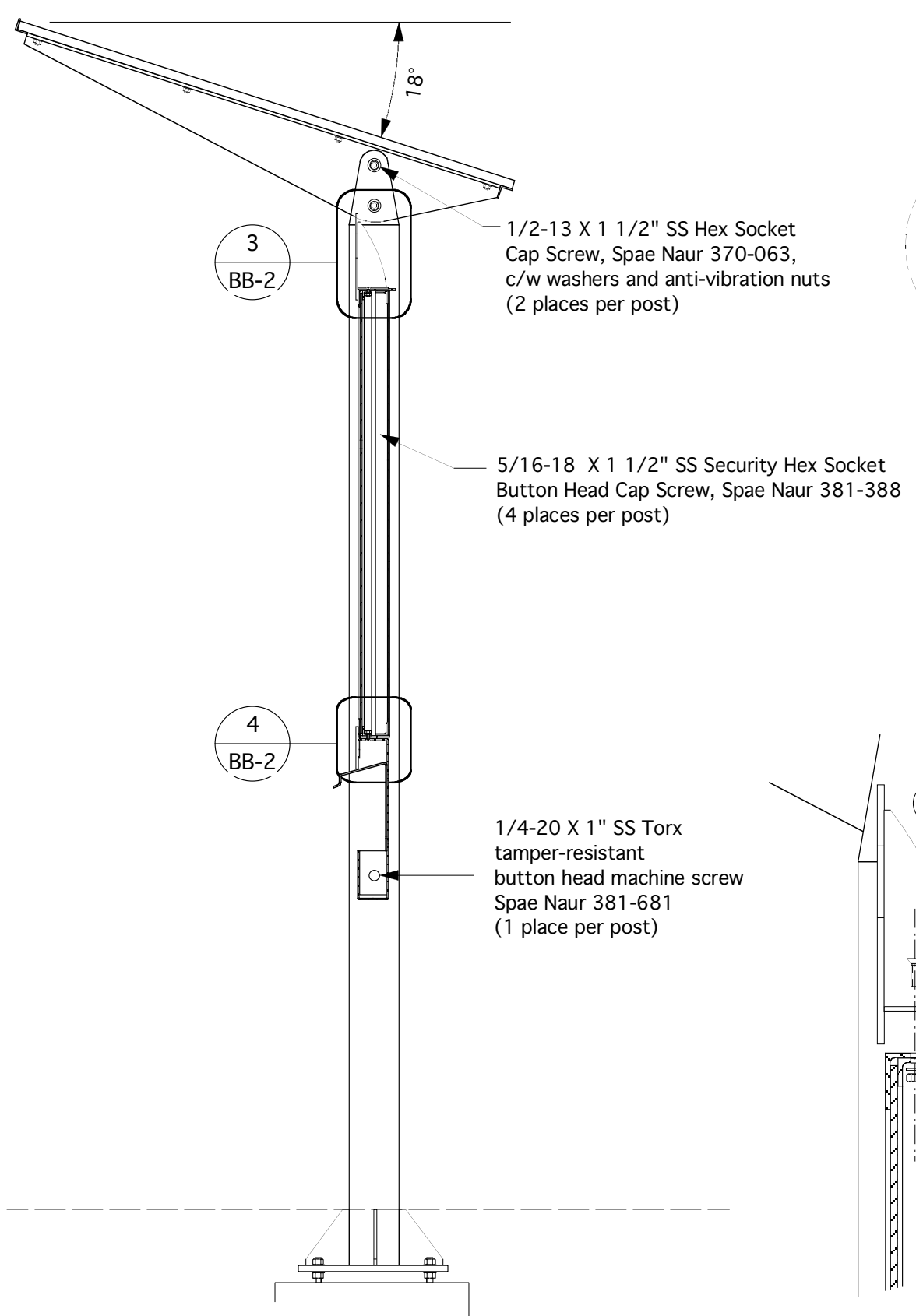
detail no.
sheet no.

designed by: Stewart Bailey
drawn by: Stewart Bailey

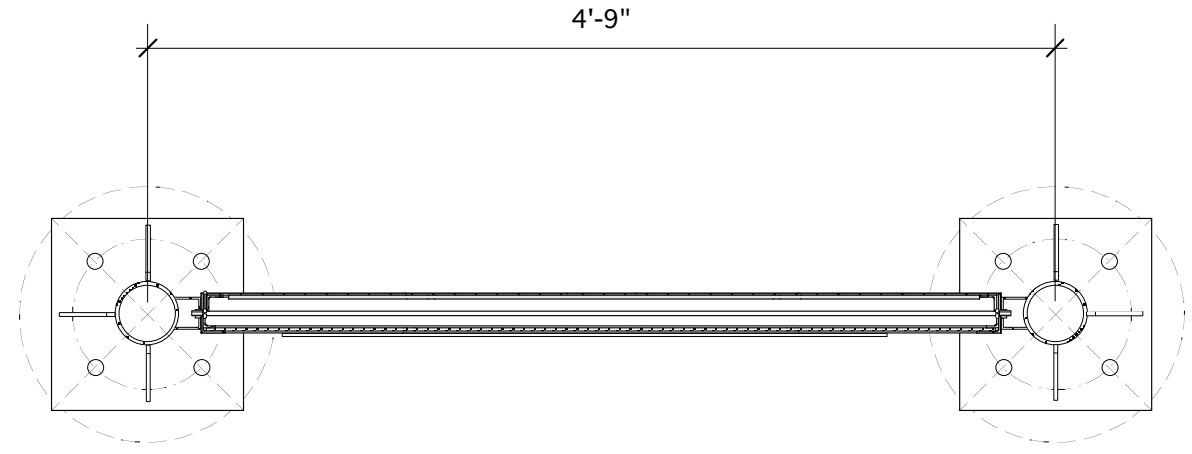
NCC Capital Pathways
title: **Bulletin Board Structure**
drawing: **General Assembly**

scale: **As Noted**

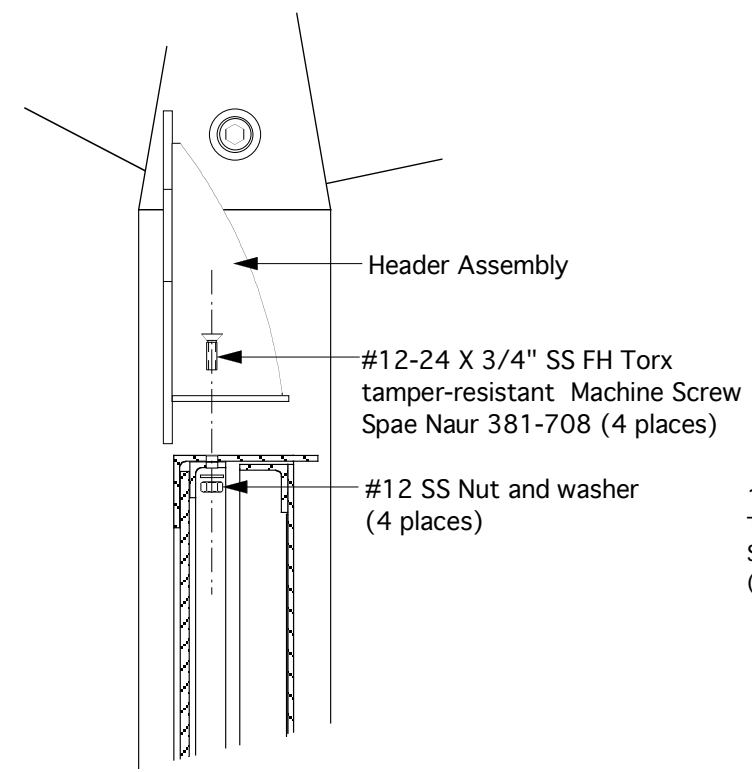
date: **6/17/04** drawing no. **BB-1**



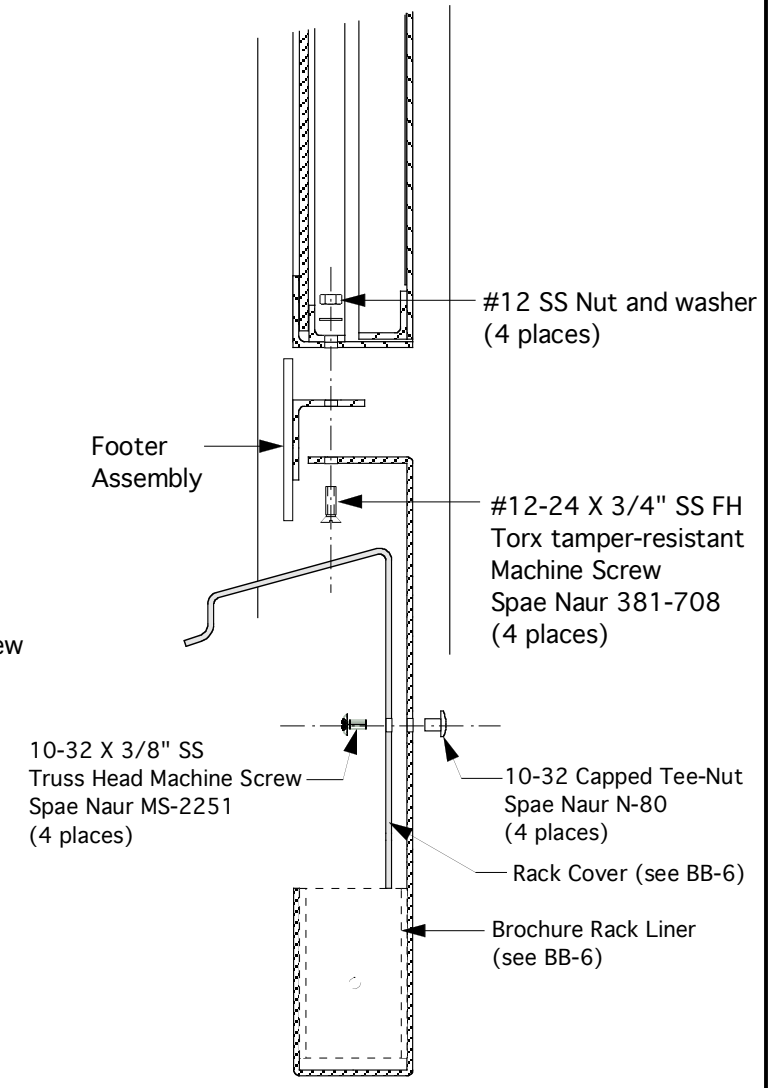
1 Bulletin Board - Vertical Section
 BB-2 Scale: 1" = 1'-0"



2 Bulletin Board Assembly - Side Elevation
 BB-2 Scale: 1" = 1'-0"



3 Detail -Header Attachment
 BB-2 Scale: 3" = 1'-0"



4 Detail - Footer attachment
 BB-2 Scale: 3" = 1'-0"

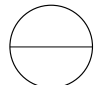

Notes.

- All fasteners and hardware are to be stainless steel, except where indicated.
- All aluminum to be 6063-T5 or 6061-T6 alloys
- All structural aluminum work shall be done in accordance with CAN3-S157-M83
- All welding of structural aluminum shall conform to the requirements of CSA S244-1969
- All visible welds to be continuous fillet type, ground smooth and flush where practical.
- Before finishing all exposed aluminum parts are to be sandblasted to SSPC-SP-7
- All surfaces to be paint finished as follows:

Paint to be "Grip-Gard" as manufactured by Akzo Nobel, comprised of the primer and top coat:

- Prime with Grip-Gard Washprimer (2AFY31284) applied as per manufacturer's recommendations.
- Top-coat of Grip-Gard Acrylic Urethane Enamel (semi-gloss) applied as per manufacturer's recommendations. (DFT must exceed blast profile).

Revisions
 2/15/05 changes to brochure rack dim'ns and post spacing
 2/7/05 add brochure rack cover

detail no. 
 sheet no. 

designed by: Stewart Bailey

drawn by: Stewart Bailey

NCC Capital Pathways

title: **Bulletin Board Structure**

drawing: **Assembly Sections**

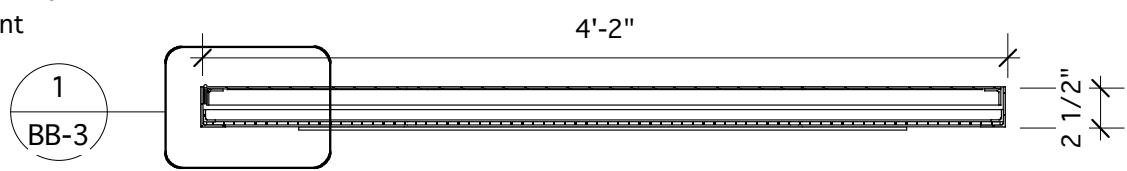
scale: **As Noted**

date: **6/17/04**

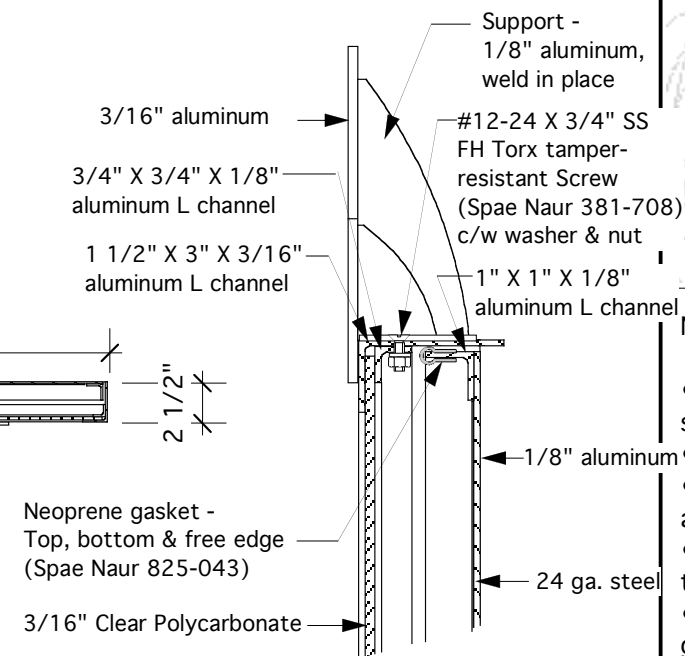
drawing no. **BB-2**

2" Continuous "Piano" hinge
 Aluminum (Spae Naur CH-6)
 weld to aluminum angles
 1" X 1" X 1/8"
 aluminum L channel
 1/8" X 1/2" black
 neoprene self-adhesive
 foam weatherstrip
 (hinge edge only)
 3/4" X 3/4" X 1/8"
 aluminum L channel
 adhere with VHB tape
 1 1/2" X 2 1/2" X 3/16"
 aluminum L channel
 3/16" Clear Polycarbonate
 1/8" aluminum
 24 gauge steel (magnet board) -
 prep, prime and paint to match
 International Light Gray 96-19.
 Adhere to 1/8" aluminum
 with contact cement

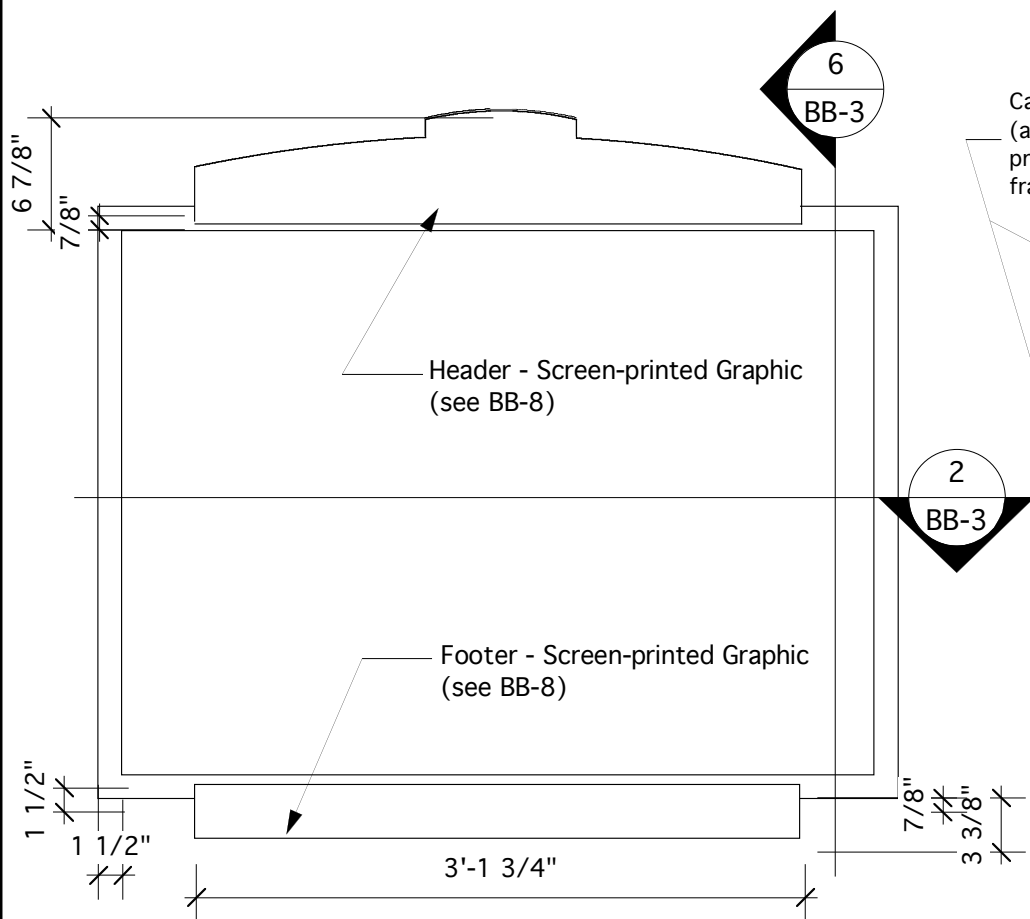
1 Detail Section
 BB-3 Scale: 3" = 1'-0"



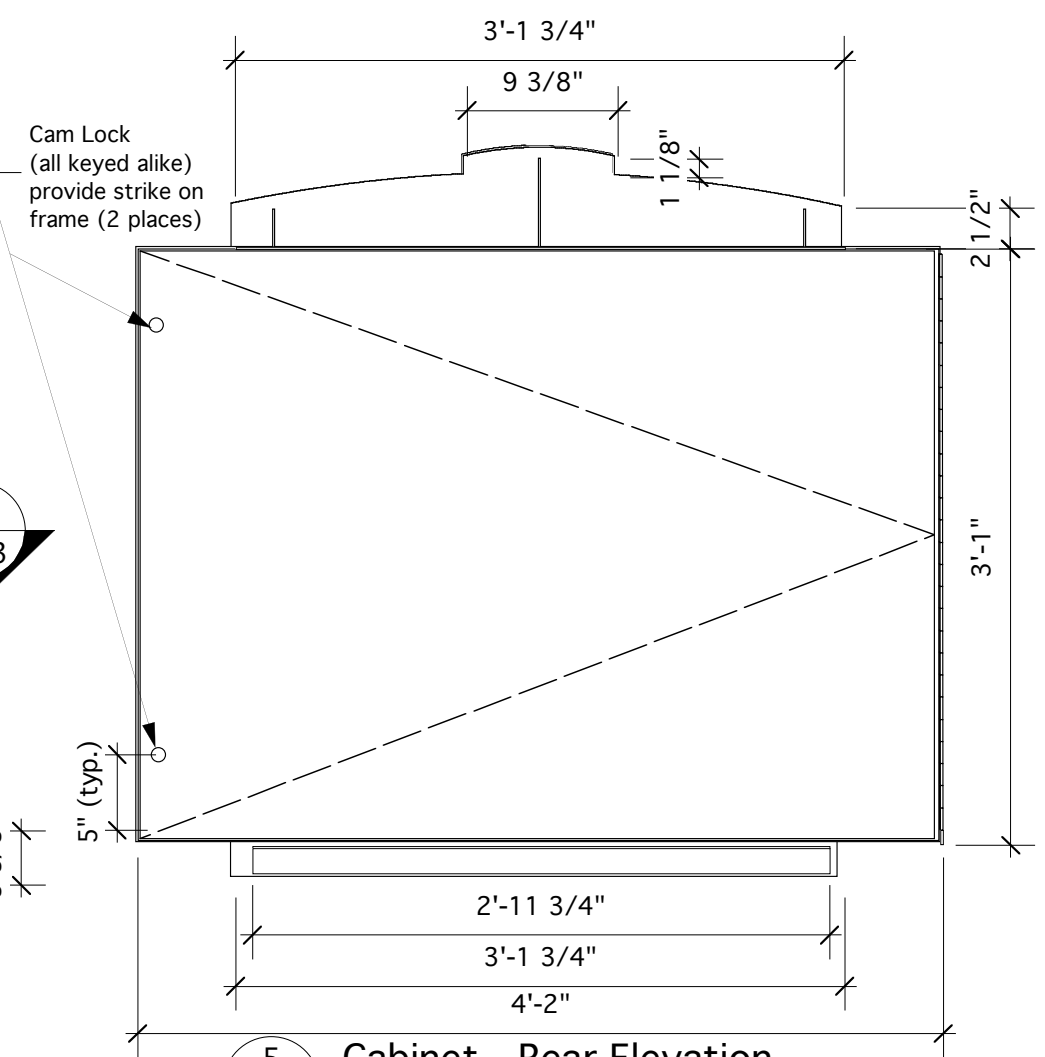
2 Horizontal Section
 BB-3 Scale: 1" = 1'-0"



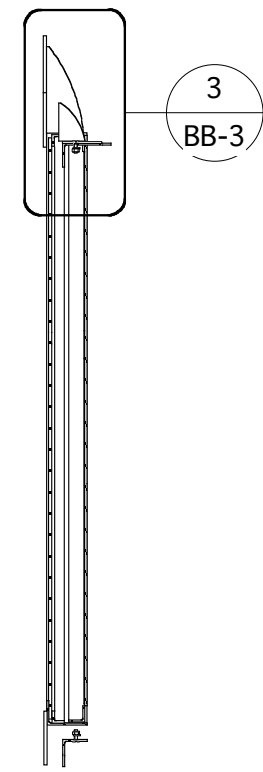
3 Detail Section
 BB-3 Scale: 3" = 1'-0"



4 Cabinet - Front Elevation
 BB-3 Scale: 1" = 1'-0"



5 Cabinet - Rear Elevation
 BB-3 Scale: 1" = 1'-0"



6 Vertical Section
 BB-3 Scale: 1" = 1'-0"

Notes.

- All fasteners and hardware are to be stainless steel, except where indicated.
- All aluminum to be 6063-T5 or 6061-T6 alloys
- All structural aluminum work shall be done in accordance with CAN3-S157-M83
- All welding of structural aluminum shall conform to the requirements of CSA S244-1969
- All visible welds to be continuous fillet type, ground smooth and flush where practical.

• Before finishing all exposed aluminum parts are to be sandblasted to SSPC-SP-7

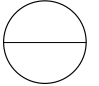
• All surfaces to be paint finished as follows:

Paint to be "Grip-Gard" as manufactured by Akzo Nobel, comprised of the primer and top coat:

(a) Prime with Grip-Gard Washprimer (2AFY31284) applied as per manufacturer's recommendations.

(b) Top-coat of Grip-Gard Acrylic Urethane Enamel (semi-gloss) applied as per manufacturer's recommendations. (DFT must exceed blast profile).

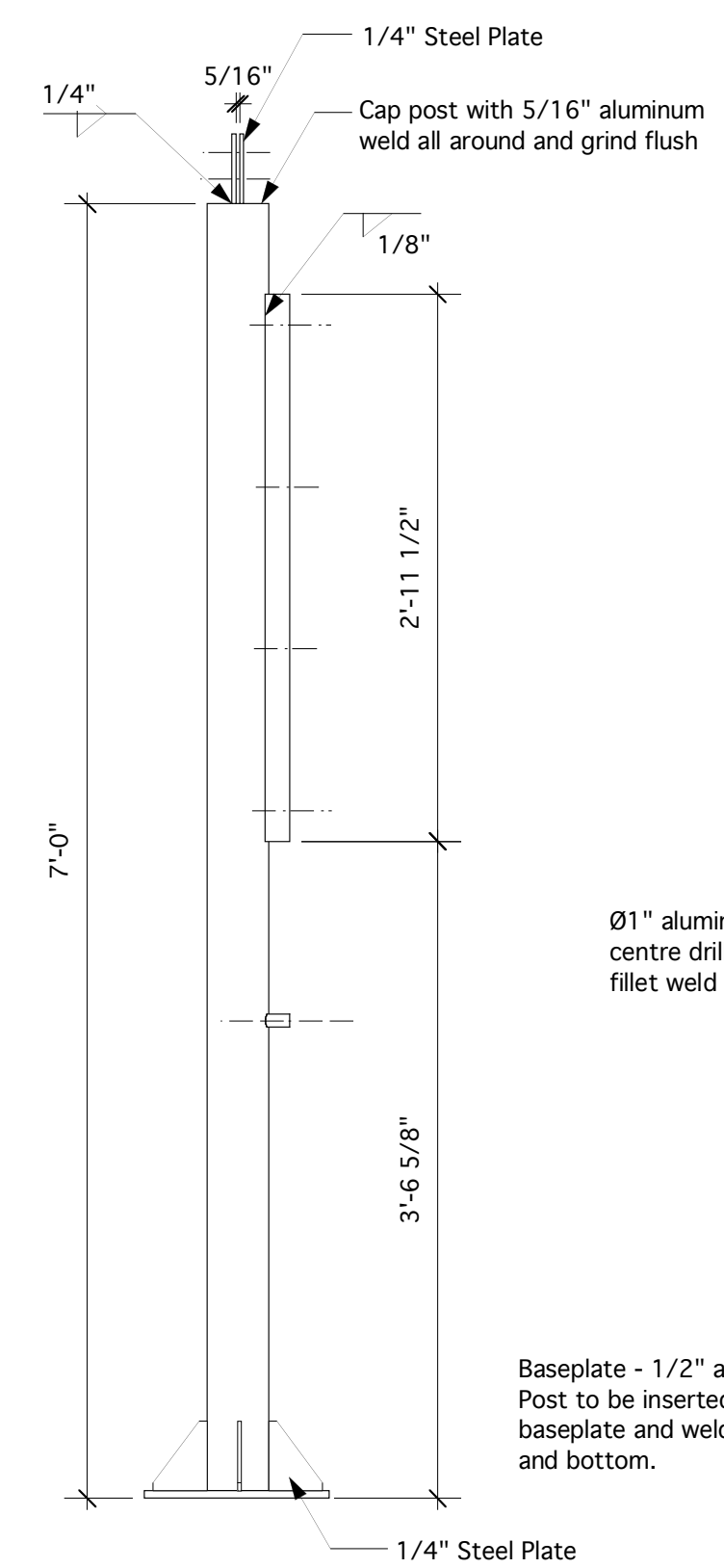
Revisions
 2/15/05 - Add 2" to width and 1" to height of cabinet

detail no. 
 sheet no.

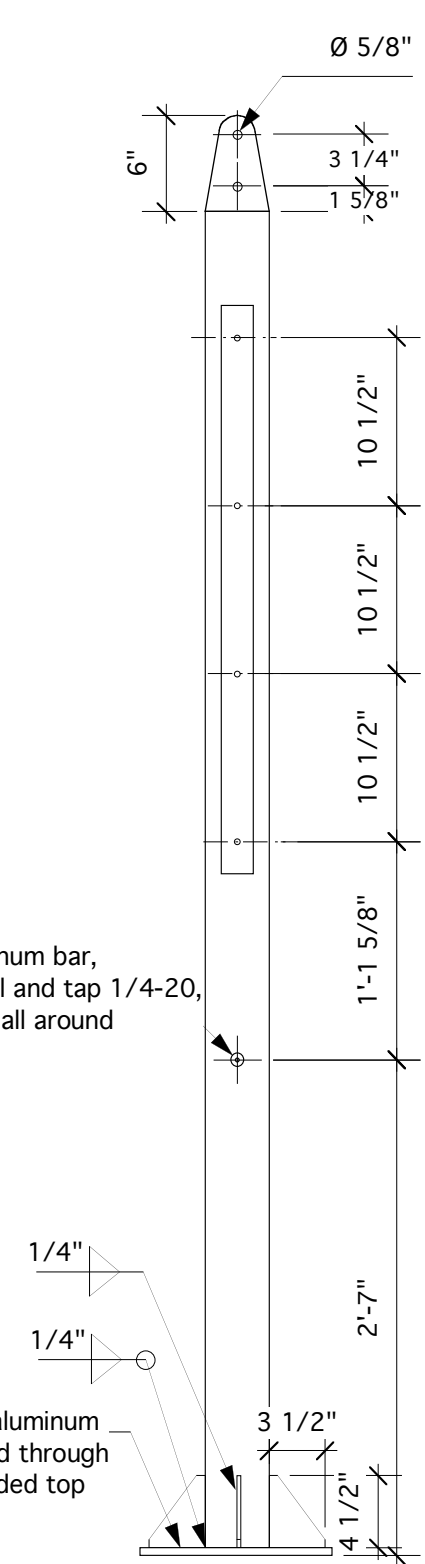
designed by: Stewart Bailey
 drawn by: Stewart Bailey

NCC Capital Pathways
 title: **Bulletin Board Structure**
 drawing: **Cabinet**
 scale: **As Noted**
 date: **6/17/04**

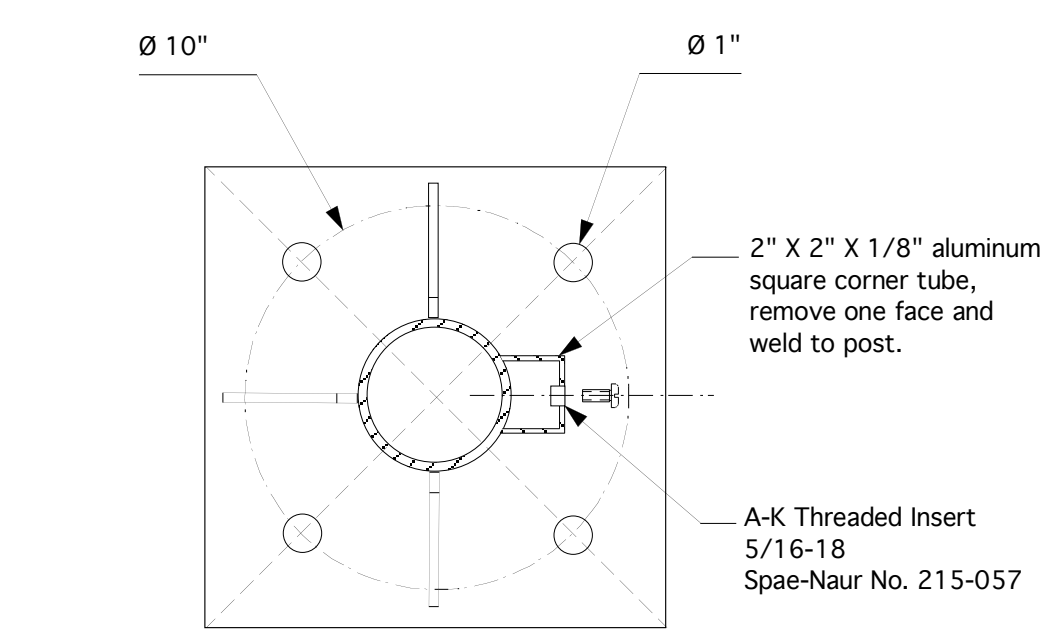
drawing no. **BB-3**



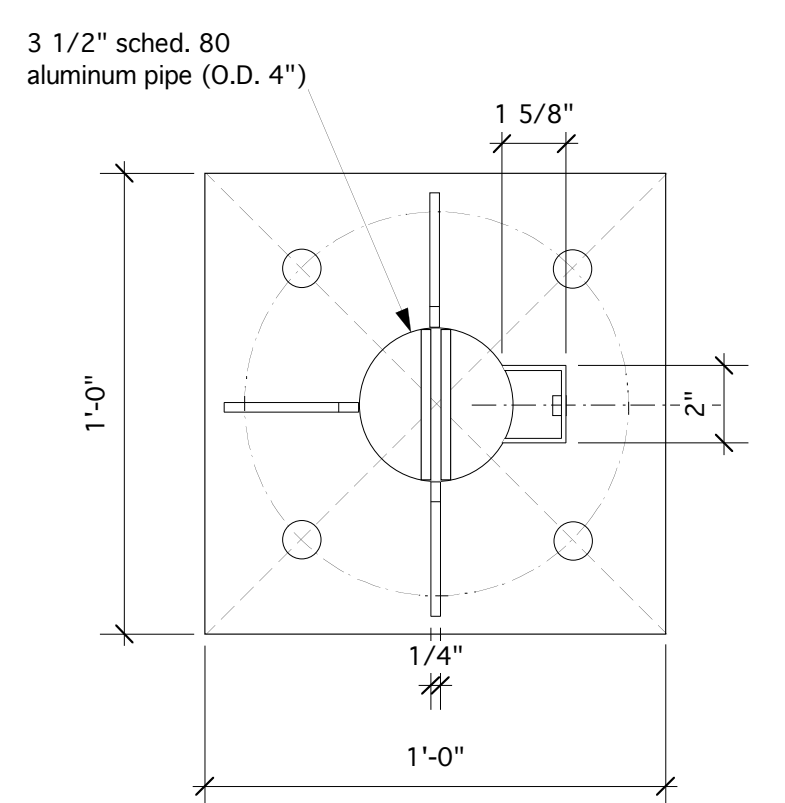
1 Post - Front View
 BB-4 Scale: 1" = 1'-0"



2 Post - Side View
 BB-4 Scale: 1" = 1'-0"



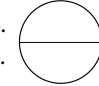
3 Horizontal Section
 BB-4 Scale: 1:5



3 Top View
 BB-4 Scale: 1:5

- Notes.
- All fasteners and hardware are to be stainless steel, except where indicated.
 - All aluminum to be 6063-T5 or 6061-T6 alloys
 - All structural aluminum work shall be done in accordance with CAN3-S157-M83
 - All welding of structural aluminum shall conform to the requirements of CSA S244-1969
 - All visible welds to be continuous fillet type, ground smooth and flush where practical.
- Before finishing all exposed aluminum parts are to be sandblasted to SSPC-SP-7
 - All surfaces to be paint finished as follows:
 Paint to be "Grip-Gard" as manufactured by Akzo Nobel, comprised of the primer and top coat:
 (a) Prime with Grip-Gard Washprimer (2AFY31284) applied as per manufacturer's recommendations.
 (b) Top-coat of Grip-Gard Acrylic Urethane Enamel (semi-gloss) applied as per manufacturer's recommendations.(DFT must exceed blast profile).

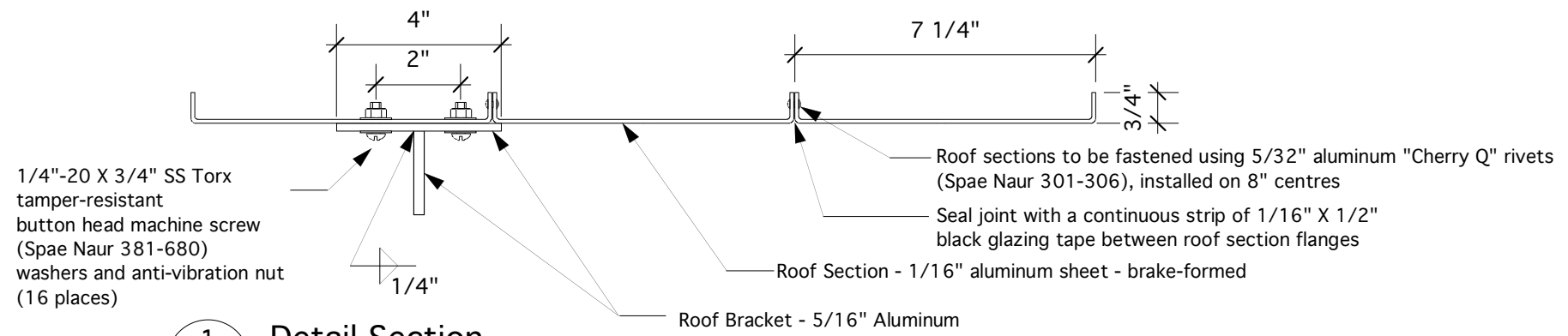
Revisions
 2/15/05 - Add 1" to length of post

detail no. 
 sheet no.

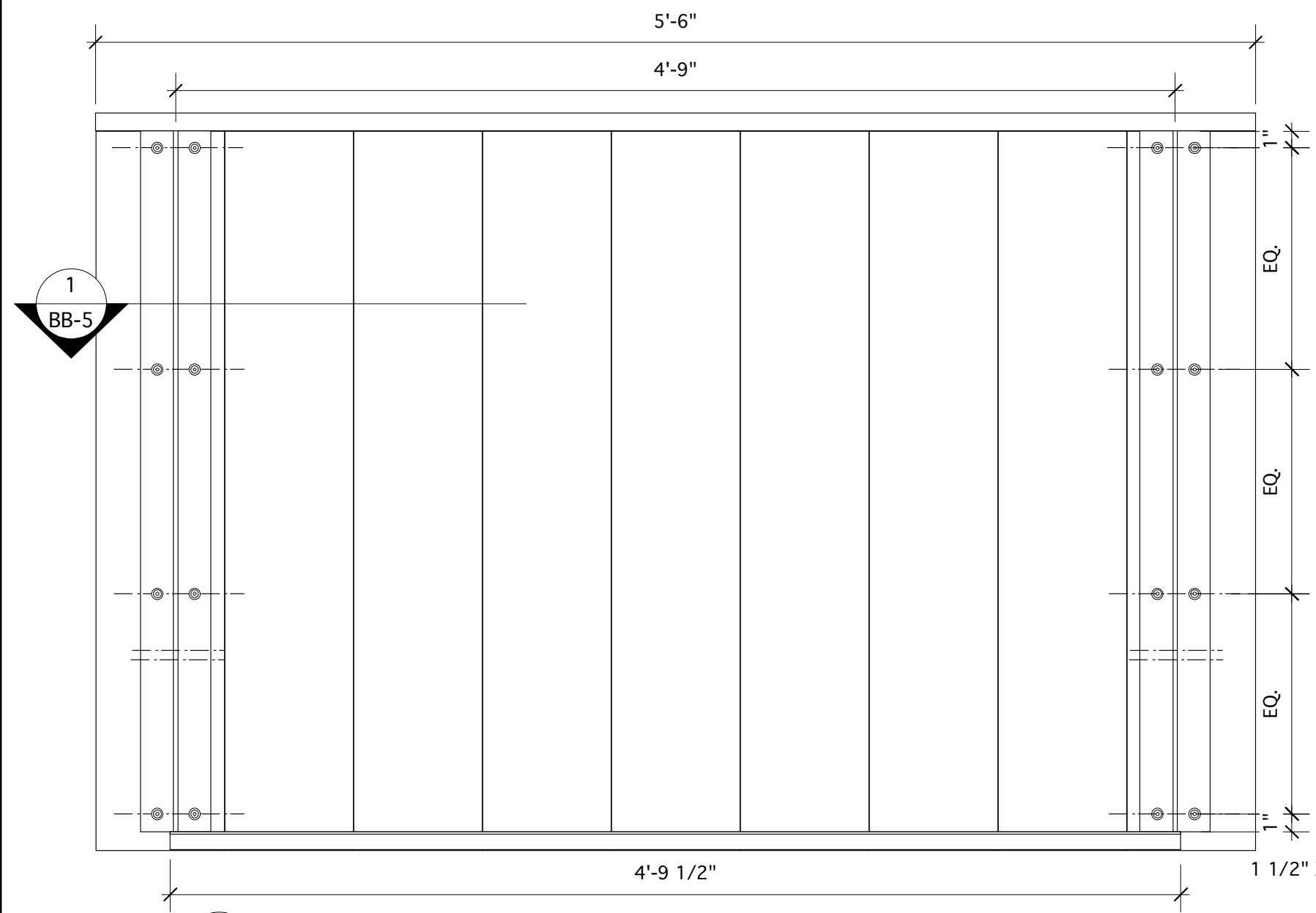
designed by: Stewart Bailey
 drawn by: Stewart Bailey

NCC Capital Pathways
 title: **Bulletin Board Structure**

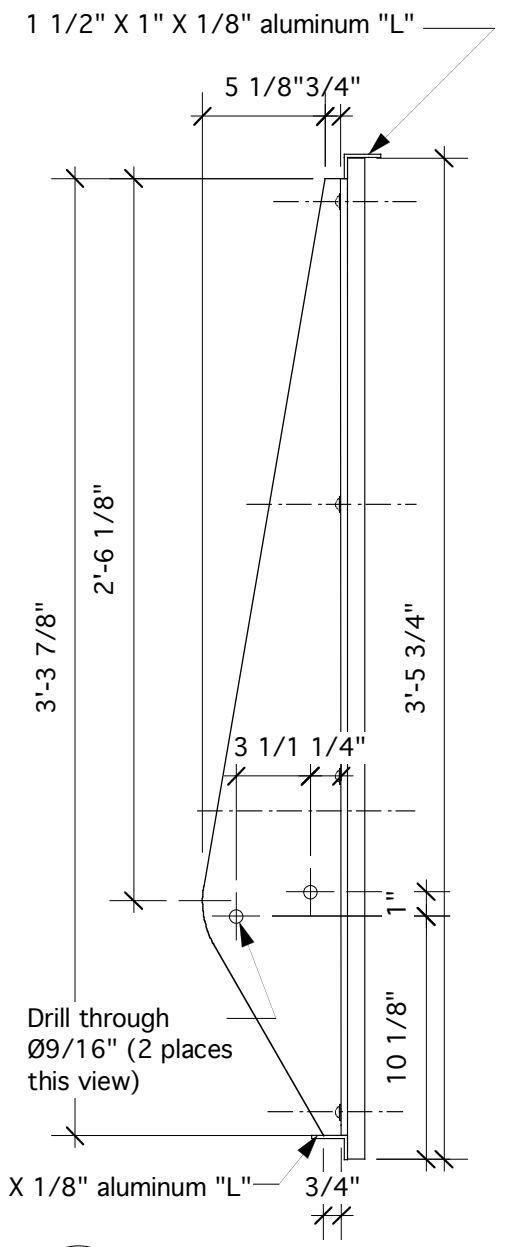
drawing: **Post**
 scale: **As Noted**



1 Detail Section
 BB-5 Scale: 3" = 1'-0"



2 Roof Assembly - Bottom View
 BB-5 Scale: 1 1/2" = 1'-0"



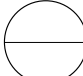
3 Roof Assembly - Side View
 BB-5 Scale: 1 1/2" = 1'-0"

Notes.

- All fasteners and hardware are to be stainless steel, except where indicated.
- All aluminum to be 6063-T5 or 6061-T6 alloys
- All structural aluminum work shall be done in accordance with CAN3-S157-M83
- All welding of structural aluminum shall conform to the requirements of CSA S244-1969
- All visible welds to be continuous fillet type, ground smooth and flush where practical.
- Before finishing all exposed aluminum parts are to be sandblasted to SSPC-SP-7
- All surfaces to be paint finished as follows:

Paint to be "Grip-Gard" as manufactured by Akzo Nobel, comprised of the primer and top coat:
 (a) Prime with Grip-Gard Washprimer (2AFY31284) applied as per manufacturer's recommendations.
 (b) Top-coat of Grip-Gard Acrylic Urethane Enamel (semi-gloss) applied as per manufacturer's recommendations. (DFT must exceed blast profile).

Revisions
 2/15/05 - widen spacing of supports by 2"

detail no. 
 sheet no.

designed by: Stewart Bailey

drawn by: Stewart Bailey

NCC Capital Pathways

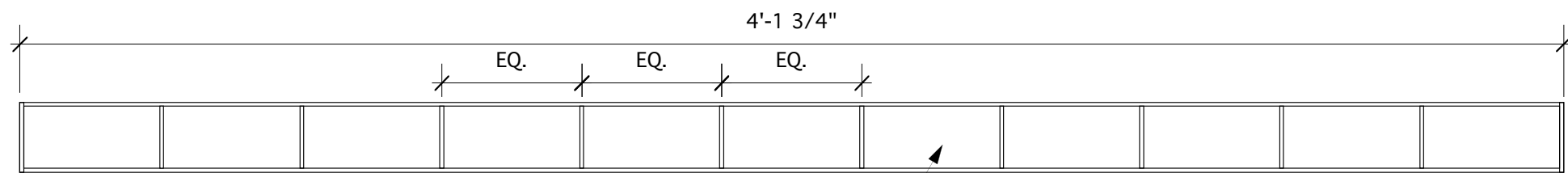
title: **Bulletin Board Structure**

drawing: **Roof Assembly**

scale: **As Noted**

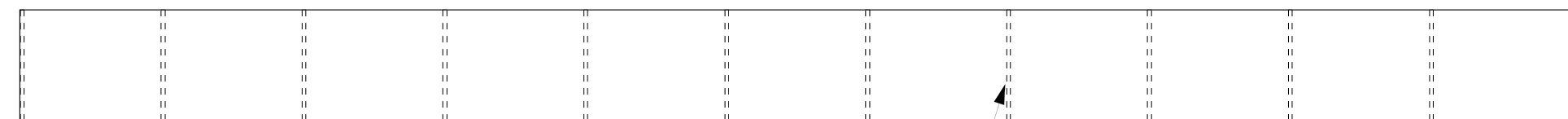
date: **6/17/04**

drawing no. **BB-5**



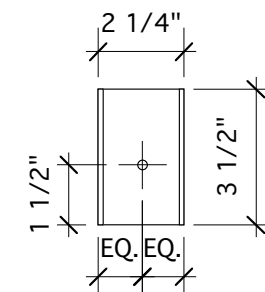
1 Brochure Rack Liner - Top View
BB-6 Scale: 1:5

Top and bottom of liner are to be left open

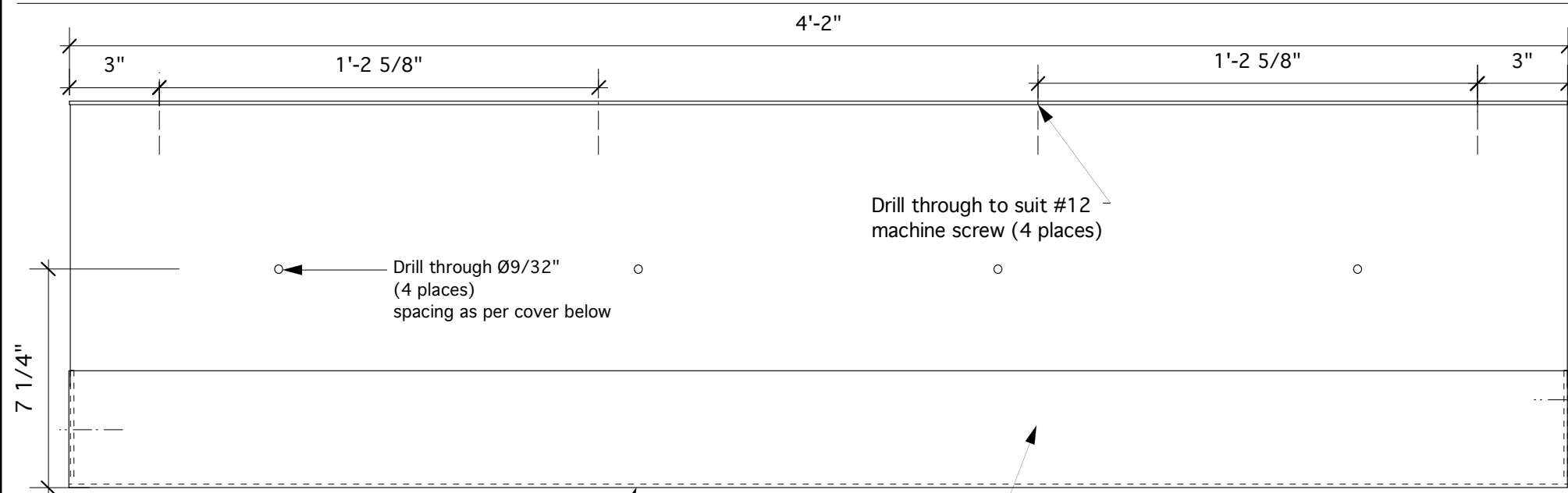


2 Brochure Rack Liner - Front Elevation
BB-6 Scale: 1:5

1/8" black acrylic - solvent bonded



3 Side Elevation
BB-6 Scale: 1:5



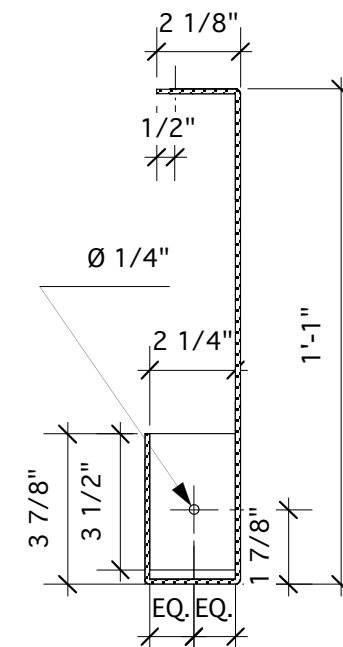
4 Brochure Rack - Front Elevation
BB-6 Scale: 1:5

Drill through $\varnothing 9/32$ " (4 places) spacing as per cover below

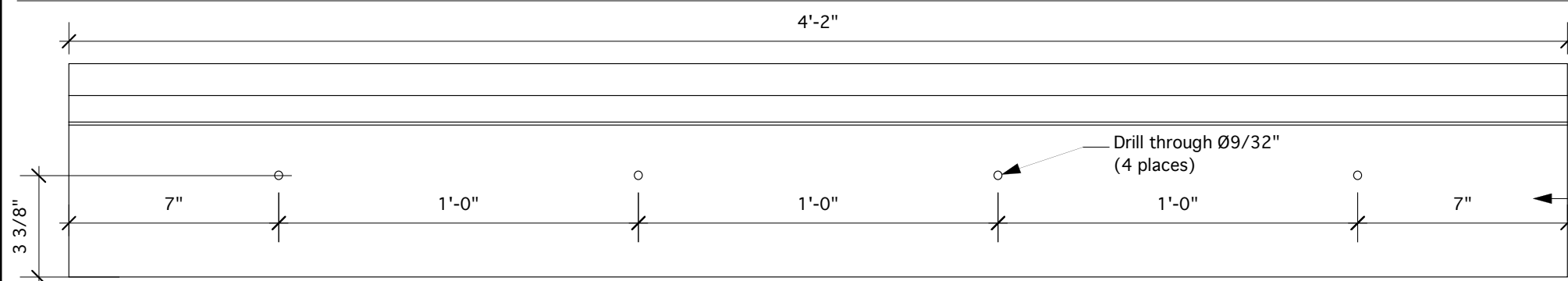
Drill through to suit #12 machine screw (4 places)

Provide $\varnothing 1$ " drain holes on 2" centres at bottom of rack.

1/8" aluminum sheet - brake-formed end caps welded in place Natural Anodized finish

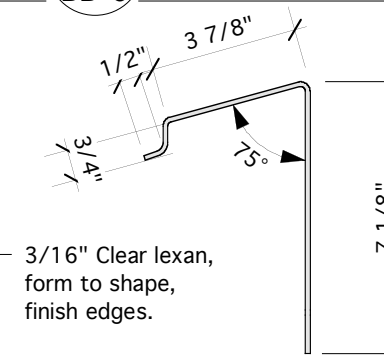


5 Side Elevation
BB-6 Scale: 1:5



6 Rack Cover - Front Elevation
BB-6 Scale: 1:5

Drill through $\varnothing 9/32$ " (4 places)



7 Side Elevation
BB-6 Scale: 1:5

3/16" Clear lexan, form to shape, finish edges.

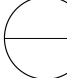


INTU DESIGN LTD.
499 BLAIR STREET
OTTAWA ONTARIO
CANADA K1G 0J3
T: 613 523 0359
F: 613 248 4651
E: stewart@intu-design.com
www.intu-design.com

Notes.

- All fasteners and hardware are to be stainless steel, except where indicated.
- All aluminum to be 6063-T5 or 6061-T6 alloys
- All structural aluminum work shall be done in accordance with CAN3-S157-M83
- All welding of structural aluminum shall conform to the requirements of CSA S244-1969
- All visible welds to be continuous fillet type, ground smooth and flush where practical.

- Revisions
- 2/15/05 - revise brochure rack dimensions increase size and qty. of drain holes
 - 2/7/05 - add brochure rack cover

detail no. 
sheet no.

designed by: Stewart Bailey
drawn by: Stewart Bailey

NCC Capital Pathways

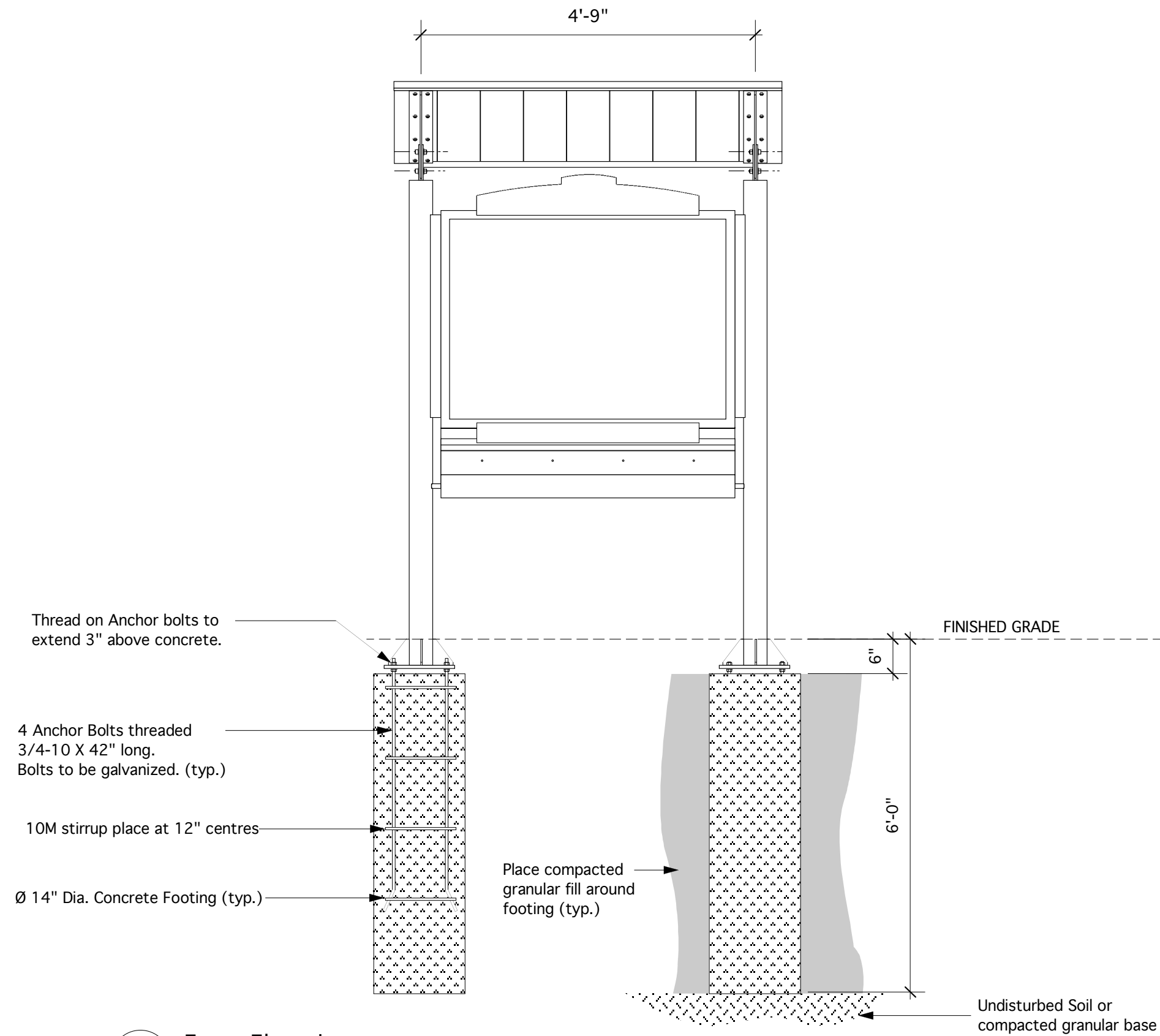
title: **Bulletin Board Structure**

drawing: **Brochure Rack**

scale: **As Noted**

date: **6/17/04**

drawing no. **BB-6**



1 Front Elevation
 BB-7 Scale: 1:20

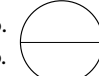
- Concrete Footing**
- Concrete to be 20 MPa and must be poured on site Sono tube to have a dia.of 14" x 66" long
 - Anchor basket to be fabricated from 3/4" diameter galvanized threaded rod, c/w 10M stirrups @12" centres.
 - Place anchor baskets using a template
 - Nuts and washers to be stainless steel
 - Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points
 - Structure to be installed plumb and level, cover with 6" of gravel top fill below grade
 - Earth to be compacted below and above concrete and sod reapplied around gravel base

- Notes**
- If soil conditions do not allow for full concrete foundation due to grade level bedrock, then pins to be anchored into soil stone substrate to facilitate sign base plates

Contractor is responsible for all permits, locates and certifications

Sign shall be installed only after their staked location has been approved by the National Capital Commission

Revisions
 2/15/05 - Widen post spacing 2"

detail no. 
 sheet no.

designed by: Stewart Bailey
 drawn by: Stewart Bailey

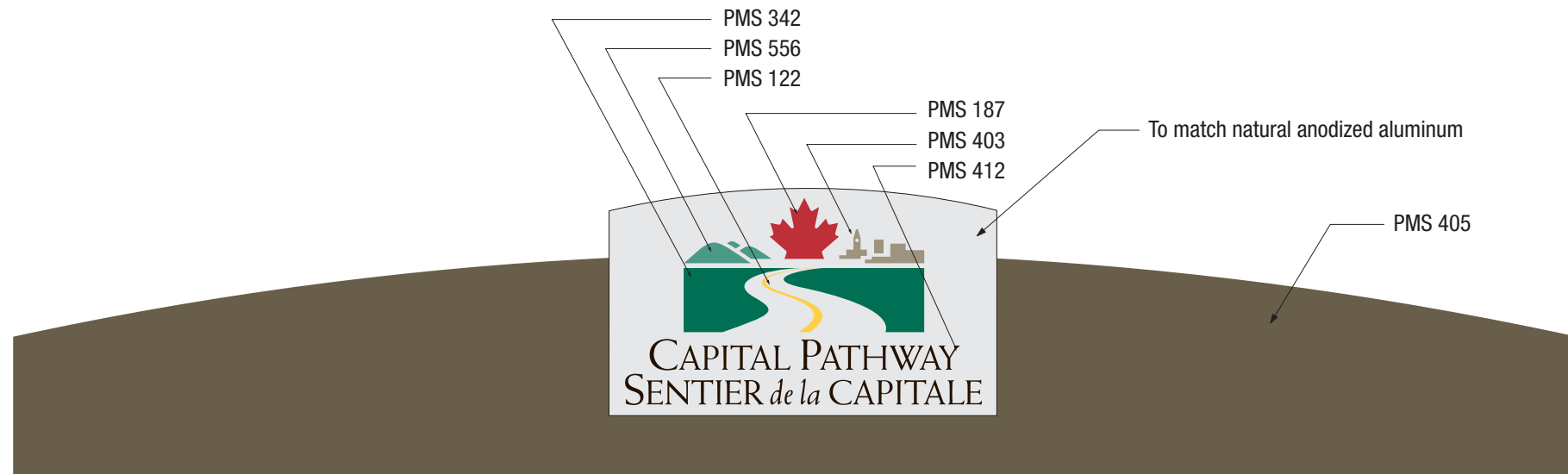
NCC Capital Pathways

title: **Bulletin Board Structure**

drawing: **Site Installation**

scale: **As Noted**

date: **6/17/04** drawing no. **BB-7**



1
 BB-8 Header Graphic - Ontario
 nts



2
 BB-8 Header Graphic - Quebec
 nts





3
 BB-8 NCC I.D. Graphic - Ontario
 nts



4
 BB-8 NCC I.D. Graphic - Quebec
 nts

Notes

- All graphics to be screen-printed using outdoor enamel inks, to match the colours specified.
- NCC Project Manager to provide quantities required of each graphic
- All graphics will be provided electronically in Adobe Illustrator format.

detail no. 
 sheet no. 

designed by: **Stewart Bailey**

drawn by: **Stewart Bailey**

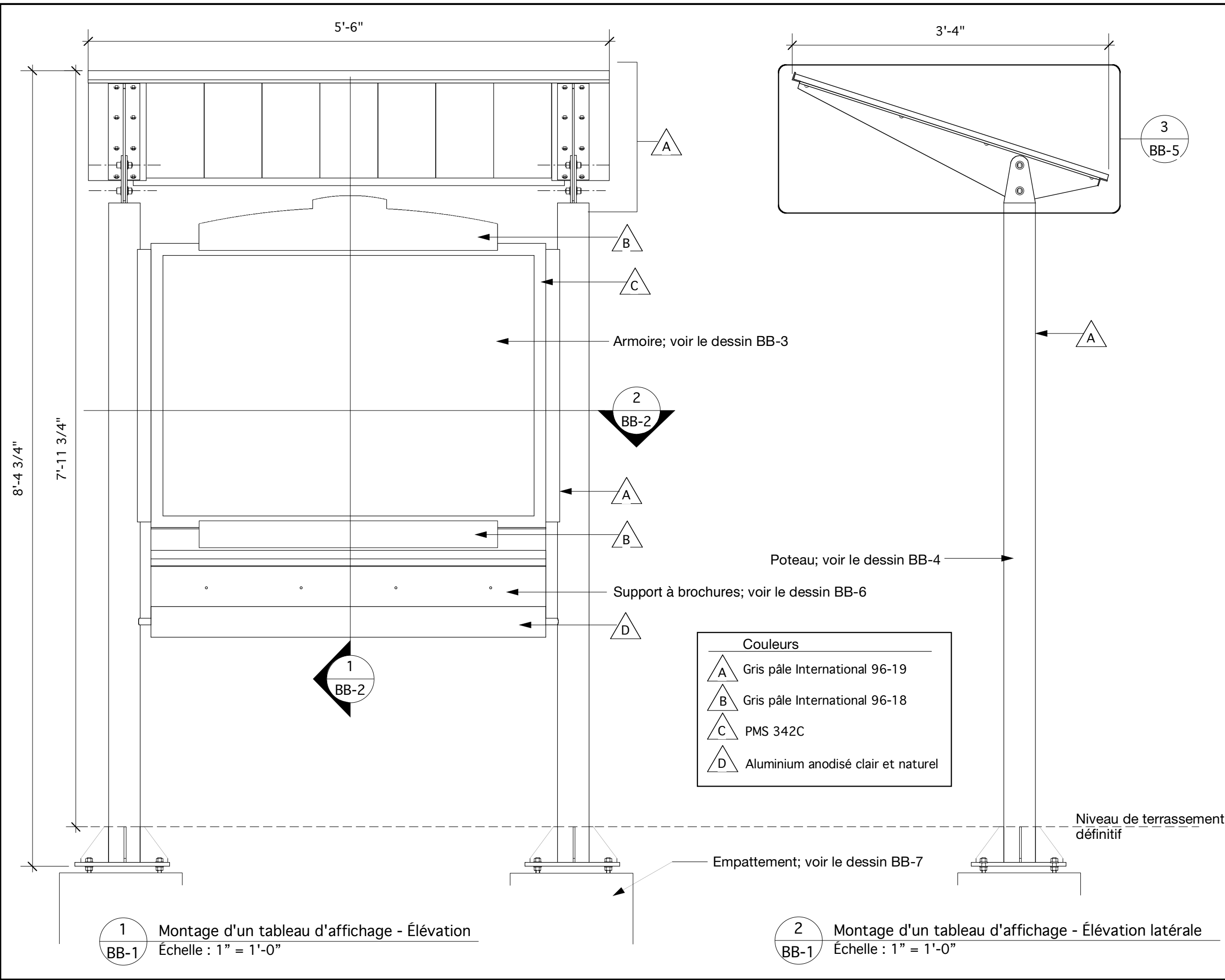
NCC Capital Pathways

title: **Bulletin Board Structure**

drawing: **Graphics**

scale: **As Noted**

date: **6/17/04** drawing no. **BB-8**



Notes.

- Sauf indications contraires, tous les dispositifs de fixation et toute la quincaillerie devront être en acier inoxydable.
- Toutes les pièces composantes en aluminium devront présenter un alliage 6063-T5 ou 6061-T6.
- La réalisation de tous les travaux de charpente en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CAN3-S157-M83.
- Le soudage de toutes les composantes d'ossature en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CSA S244-1969.
- Dans la mesure du possible, toutes les soudures visibles devront être à filet continu, meulées jusqu'à ce qu'elles soient lisses et affleurées.
- Avant de finir toutes les pièces composantes apparentes en aluminium, les décaper au jet de sable selon la norme SSPC-SP-7.
- Peindre et finir toutes les surfaces comme suit : Peinture, d'identification « Grip-Gard » et de fabrication AKZO NOBEL et comprenant une couche d'impression et une couche de finition.



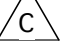

(a) À apprêter à l'aide d'un apprêt de lavage « Grip-Gard » (2AFY31284), à appliquer selon les recommandations du fabricant.

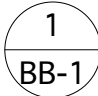
(b) Couche de surfacage, à l'émail (semi-brillant) d'uréthane acrylique « Grip-Gard » et à appliquer selon les recommandations fabricant. (L'épaisseur de pellicule à sec doit être plus élevée que le profil du décapage.)

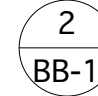
Révisions

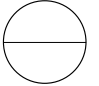

Le 15 fév. 2005 - Élargir l'armoire, le support et l'espacement des poteaux ainsi que la longueur de ces derniers.

Le 7 fév. 2005 - Ajout d'un couvercle de support à brochures

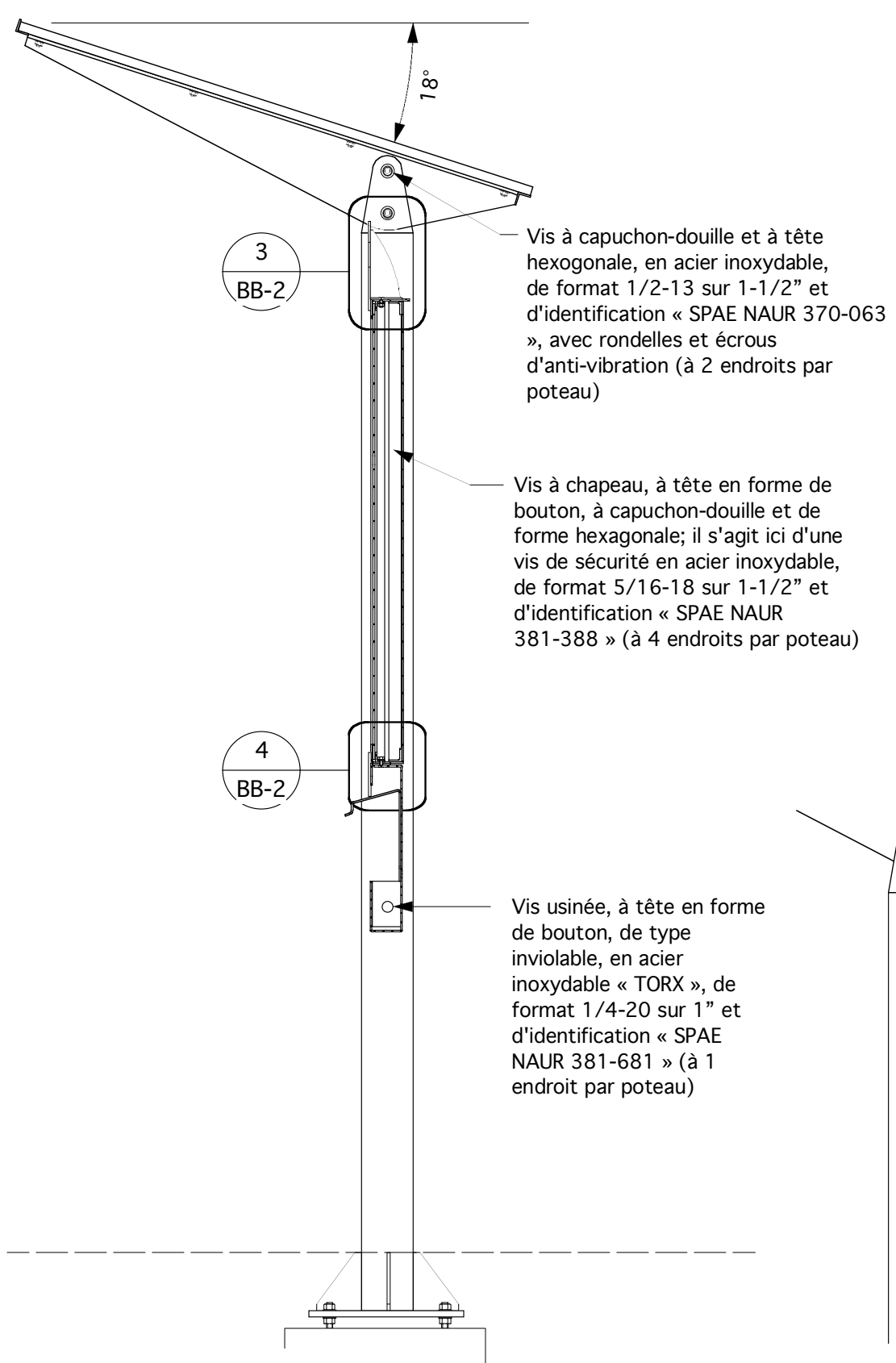
Couleurs	
	Gris pâle International 96-19
	Gris pâle International 96-18
	PMS 342C
	Aluminium anodisé clair et naturel


1 Montage d'un tableau d'affichage - Élévation
 Échelle : 1" = 1'-0"

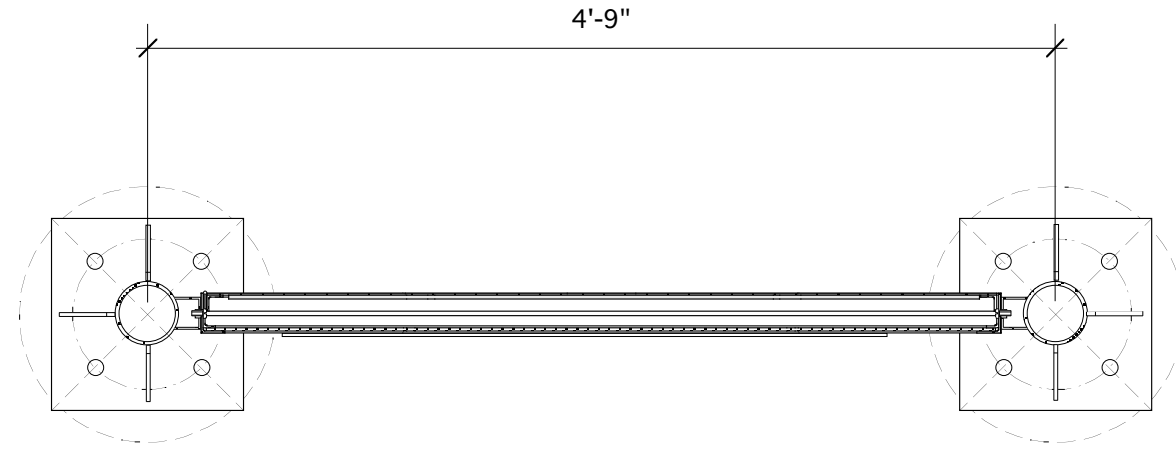

2 Montage d'un tableau d'affichage - Élévation latérale
 Échelle : 1" = 1'-0"

detail no. 
 sheet no. 

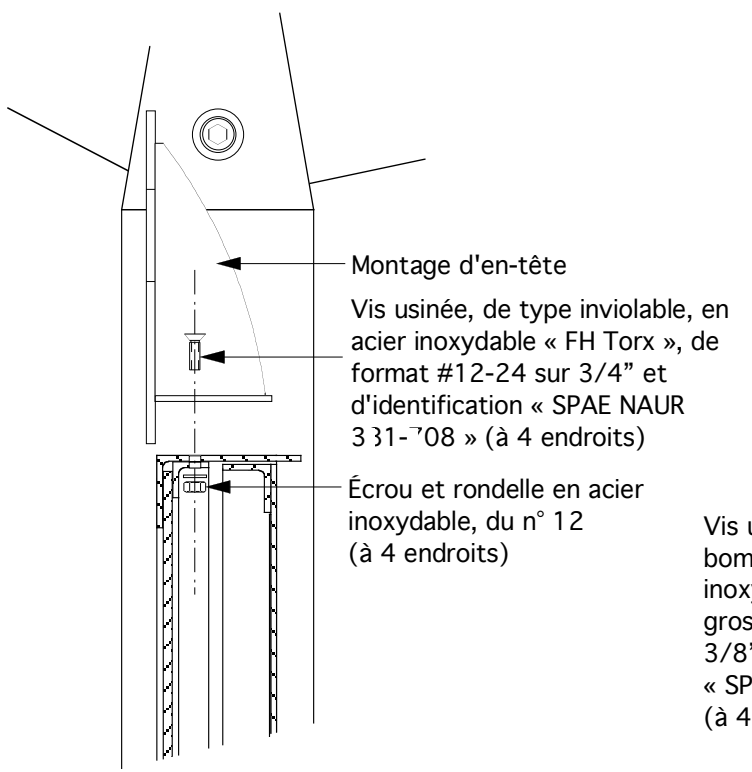
conçu par : Stewart Bailey
 dessiné par : Stewart Bailey
Sentier de la capitale (CCN)
 Titre : Structure de tableau d'affichage
 Dessin : Montage général
 échelle : selon les annotations
 date : 6/17/04 dessin n° **BB-1**



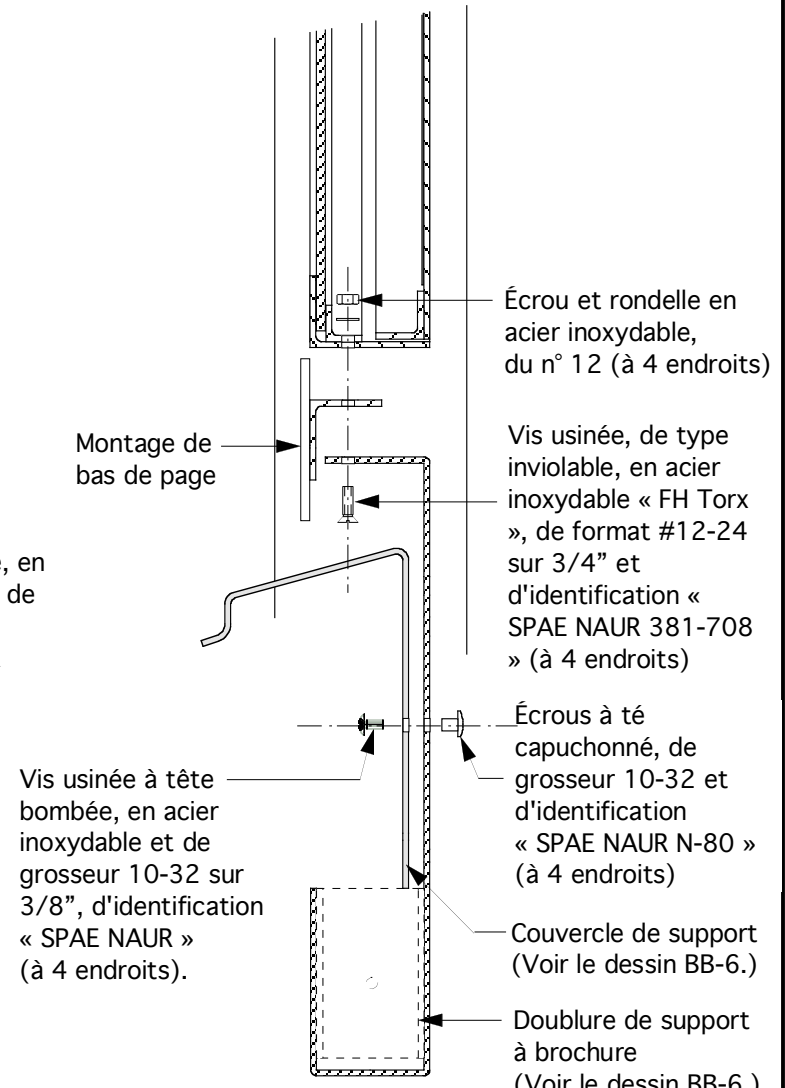
1 Tableau d'affichage - Coupe verticale
 BB-2 1" = 1'-0"



2 Montage d'un tableau d'affichage - Coupe
 BB-2 1" = 1'-0"



3 Detail -Montage d'en-tête
 BB-2 3" = 1'-0"



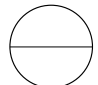
4 Detail - Montage de bas de page
 BB-2 3" = 1'-0"

- Notes.**
- Sauf indications contraires, tous les dispositifs de fixation et toute la quincaillerie devront être en acier inoxydable.
 - Toutes les pièces composantes en aluminium devront présenter un alliage 6063-T5 ou 6061-T6.
 - La réalisation de tous les travaux de charpente en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CAN3-S157-M83.
 - Le soudage de toutes les composantes d'ossature en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CSA S244-1969.
 - Dans la mesure du possible, toutes les soudures visibles devront être à filet continu, meulées jusqu'à ce qu'elles soient lisses et affleurées.
 - Avant de finir toutes les pièces composantes apparentes en aluminium, les décaper au jet de sable selon la norme SSPC-SP-7.
 - Peindre et finir toutes les surfaces comme suit : Peinture, d'identification « Grip-Gard » et de fabrication AKZO NOBEL et comprenant une couche d'impression et une couche de finition.
- (a) À apprêter à l'aide d'un apprêt de lavage « Grip-Gard » (2AFY31284), à appliquer selon les recommandations du fabricant.
- (b) Couche de surfacage, à l'émail (semi-brillant) d'uréthane acrylique « Grip-Gard » et à appliquer selon les recommandations fabricant. (L'épaisseur de pellicule à sec doit être plus élevée que le profil du décapage.)

Révisions

Le 15 fév. 2005 - Changement des dimensions du support à brochures et de l'espacement des poteaux.

Le 7 fév. 2005 - Ajout d'un couvercle de support à brochures

detail no. 
 sheet no.

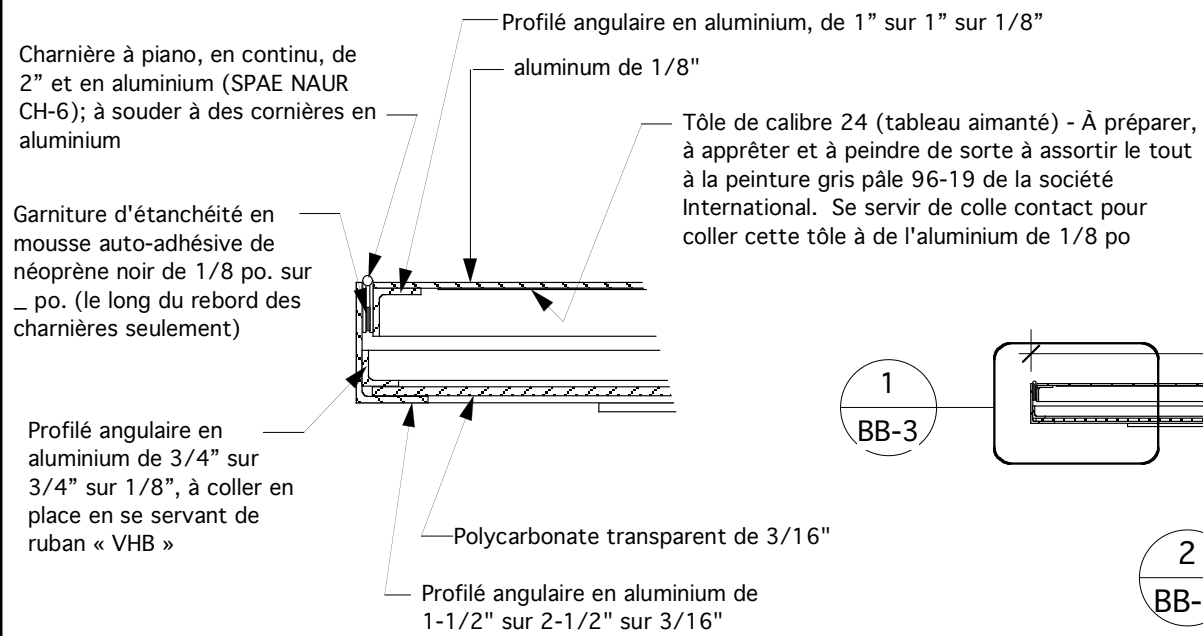
conçu par : Stewart Bailey
 dessiné par : Stewart Bailey

Sentier de la capitale (CCN)

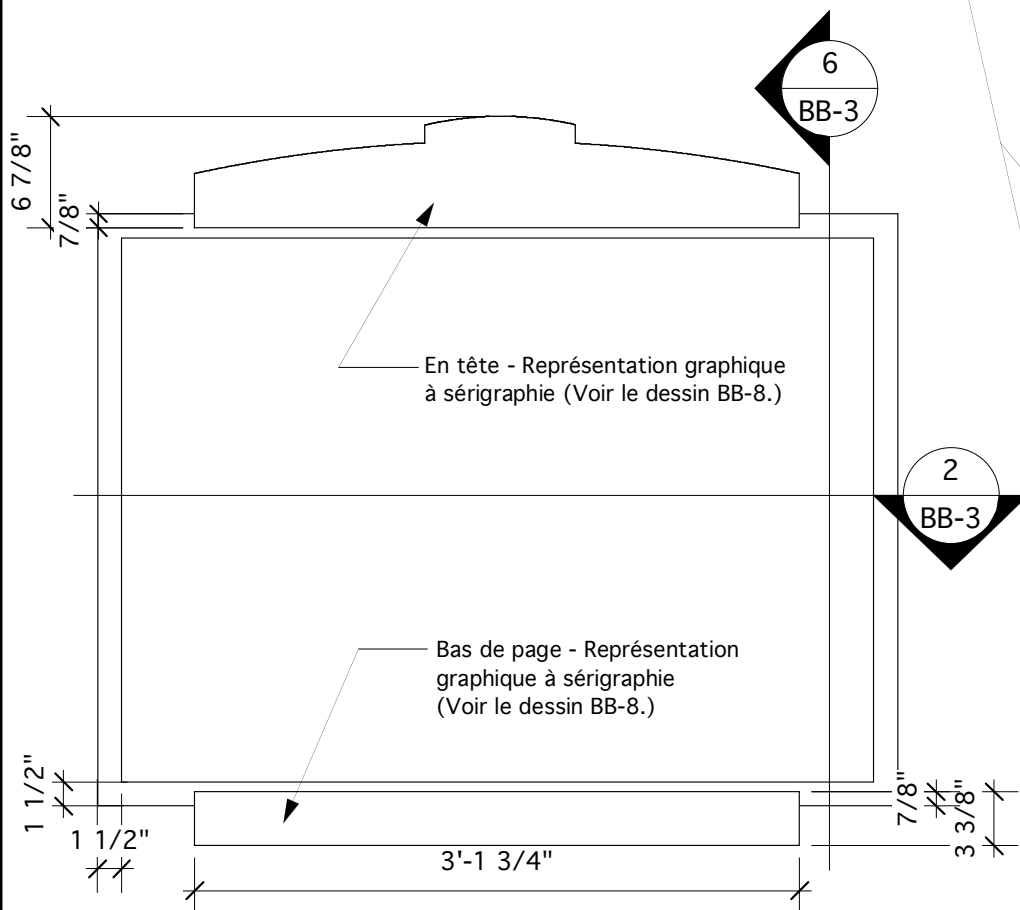
Titre : Structure de tableau d'affichage

Dessin : Coupes d'assemblage

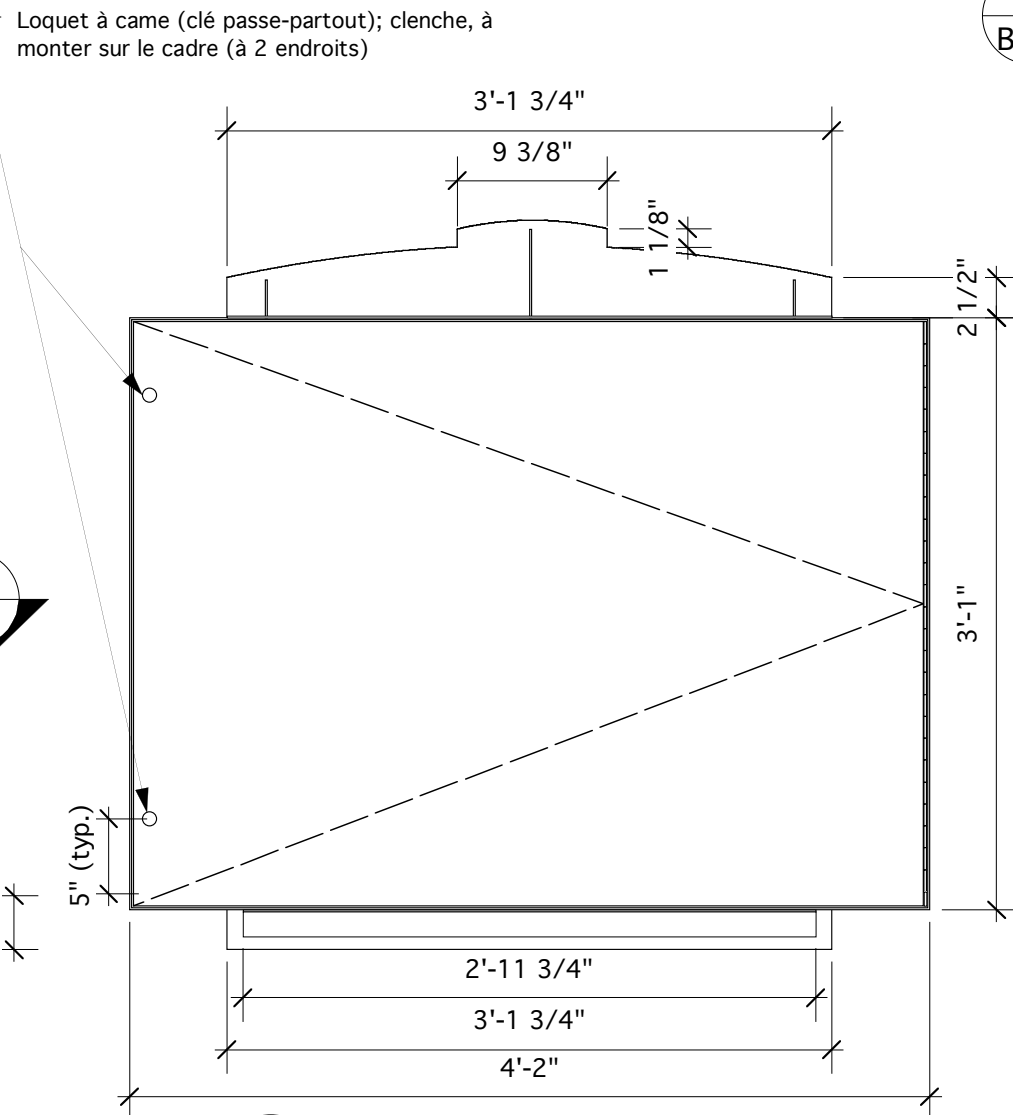
échelle : selon les annotations



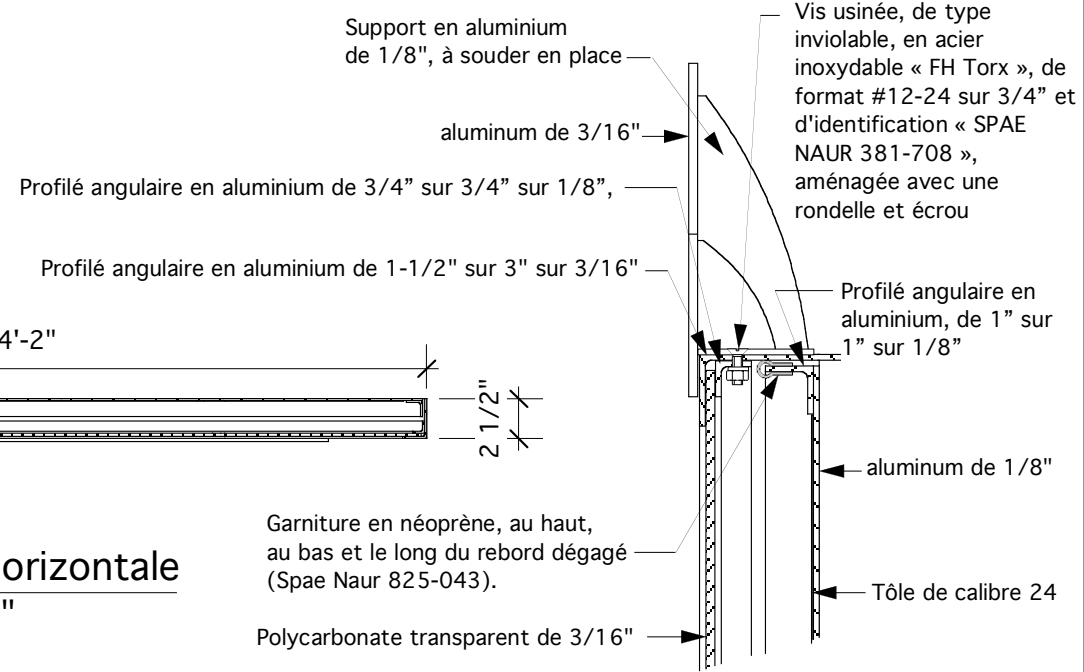
1 Détail en coupe
BB-3 3" = 1'-0"



4 Armoire - Élévation principale
BB-3 1" = 1'-0"

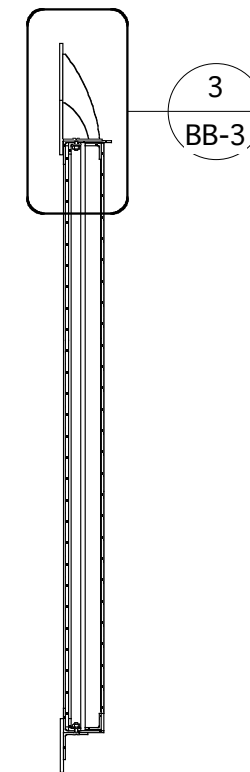


5 Armoire - Élévation arrière
BB-3 1" = 1'-0"



2 Coupe horizontale
BB-3 1" = 1'-0"

3 Détail en coupe
BB-3 3" = 1'-0"



6 Coupe verticale
BB-3 1" = 1'-0"



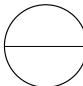
Notes.

- Sauf indications contraires, tous les dispositifs de fixation et toute la quincaillerie devront être en acier inoxydable.
- Toutes les pièces composantes en aluminium devront présenter un alliage 6063-T5 ou 6061-T6.
- La réalisation de tous les travaux de charpente en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CAN3-S157-M83.
- Le soudage de toutes les composantes d'ossature en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CSA S244-1969.
- Dans la mesure du possible, toutes les soudures visibles devront être à filet continu, meulées jusqu'à ce qu'elles soient lisses et affleurées.
- Avant de finir toutes les pièces composantes apparentes en aluminium, les décaper au jet de sable selon la norme SSPC-SP-7.
- Peindre et finir toutes les surfaces comme suit : Peinture, d'identification « Grip-Gard » et de fabrication AKZO NOBEL et comprenant une couche d'impression et une couche de finition.

(a) À apprêter à l'aide d'un apprêt de lavage « Grip-Gard » (2AFY31284), à appliquer selon les recommandations du fabricant.

(b) Couche de surfacage, à l'émail (semi-brillant) d'uréthane acrylique « Grip-Gard » et à appliquer selon les recommandations fabricant. (L'épaisseur de pellicule à sec doit être plus élevée que le profil du décapage.

Révisions
Le 15 fév. 2005 - Ajout de deux po. à la largeur et d'un po. à la hauteur de l'armoire.

detail no. 
sheet no.

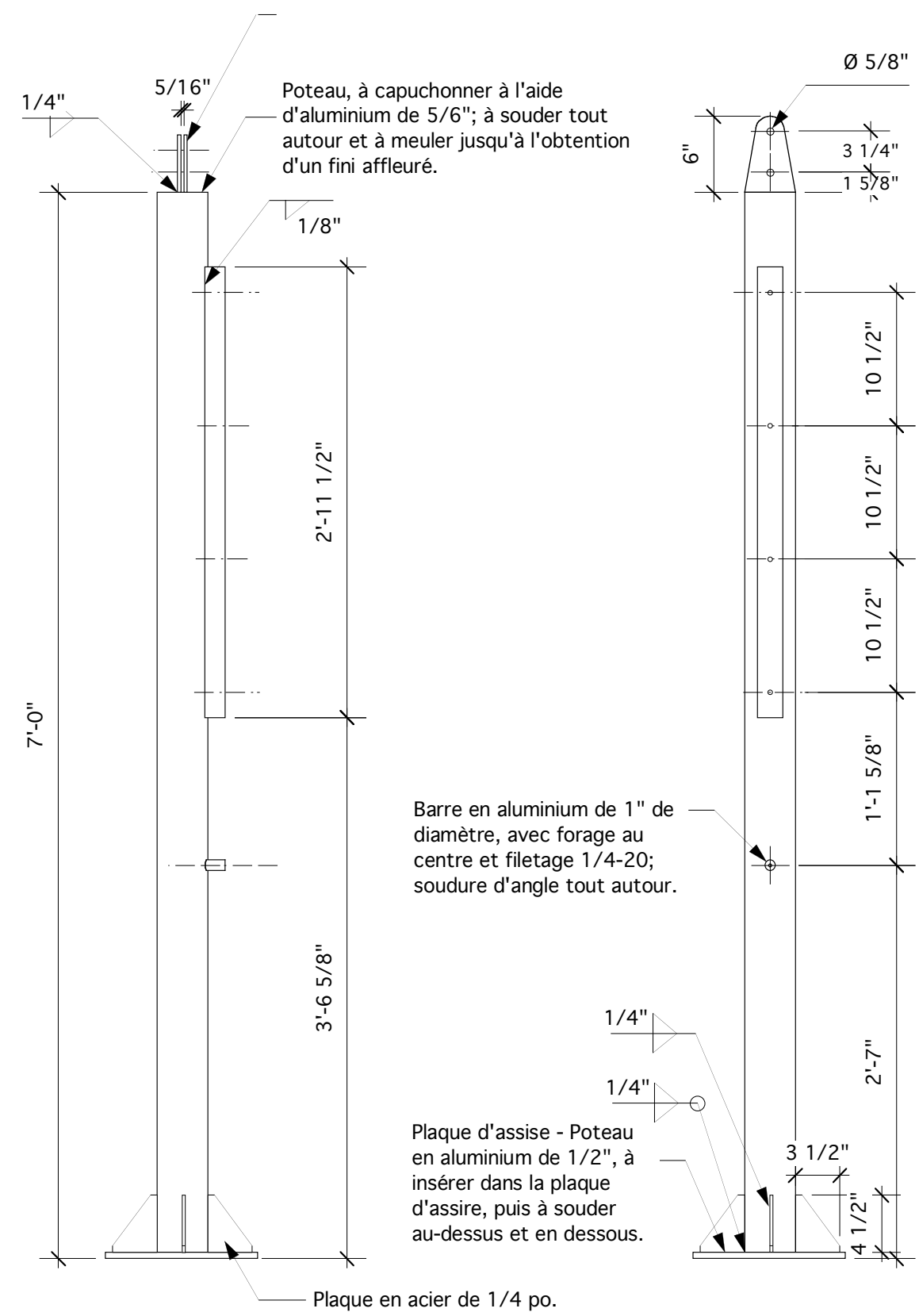
conçu par : Stewart Bailey
dessiné par : Stewart Bailey

Sentier de la capitale (CCN)
Titre : Structure de tableau d'affichage
Dessin : Armoire

échelle : selon les annotations

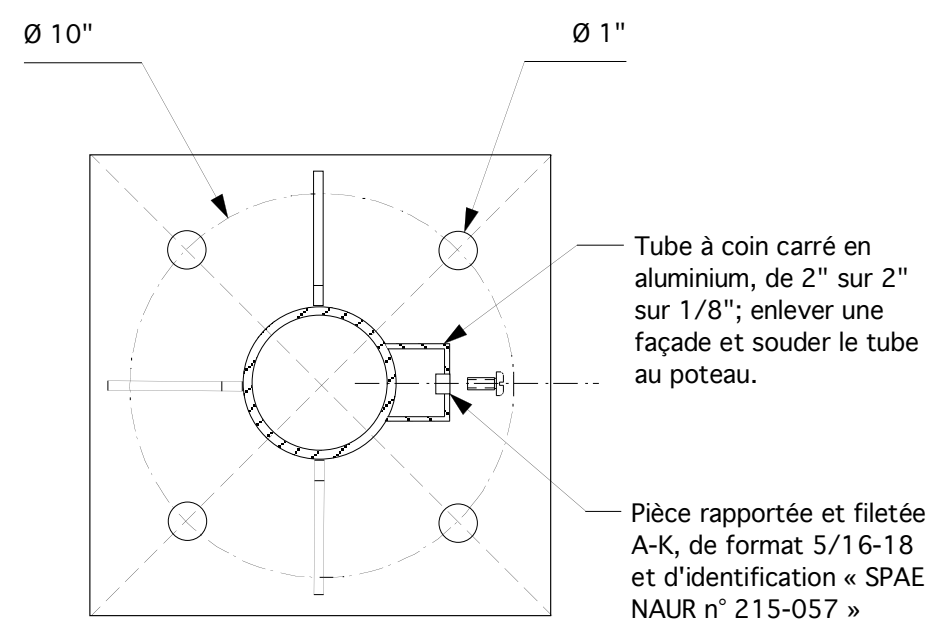
date: 6/17/04

dessin n° **BB-3**



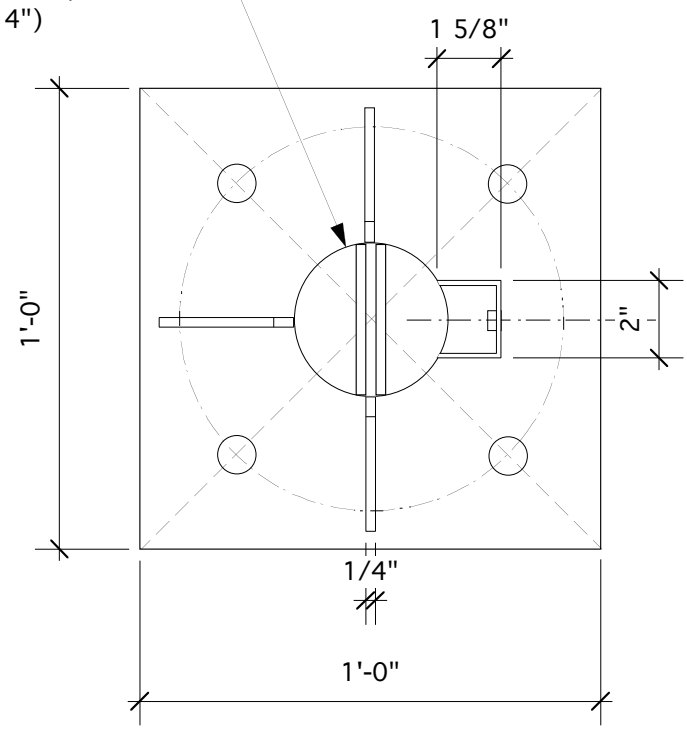
1 Poteau - Élévation principale
 BB-4 1" = 1'-0"

2 Poteau - Élévation latérale
 BB-4 1" = 1'-0"



3 Coupe horizontale
 BB-4 1:5

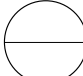
Tuyau en aluminium de 3-1/2" et de la nomenclature 40 (Diamètre extérieur de 4")



3 Vue de plan
 BB-4 1:5

- Notes.
- Sauf indications contraires, tous les dispositifs de fixation et toute la quincaillerie devront être en acier inoxydable.
 - Toutes les pièces composantes en aluminium devront présenter un alliage 6063-T5 ou 6061-T6.
 - La réalisation de tous les travaux de charpente en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CAN3-S157-M83.
 - Le soudage de toutes les composantes d'ossature en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CSA S244-1969.
 - Dans la mesure du possible, toutes les soudures visibles devront être à filet continu, meulées jusqu'à ce qu'elles soient lisses et affleurées.
 - Avant de finir toutes les pièces composantes apparentes en aluminium, les décaper au jet de sable selon la norme SSPC-SP-7.
 - Peindre et finir toutes les surfaces comme suit : Peinture, d'identification « Grip-Gard » et de fabrication AKZO NOBEL et comprenant une couche d'impression et une couche de finition.
 - (a) À apprêter à l'aide d'un apprêt de lavage « Grip-Gard » (2AFY31284), à appliquer selon les recommandations du fabricant.
 - (b) Couche de surfacage, à l'émail (semi-brillant) d'uréthane acrylique « Grip-Gard » et à appliquer selon les recommandations fabricant. (L'épaisseur de pellicule à sec doit être plus élevée que le profil du décapage.

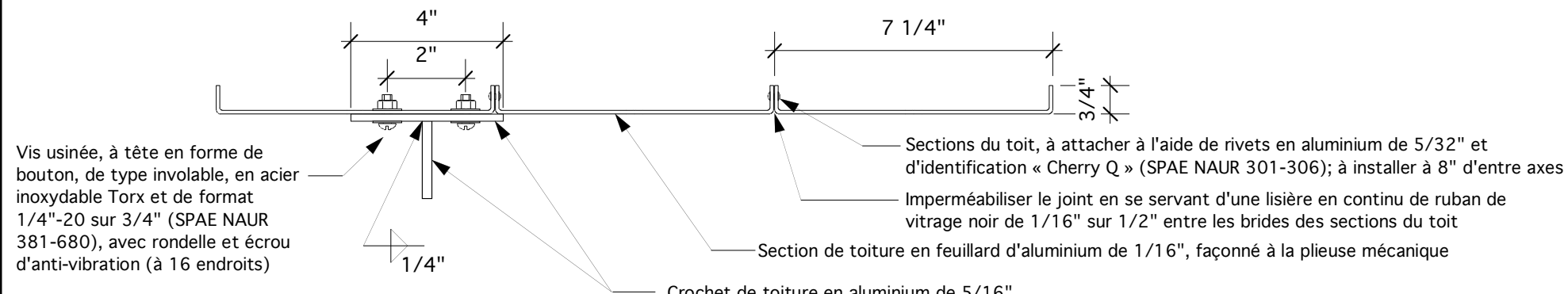
Révisions
 Le 15 fév. 2005 - Ajout d'un (1") po. à la longueur du poteau

detail no. 
 sheet no.

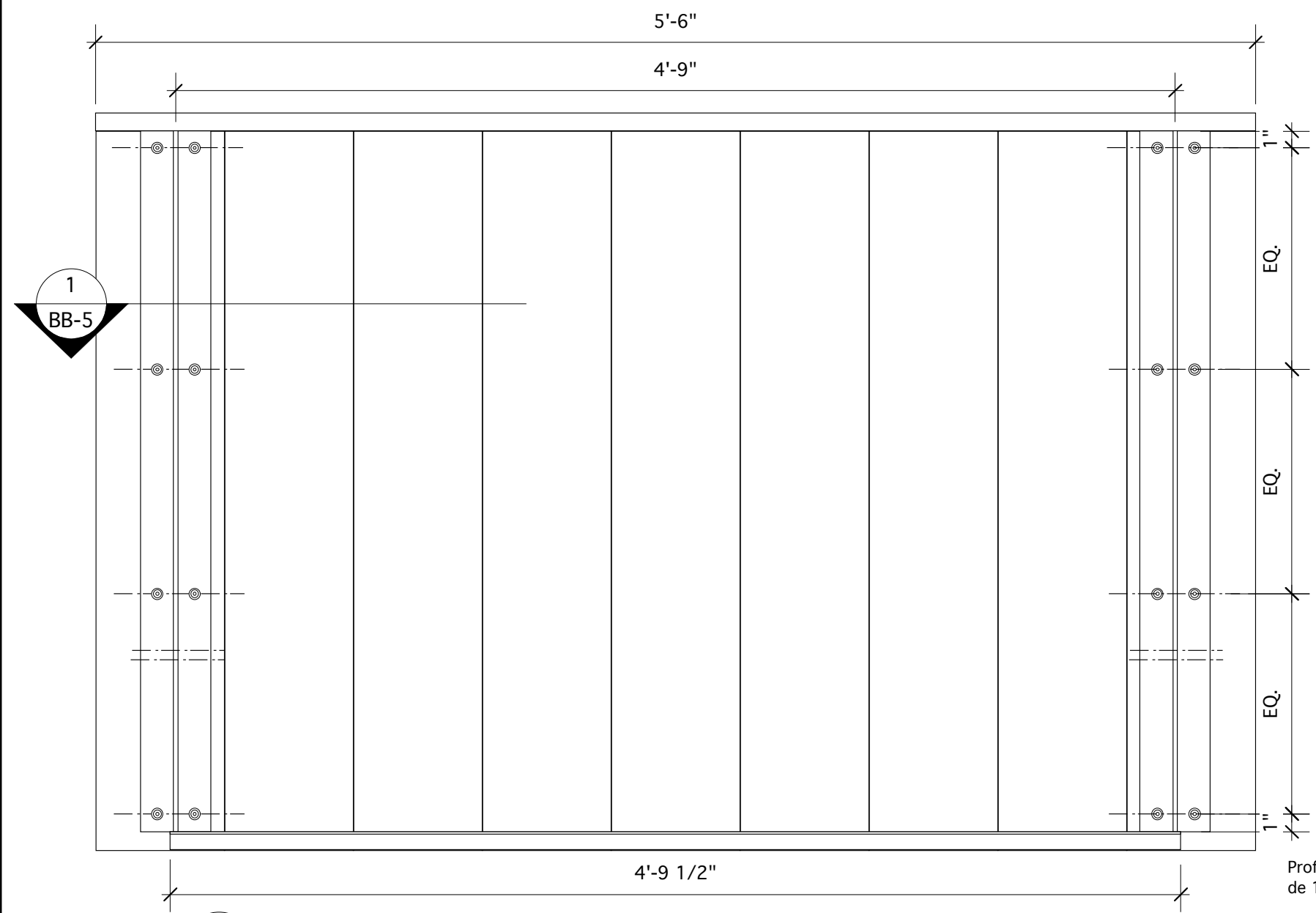
conçu par : Stewart Bailey
 dessiné par : Stewart Bailey

Sentier de la capitale (CCN)
 Titre : Structure de tableau d'affichage

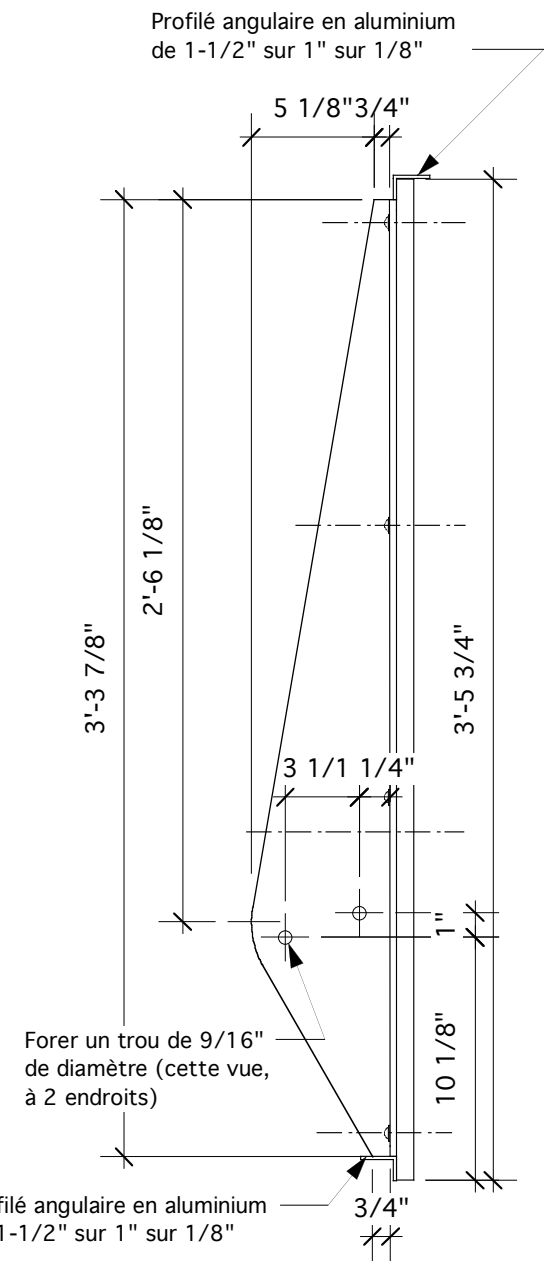
Dessin : Poteau
 échelle : selon les annotations



1 Détail en coupe
 BB-5 3" = 1'-0"



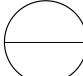
2 Toiture - Vue d'en bas
 BB-5 1 1/2" = 1'-0"



3 Toiture - Élévation latérale
 BB-5 1 1/2" = 1'-0"

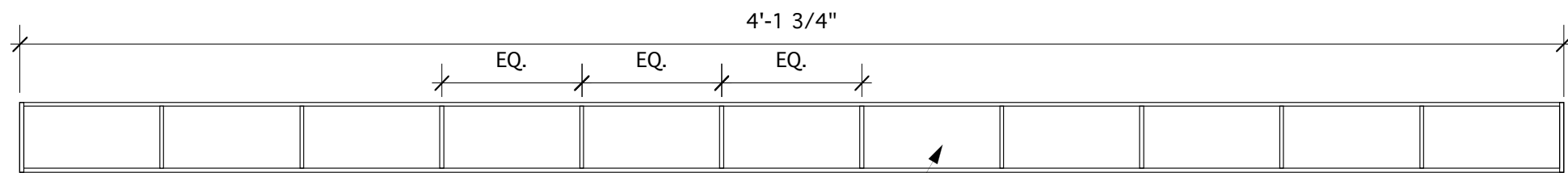
- Notes.**
- Sauf indications contraires, tous les dispositifs de fixation et toute la quincaillerie devront être en acier inoxydable.
 - Toutes les pièces composantes en aluminium devront présenter un alliage 6063-T5 ou 6061-T6.
 - La réalisation de tous les travaux de charpente en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CAN3-S157-M83.
 - Le soudage de toutes les composantes d'ossature en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CSA S244-1969.
 - Dans la mesure du possible, toutes les soudures visibles devront être à filet continu, meulées jusqu'à ce qu'elles soient lisses et affleurées.
 - Avant de finir toutes les pièces composantes apparentes en aluminium, les décaper au jet de sable selon la norme SSPC-SP-7.
 - Peindre et finir toutes les surfaces comme suit : Peinture, d'identification « Grip-Gard » et de fabrication AKZO NOBEL et comprenant une couche d'impression et une couche de finition.
 - (a) À apprêter à l'aide d'un apprêt de lavage « Grip-Gard » (2AFY31284), à appliquer selon les recommandations du fabricant.
 - (b) Couche de surfacage, à l'émail (semi-brillant) d'uréthane acrylique « Grip-Gard » et à appliquer selon les recommandations fabricant. (L'épaisseur de pellicule à sec doit être plus élevée que le profil du décapage.

Révisions
 Le 15 fév. 2005 - Agrandir de deux (2") po. l'espacement des supports

detail no. 
 sheet no.

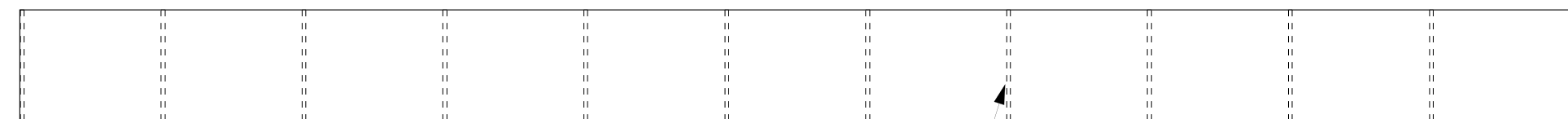
conçu par : Stewart Bailey
 dessiné par : Stewart Bailey
Sentier de la capitale (CCN)
 Titre : Structure de tableau d'affichage
 Dessin : Toiture

échelle : selon les annotations



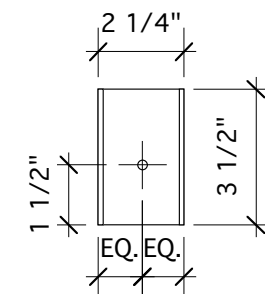
1 Doublure de support à brochure - vue de plan
BB-6 1:5

Parties supérieure et inférieure de la doublure, à laisser à l'état ouvert

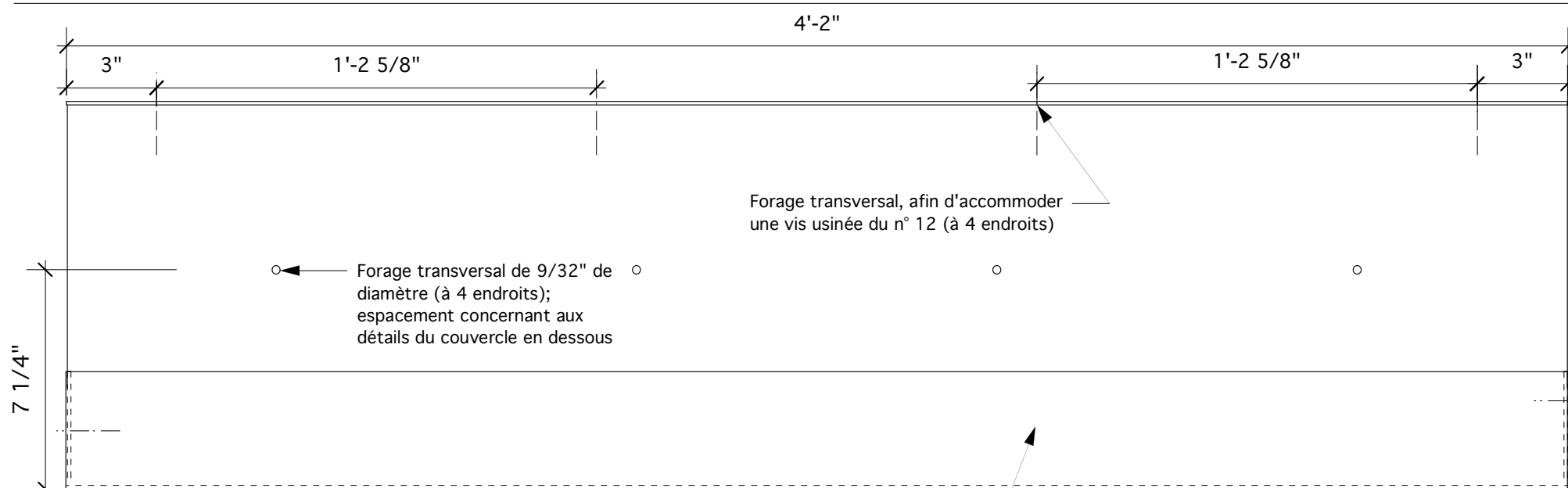


2 Doublure de support à brochure - Élévation principale
BB-6 1:5

Produit en acrylique noir de 1/8", à coller à l'aide de solvant.



3 Élévation latérale
BB-6 1:5



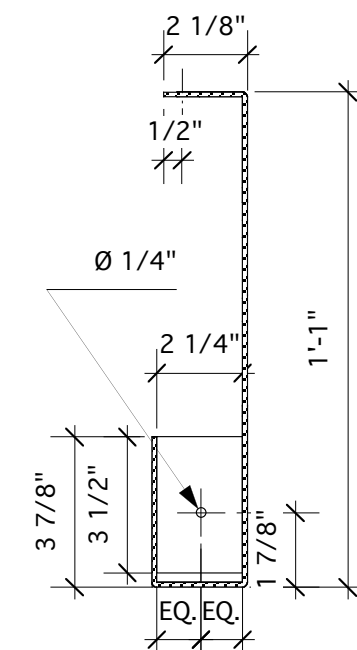
4 Support à brochure - Élévation principale
BB-6 1:5

Forage transversal de 9/32" de diamètre (à 4 endroits); espacement concernant aux détails du couvercle en dessous

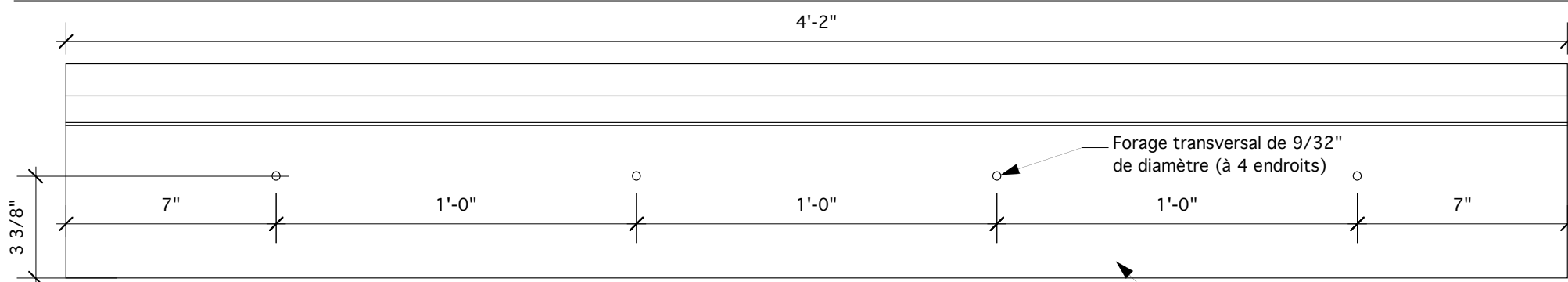
Forage transversal, afin d'accommoder une vis usinée du n° 12 (à 4 endroits)

Prévoir des trous de drainage d'un (1") po. de diamètre au fond du support, en les espaçant à deux (2") po. d'entre axes

Feuillard en aluminium de 1/8"; capuchons d'extrémité façonnés à la pliuse mécanique, à souder en place; fini naturel anodisé.

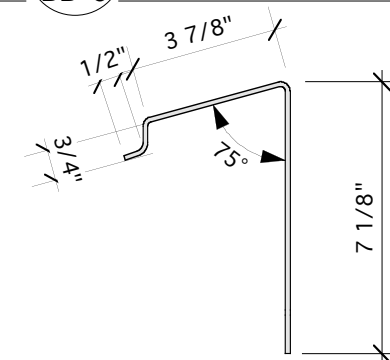


5 Élévation latérale
BB-6 1:5



6 Couvercle de support - Élévation principale
BB-6 1:5

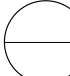

Produit « lexan » transparent de 3/16", à façonner en fonction de la forme et à finir de assortie le long des rebords.



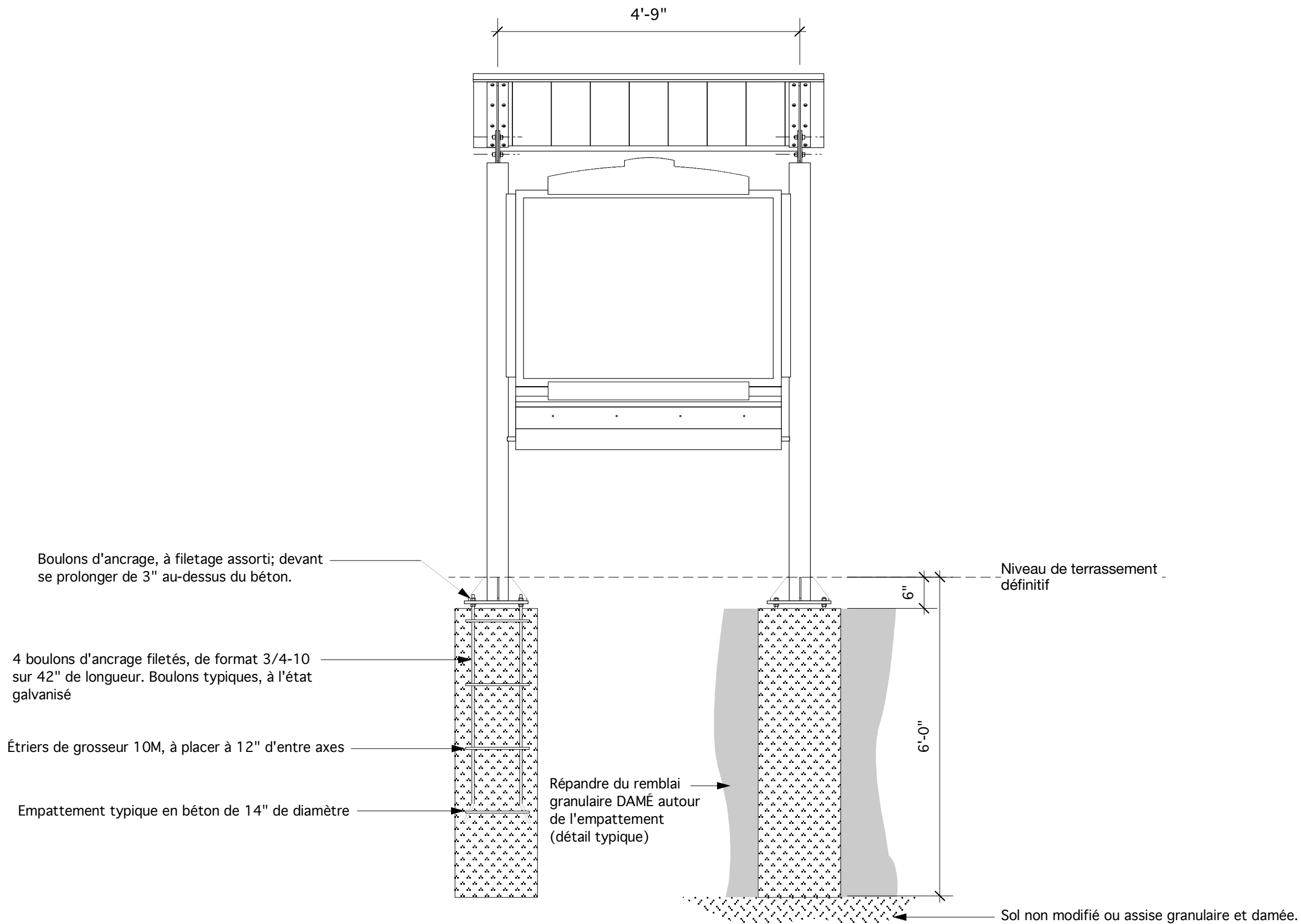
7 Élévation latérale
BB-6 1:5

- Notes.
- Sauf indications contraires, tous les dispositifs de fixation et toute la quincaillerie devront être en acier inoxydable.
 - Toutes les pièces composantes en aluminium devront présenter un alliage 6063-T5 ou 6061-T6.
 - La réalisation de tous les travaux de charpente en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CAN3-S157-M83.
 - Le soudage de toutes les composantes d'ossature en aluminium devra être conforme aux exigences de la norme CSA S244-1969.
 - Dans la mesure du possible, toutes les soudures visibles devront être à filet continu, meulées jusqu'à ce qu'elles soient lisses et affleurées.

Révisions
Le 15 fév. 2005 - Révision des dimensions du support à brochures :
Accroître la grosseur des trous de drainage ainsi que leur nombre.
Le 7 fév. 2005 - Ajout d'un couvercle de support

detail no. 
sheet no. 

conçu par : Stewart Bailey
dessiné par : Stewart Bailey
Sentier de la capitale (CCN)
Titre : Structure de tableau d'affichage
Dessin : Support à brochure
échelle : selon les annotations
date: 6/17/04 dessin n° **BB-6**

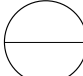


- Empattement en béton**
- Béton de 20 Mpa, à couler sur place; le tube de coulage « SONO TUBE » devra avoir un diamètre de 14" et une longueur de 66".
 - Panier d'ancrage à fabriquer à l'aide de tiges filetées et galvanisées de 3/4" de diamètre, avec étriers de grosseur 10M, à 12" d'entre axes.
 - Se servir d'un gabarit pour l'orientation des paniers d'ancrage.
 - Écrous et rondelles, en acier inoxydable.
 - Composé d'anti-coïncement et ruban Denso, à utiliser à tous les points de connexion.
 - Structure, à installer d'aplomb et de niveau; à recouvrir à l'aide de 6" de gravier; remblai supérieur, en dessous du niveau du terrassement.
 - Terre à damer en dessous et au-dessus du béton; par la suite, poser de nouveau des mottes de gazon autour de l'assise en gravier.


Notes

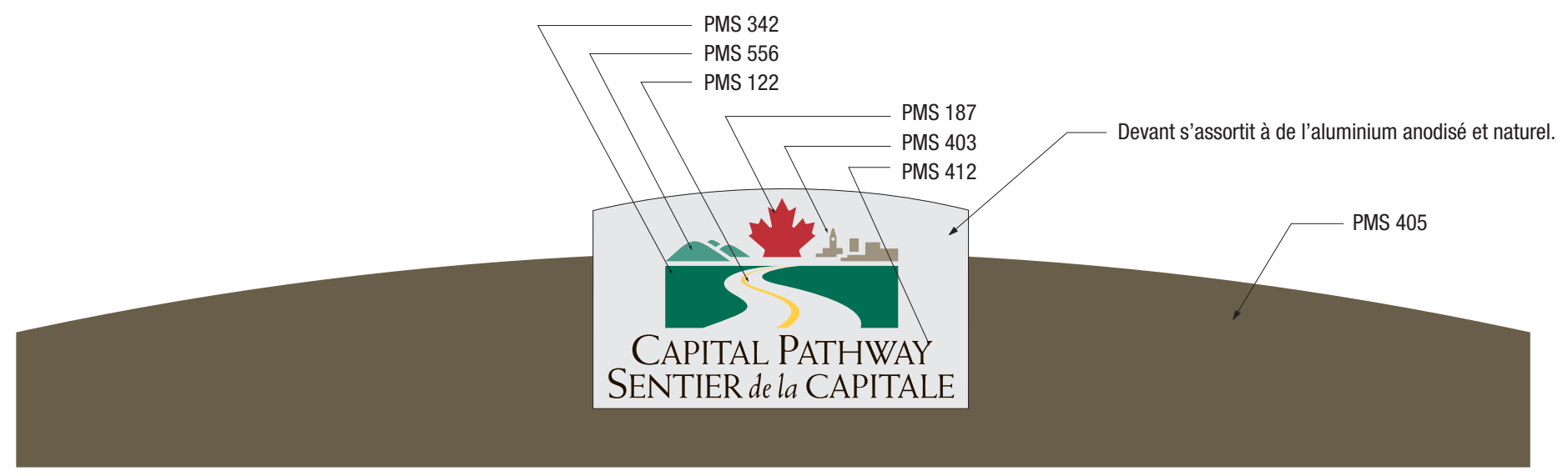
- Si l'état du sol ne permet pas la prévision d'une fondation entièrement constituée du béton par suite d'une assise rocheuse au niveau du terrassement, il faudra alors ancrer des chevilles dans la sous-face du sol en pierre, afin de faciliter le montage de plaques d'assise pour les enseignes.
- L'Entrepreneur est responsable de l'obtention de tous les permis, licences et certificats requis.
- Ne monter l'enseigne qu'une fois leur emplacement piqueté approuvé par la Commission de la capitale nationale.

Révisions
 Le 15 fév. 2005 - Espacement des poteaux, à élargir de deux (2") po.

detail no. 
 sheet no.

conçu par : Stewart Bailey
 dessiné par : Stewart Bailey
Sentier de la capitale (CCN)
 Titre : Structure de tableau d'affichage
 Dessin : Installation sur place
 échelle : selon les annotations
 date: 6/17/04 dessin n° **BB-7**

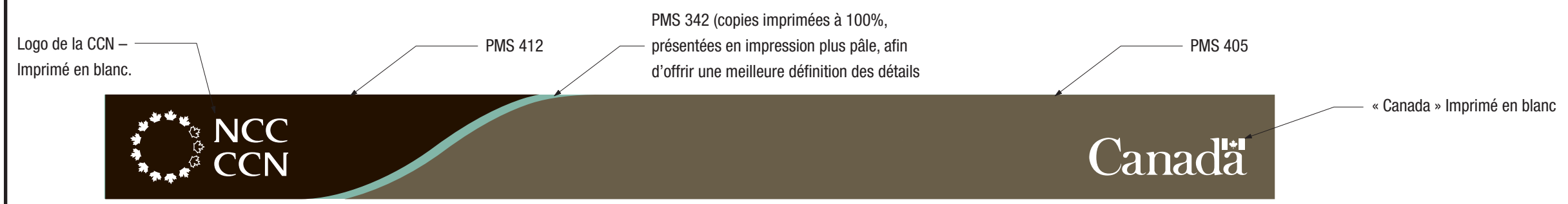
 **Élévation principale**
 BB-7 1:20



1
 BB-8 Représentation graphique d'en-tête - Ontario
 nts



2
 BB-8 Représentation graphique d'en-tête - Québec
 nts



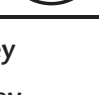
3
 BB-8 Représentation graphique d'identification de la CCN - Ontario
 nts



4
 BB-8 Représentation graphique d'identification de la CCN - Québec
 nts

Notes

- Soumettre toutes les représentations graphiques à un processus de sérigraphie, en se servant d'encre à la peinture-émail pour l'extérieur, à assortir aux couleurs prescrites.
- La personne de la CCN chargée du présent projet devra donner les quantités requises par rapport à chaque représentation graphique.
- Toutes les représentations graphiques devront être fournies sous forme électronique et plus précisément, en se servant du format « Adobe Illustrator ».

detail no. 
 sheet no. 

conçu par : Stewart Bailey
 dessiné par : Stewart Bailey

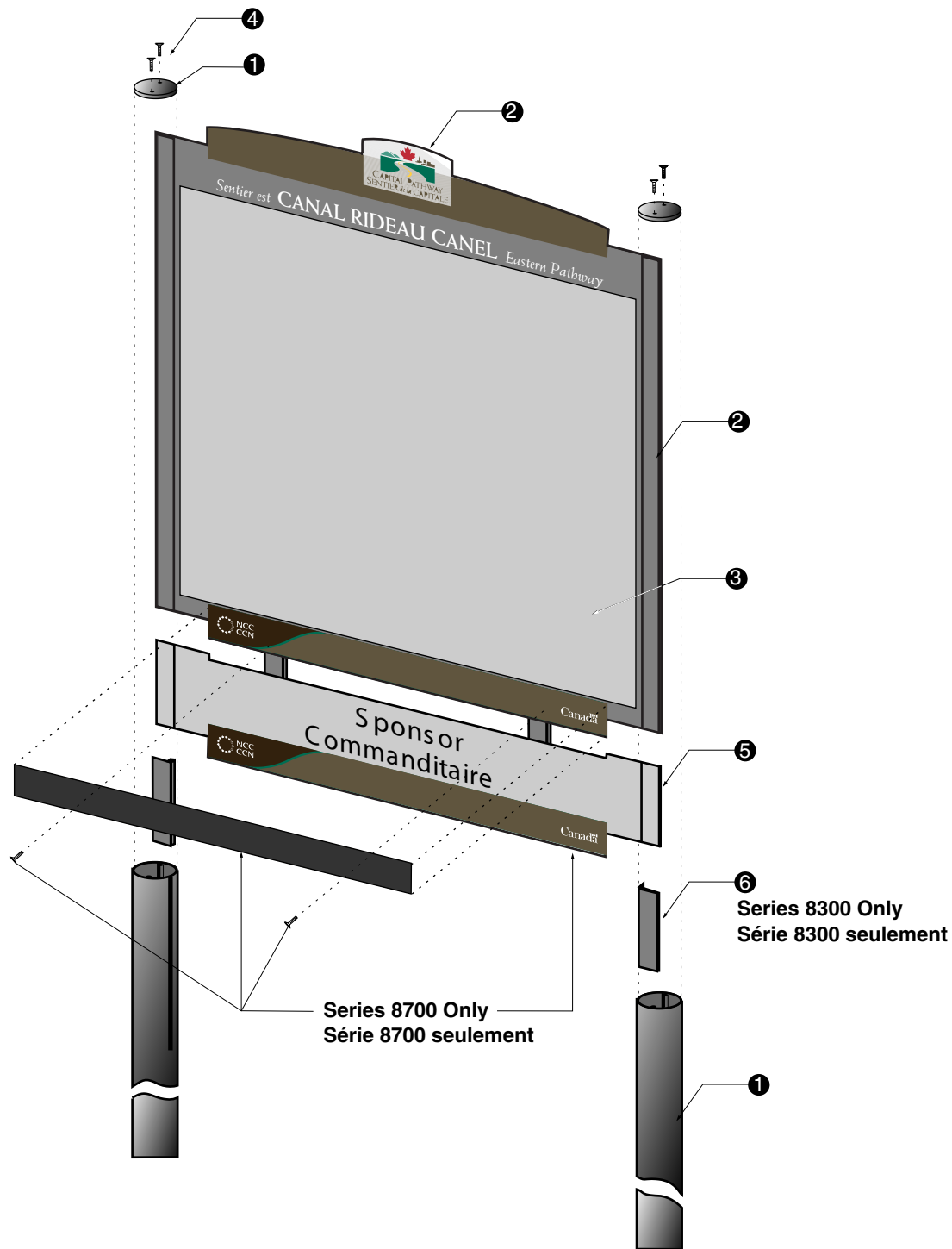
Sentier de la capitale (CCN)

Titre : **Structure de tableau d'affichage**

drawing: **Graphique**

échelle : selon les annotations

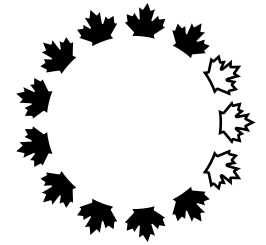
date: **6/17/04** dessin n°. **BB-8**



- 1 **Post**
Constructed using Signcomp 83mm ø # 1007 notched to fit channel and tapped to accept tamper-proof screws
Post Cap made of mill finish aluminum with counter sunk holes to accommodate tamper-proof screws, to hold Carrier Panel captive see drawing CP-F-03
 - 2 **Carrier Panel**
Constructed of 5 mm mill finish aluminum sheet 6061-T6 - see drawing CP-F-04
 - 3 **Graphics**
Background (all surfaces) and Graphic Stripes (front and edge) to be painted
Pathway Logo and Text to be screen printed
Map Graphics to be;
option 1 - 5/16" Exterior Grade High Pressure Laminate by Folia screwed to first surface - see drawing CP-G-02
option 2 - Scotch Print with clear Lexan laminate mounted to first surface - see drawing CP-G-02
 - 4 **Fasteners**
Post caps to be fastened using four Spae-Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-667 / 10-24 x 3/4"
 - 5 **Sponsor Panel - Optional (Series 8700)**
Constructed of 5mm mill finish aluminum sheet 6061-T6 - see drawing CP-F-04
Note: When sponsor panel is added, blackout vinyl to be applied over existing owner name, colour and size to match existing grey stripe
 - 6 **Panel Spacer**
For series 8300 only, see drawing CP-F-04

Note: When adding sponsor panel:
A. Remove panel spacer, Item 6
B. Insert sponsor panel, Item 5
C. Mark and drill two 5.6mm diameter holes in bottom stripe (containing owner name)
D. Apply blackout vinyl to owner panel stripe
E. Insert two Torx tamper resistant dome head machine screws #381-665 / 10-24 x 3/8" through front panel securing carrier panel to sponsor panel
- 1 **Poteau**
Fabriqué à partir de Signcomp de 83 mm Ø n° 1007 entaillé pour correspondre au profilé et taraudé pour accueillir des vis inviolables
Capuchon de poteau fabriqué d'aluminium à finition matte avec orifices fraisés pour accueillir des vis inviolables en vue de tenir le panneau porteur en place
Consulter l'illustration CP-F-03
 - 2 **Panneau porteur**
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition matte de 5 mm (6061 T6)
Consulter l'illustration CP-F-04
 - 3 **Graphiques**
Le font (toutes les surfaces) et les bandes graphiques (devant et contour) doivent être peints
Le logo du sentier et le texte doivent être imprimés par sérigraphie
Graphiques de la carte;
option 1 -
option 2 - apposés en Scotchprint sur la première surface - consulter l'illustration CP-G-02
 - 4 **Attaches**
Capuchons de poteau fixés à l'aide de vis mécaniques inviolables en acier inoxydable Spae-Naur Torx
 - 5 **Panneau du commanditaire - (Série 8700)**
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition matte de 5 mm (606 T6)
Consulter l'illustration CP-F-04
Note: Lorsque le panneau de commanditaire est installé, un vinyle opaque doit être appliqué sur le nom du propriétaire actuel. La couleur et la taille doivent s'harmoniser à la bande grise actuelle.
 - 6 **Entretoise de panneau - (Série 8300 seulement)**
Consulter l'illustration CP-F-04

Note: Lorsque l'on installe panneau de commanditaire:
A. Enlever l'entretoise de panneau (article 6).
B. Insérer le panneau de commanditaire (article 5).
C. Marquer et percer deux trous (d'un diamètre de 5,6 mm) sur la bande du bas (celle qui comporte le nom du propriétaire).
D. Appliquer le vinyle opaque sur la bande comportant le nom du propriétaire du panneau.
E. Insérer deux vis mécaniques involables à calotte Torx n° 381-6650 /10/24 x 3/8 po dans le panneau avant fixant le panneau porteur au panneau de commanditaire.



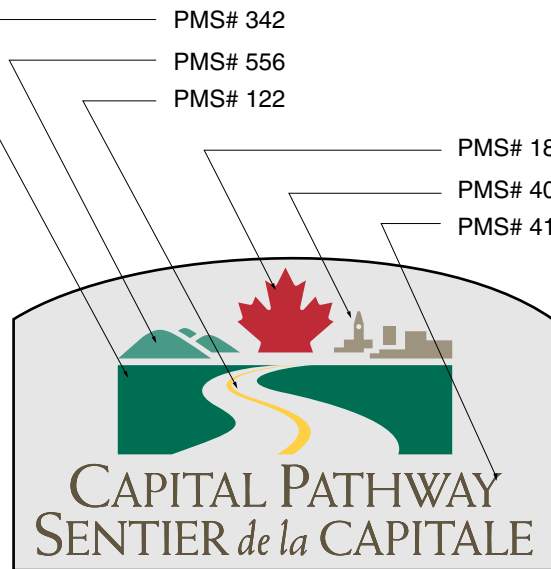
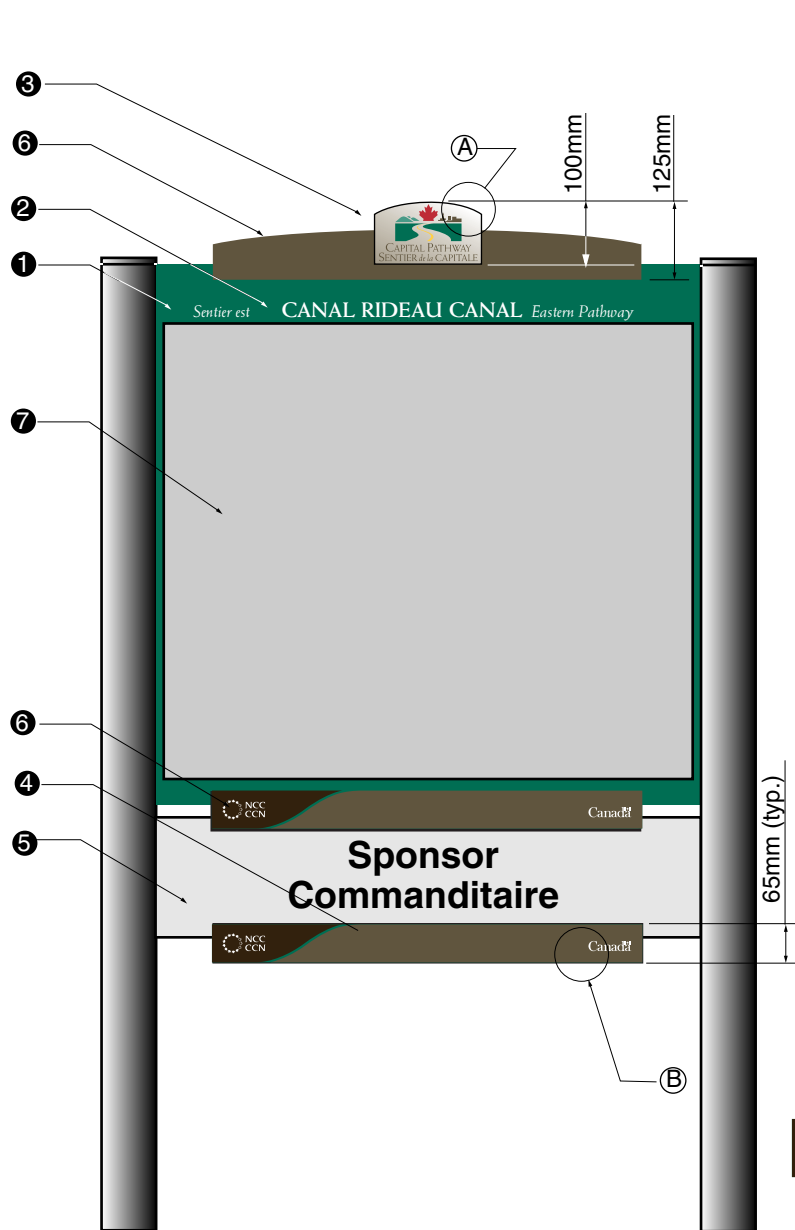
Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project project	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Map General Assembly Dessin d'ensemble Carte
series	8300 & 8700
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	12 / 12 / 1997
scale échelle	NTS Non à l'échelle
drawing no. dessin no.	CP-GA-03
sheet no. no. de la feuille	1 of 3



A - Ontario



A - Quebec



B - Ontario



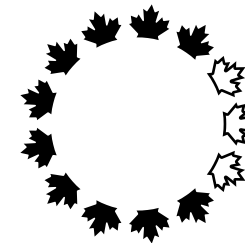
B - Quebec

- 1 **Segment I.D. Panel**
Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip-Gard to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss
- 2 **Pathway Name**
Pathway Name to be screen printed opaque white
- 3 **Pathway Logo**
Pathway logo to be screen printed in six colours, PMS#187, PMS# 342, PMS# 405, PMS# 556, PMS# 403 and PMS# 122
Background to be painted to simulate anodized aluminum
- 4 **Owner Logo**
Logo to be screen printed as per Owner's logo standard, in white opaque ink
- 5 **Sponsor Panel - Optional**
Logo to be cut from 3M Scotchcal vinyl as per sponsor logo standard requirements
Applied to first surface of panel
- 6 **Graphic Stripes**
To be painted, face and edge, using Grip-Gard, International Dark gray 96-18
- 7 **Map Graphics**
Applied to first surface of panel

Note
All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files
All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean

- 1 **Panneau d'identification de tronçon**
Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip-Gard pour obtenir la couleur PMS n° 342 (vert) Finition demi-matte
- 2 **Nom du sentier**
Nom du sentier peint au cadre en blanc opaque
- 3 **Logo du sentier**
Logo du sentier peint au cadre en six couleurs (PMS n° 187, PMS n° 342, PMS n° 405, PMS n° 556, PMS n° 403 et PMS n° 122)
Arrière-plan peint de façon à simuler la couleur de l'aluminium anodisé
- 4 **Logo du propriétaire**
Logo peint au cadre à l'encre blanche opaque conformément aux exigences standard relatives au logo du propriétaire
- 5 **Panneau du commanditaire - facultatif**
Logo découpé en vinyle 3M Scotchcal conformément aux exigences standard relatives au logo du commanditaire
Appliqué sur la première surface du panneau
- 6 **Bandes graphiques**
Peintes à l'aide de Grip-Gard pour obtenir le gris foncé international 96 18 devant et contour
- 7 **Graphiques de la carte**
Appliqué sur la première surface du panneau

Note
Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.
Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.
Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.



Design and
Construction
Y. Gosselin
Director

Design et
construction
Y. Gosselin
Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé

18 / 09 / 2000

project
project

Capital Pathway
Signage Program
Programme de signalisation
du sentier de la capitale

title
titre

Map Graphics
Graphiques de la carte

series

8300 & 8700

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

Entro

drawn by
dessiné par

J.P.

date

03 / 01 / 1997

scale
échelle

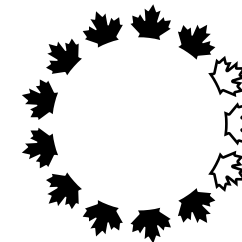
1:12.5

drawing no.
dessin no.

CP-G-02

sheet no.
no. de la feuille

1 of 4



Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
-------------------------------------	-----------------------

project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
-------------------	---

title titre	Map Footing Rigole de la carte
----------------	---

series	8300 & 8700
--------	------------------------

approved by
approuvé par

designed by conçu par	Entro
--------------------------	--------------

drawn by dessiné par	J.P.
-------------------------	-------------

date	03 / 01 / 1997
------	-----------------------

scale échelle	1:20
------------------	-------------

drawing no. dessin no.	CP-I-02
---------------------------	----------------

sheet no. no. de la feuille	1 of 2
--------------------------------	---------------

- Concrete Footing**
 Concrete to be 20 MPa and must be poured on site
 Sono tube to have a dia. of 255 mm x 1530 mm long
 Anchor basket to be fabricated from 13 mm diameter galvanized threaded rod
 Nuts and washers to be stainless steel
 Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points
 75 mm of gravel top fill below grade
 Earth to be compacted below and above concrete and sod reapplied around gravel base

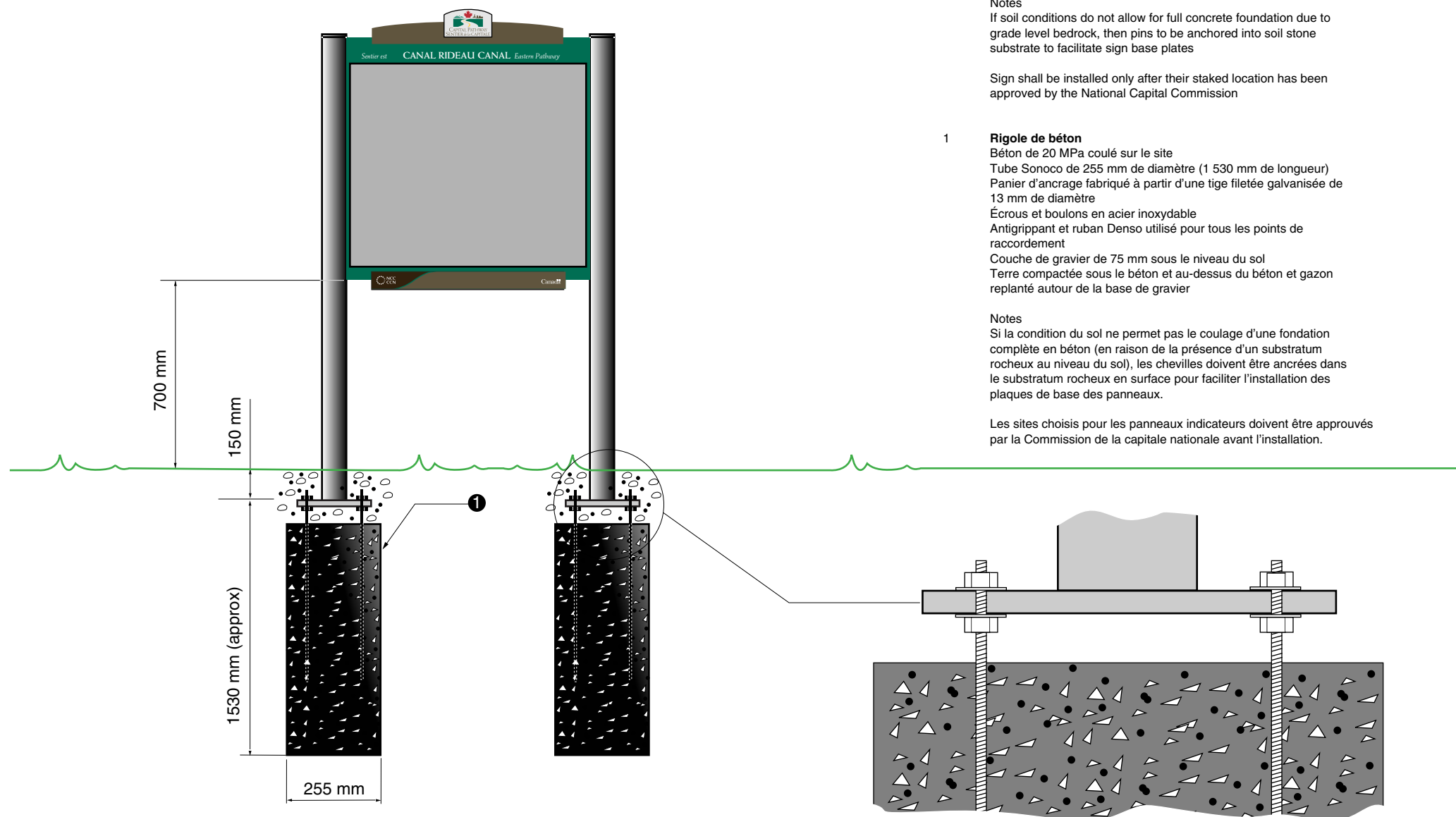
Notes
 If soil conditions do not allow for full concrete foundation due to grade level bedrock, then pins to be anchored into soil stone substrate to facilitate sign base plates

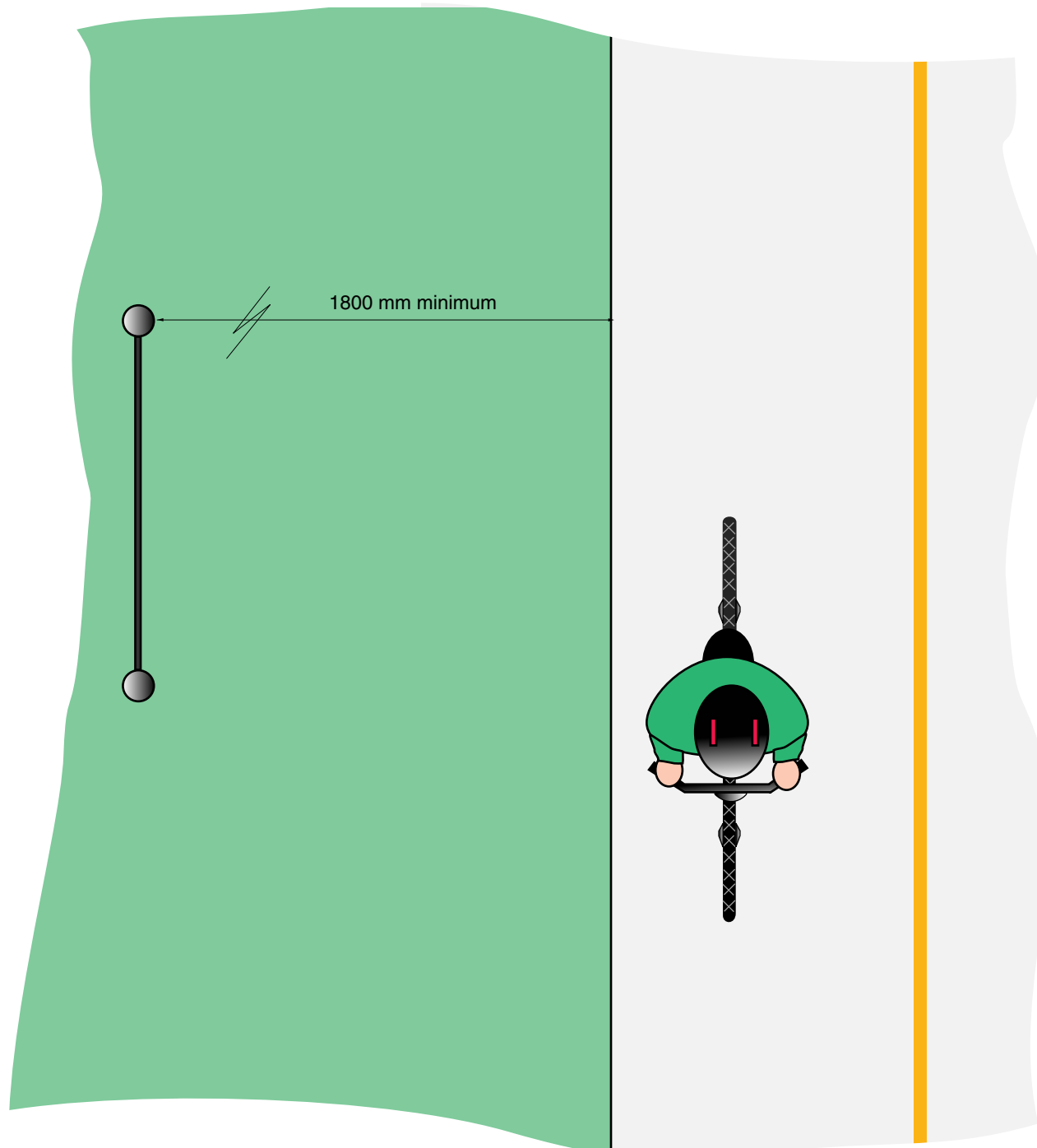
Sign shall be installed only after their staked location has been approved by the National Capital Commission

- Rigole de béton**
 Béton de 20 MPa coulé sur le site
 Tube Sonoco de 255 mm de diamètre (1 530 mm de longueur)
 Panier d'ancrage fabriqué à partir d'une tige filetée galvanisée de 13 mm de diamètre
 Écrous et boulons en acier inoxydable
 Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement
 Couche de gravier de 75 mm sous le niveau du sol
 Terre compactée sous le béton et au-dessus du béton et gazon replanté autour de la base de gravier

Notes
 Si la condition du sol ne permet pas le coulage d'une fondation complète en béton (en raison de la présence d'un substratum rocheux au niveau du sol), les chevilles doivent être ancrées dans le substratum rocheux en surface pour faciliter l'installation des plaques de base des panneaux.

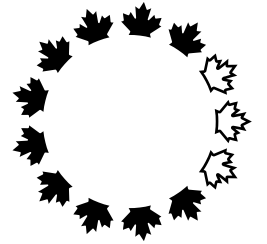
Les sites choisis pour les panneaux indicateurs doivent être approuvés par la Commission de la capitale nationale avant l'installation.





1 **Orientation**
 Installed shall be vertical, 1800 mm from pathway
 Map orientation is relative to compass position NOT pathway
 Map shall be always oriented with the range of 0° to 60° of
 North compass position, this allows the graphic map and
 physical orientation to match

1 **Orientation**
 Installé à la verticale à 1800 mm du sentier
 Orientation de la carte déterminée en fonction des points
 cardinaux et NON du sentier
 Degré d'orientation de la carte compris entre 0° et 60° par
 rapport au nord de façon à faire correspondre la carte et
 l'orientation physique



Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé **02 / 01 / 1998**

project
project **Capital Pathway
Signage Program
Programme de signalisation
du sentier de la capitale**

title
title **Map Orientation
Orientation de la carte**

series **8300 & 8700**

approved by
approuvé par

designed by
conçu par **Entro**

drawn by
dessiné par **J.P.**

date **03 / 01 / 1997**

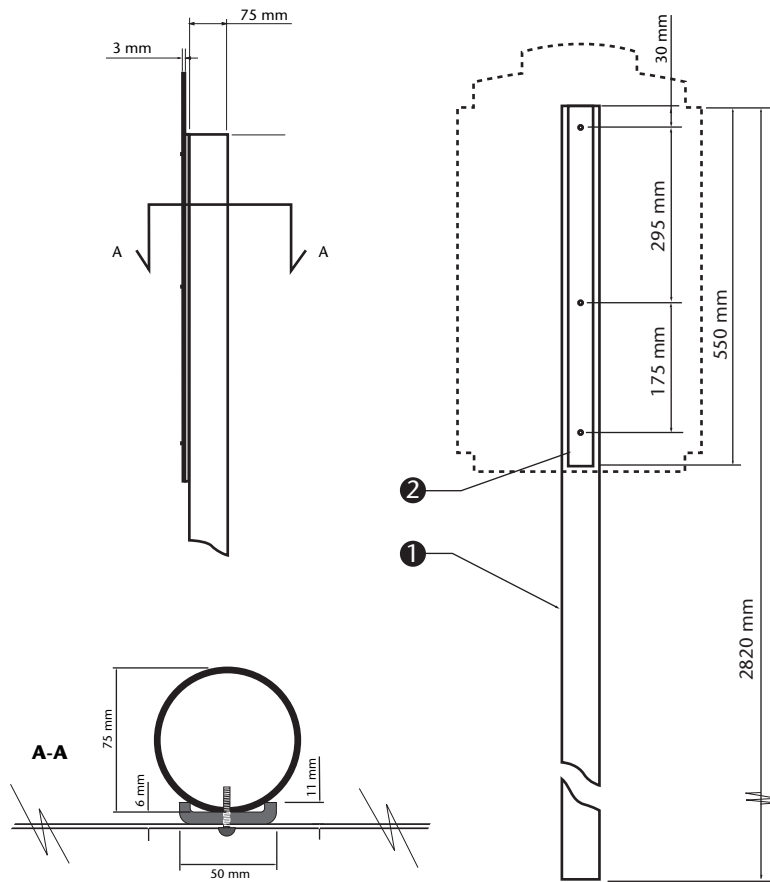
scale
échelle **1:20**

drawing no.
dessin no. **CP-I-02**

sheet no.
no. de la feuille **2 of 2**

Sign Support Specification **B20**

Spécification de support de panneau



1 Post

Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm. Drilled and tapped to accept three fasteners (10-24 X 1" dome head machine screws, see below). Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19. Sample will be provided for colour and sheen match.

2 "C" Channel

Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) Channel legs to be cut back to 11 mm in width Length varies for each sign blank size as follows:
870 mm long for A70 (used in EN signs)
550 mm long for A72 (used in LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS and SP signs)
Drill holes to correspond with each sign panel type to accept fasteners. Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

3 Sign Panel

Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for hole spacing differs for each sign type

4 Fasteners

Sign panels to be fastened to post using three Spae-Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

5 Concrete Footing

Concrete to be 20 MPa and to have a dimension of 410 mm dia. x 200 mm thick, poured on site. Earth to be compacted below and above concrete and sod reapplied

1 Poteau

Tube en aluminium à finition mate (6061-T6) de 75 mm x 3325 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm. Poteau taraudé pour accueillir trois attaches (vis mécaniques 10-24 X 1", voir ci-bas). Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 96-19. Un échantillon sera fourni pour l'appariement des couleurs et des lustres

2 Profilé en C

Pièce en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n 1144). Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm. Longueur selon le type de panneau:
870 mm pour spécification A70 (type EN)
550 mm pour spécification A72 (types LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS et SP).
Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir les attaches. Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 96-19

3 Panneau indicateur

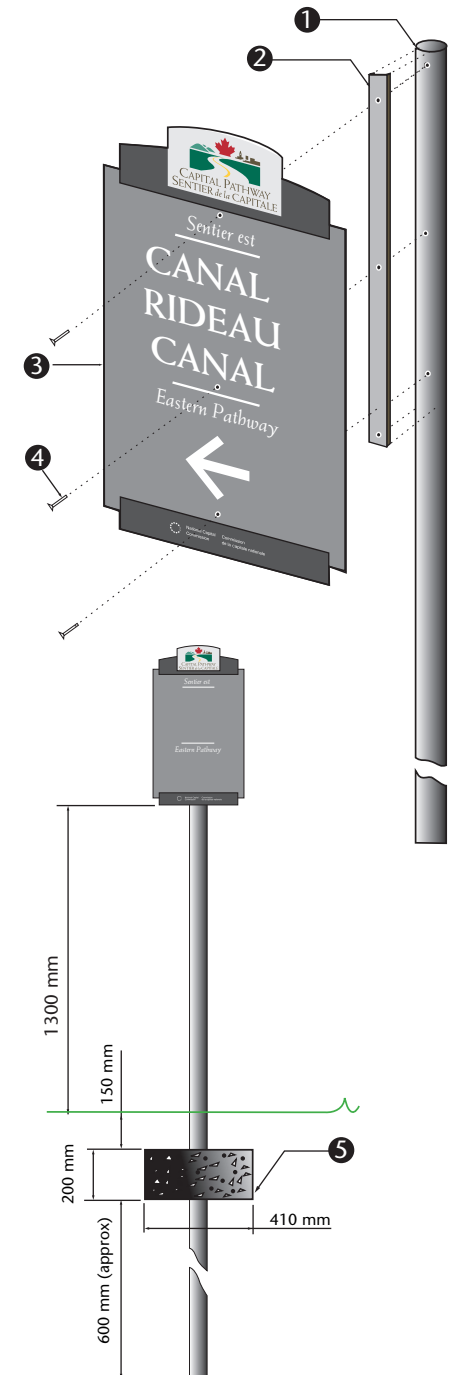
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3 mm (6061-T6).
Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour chaque type de panneau

4 Attaches

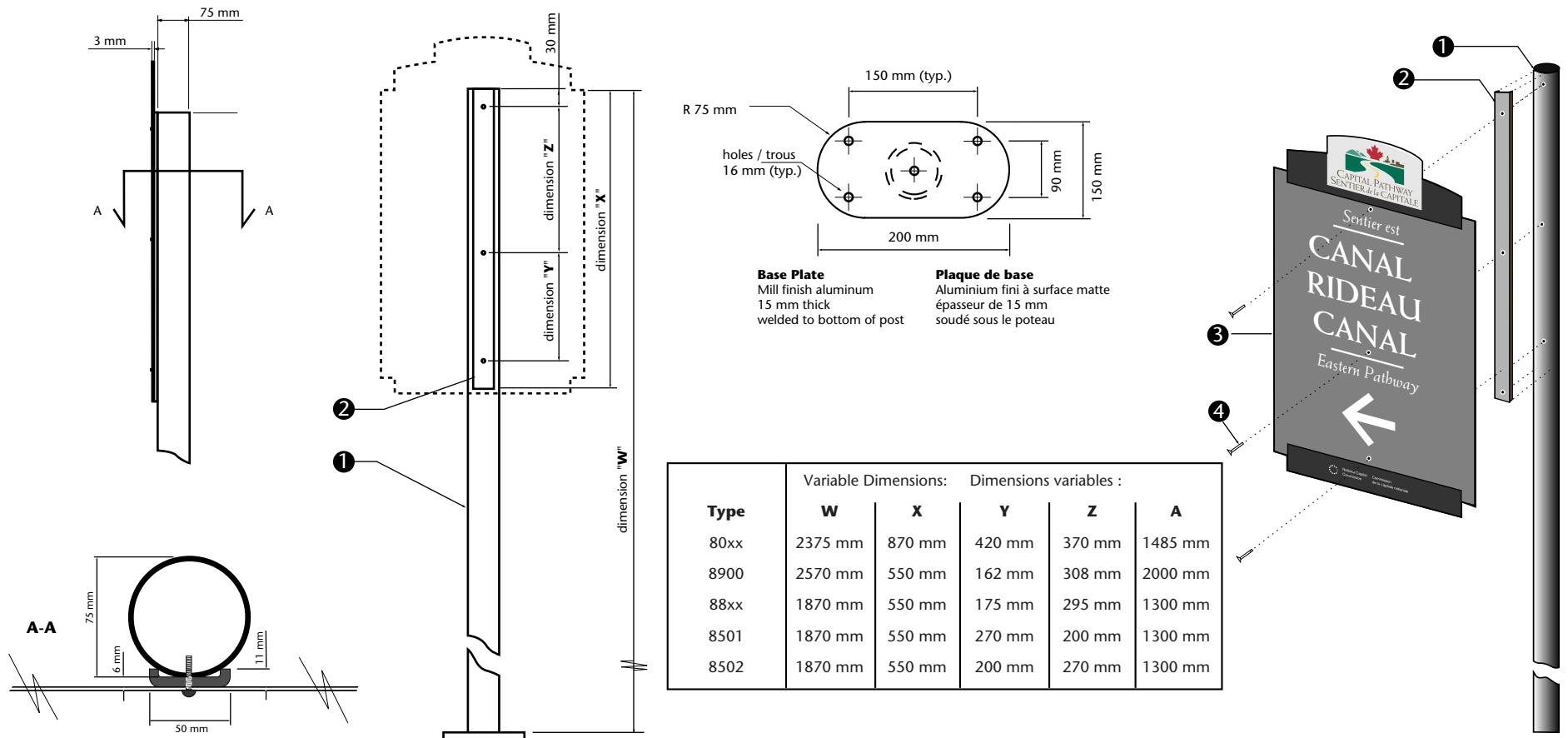
Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de trois vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n 381-668 / 10-24 X 1"

5 Rigole de béton

Béton de 20 MPa coulé sur le site avec un diamètre de 410 mm et une épaisseur de 200 mm. Terre compactée sous le béton et au-dessus du béton et gazon replanté



Sign Support Specification **B21**



1 Post

Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm. Drilled and tapped to accept three fasteners (10-24 X 1" dome head machine screws, see below). Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

2 "C" Channel

Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) Channel legs to be cut back to 11 mm in width. Length varies for each sign blank size as follows:

- 870 mm long for A70 (used in EN signs)
- 550 mm long for A72 (used in LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS and SP signs)

Drill holes to correspond with each sign panel type to accept fasteners. Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

3 Sign Panel

Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for hole spacing differs for each sign type

4 Fasteners

Sign panels to be fastened to post using three Spae- Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

5 Anchors

Installed on existing concrete sidewalk using 4 Hilti HSL anchors 16 mm diameter. Nuts and washers to be stainless steel. Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points

1 Poteau

Tube en aluminium à finition mate (6061 T6) de 75 mm x 3325 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm. Poteau taraudé pour accueillir trois attaches (vis mécaniques 10-24 X 1", voir ci-bas). Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 96-19

2 Profilé en C

Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n° 1144). Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm. Longueur selon le type de panneau:

- 870 mm pour spécification A70 (type EN)
- 550 mm pour spécification A72 (types LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS et SP).

Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir les attaches. Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 96-19

3 Panneau indicateur

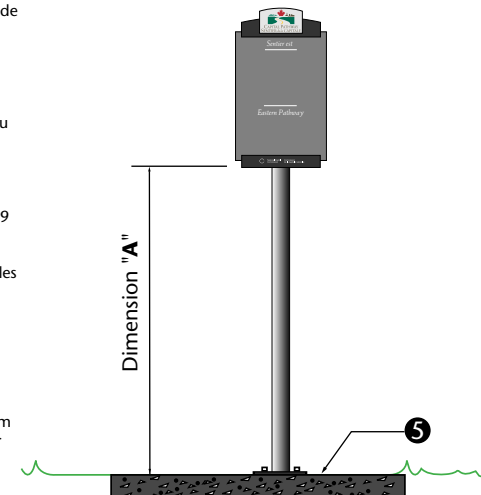
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3 mm (6061-T6). Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour chaque type de panneau

4 Attaches

Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de trois vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n° 381-668 / 10-24 X 1"

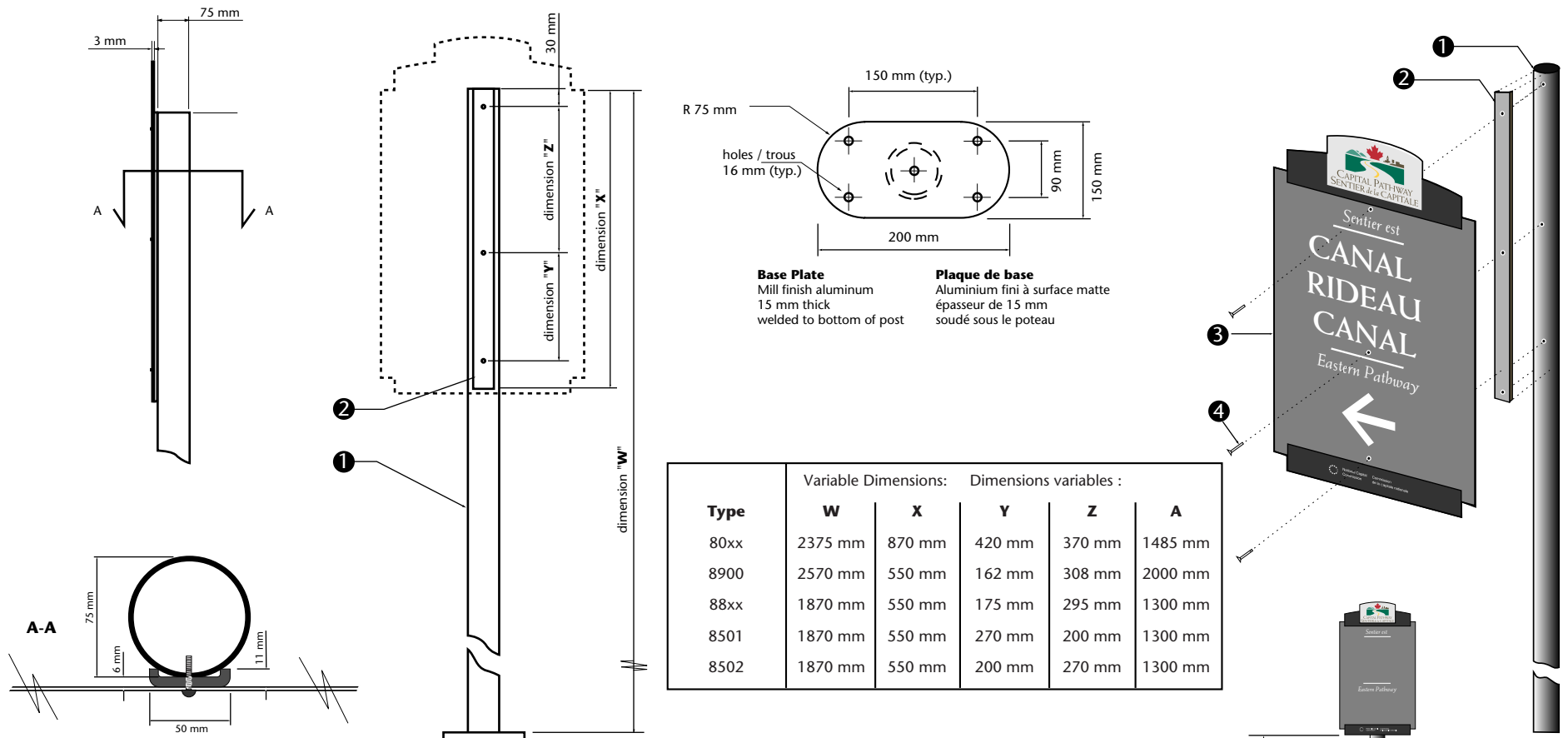
5 Anchres

Installé sur trottoir de béton existants à l'aide de 4 boulons d'ancrage Hilti type HSL 16 mm diamètre. Écrous et boulons en acier inoxydable. Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement



Sign Support Specification **B22**

Spécification de support de panneau



1 Post

Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm. Drilled and tapped to accept three fasteners (10-24 X 1" dome head machine screws, see below). Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

2 "C" Channel

Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) Channel legs to be cut back to 11 mm in width. Length varies for each sign blank size as follows:

870 mm long for A70 (used in EN signs)

550 mm long for A72 (used in LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS and SP signs)

Drill holes to correspond with each sign panel type to accept fasteners. Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

3 Sign Panel

Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for hole spacing differs for each sign type

4 Fasteners

Sign panels to be fastened to post using three Spae- Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

5 Foundation

Concrete to be 20 MPa and must be poured on site. Sono tube to have a diameter of 300 mm. Anchor basket to be fabricated from 13 mm diameter galvanized threaded rod. Nuts and washers to be stainless steel. Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points. 75 mm of gravel top fill below grade. Earth to be compacted above concrete and sod reapplied around base

1 Poteau

Tube en aluminium à finition mate (6061 T6) de 75 mm x 3325 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm. Poteau taraudé pour accueillir trois attaches (vis mécaniques 10-24 X 1", voir ci-bas). Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 96-19

2 Profilé en C

Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n° 1144). Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm. Longueur selon le type de panneau:

870 mm pour spécification A70 (type EN)

550 mm pour spécification A72 (types LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS et SP.

Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir les attaches. Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 96-19

3 Panneau indicateur

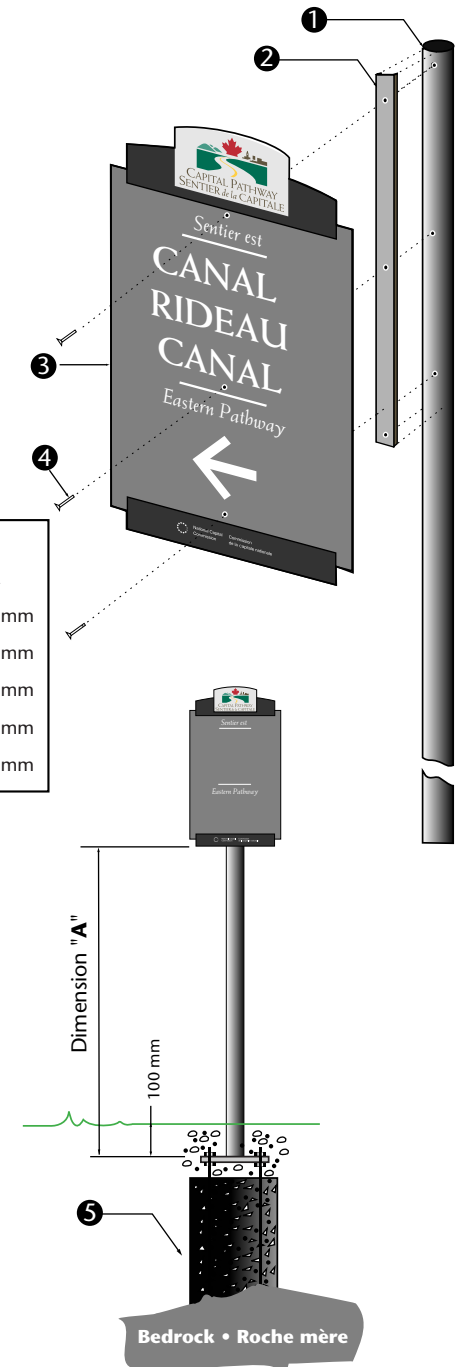
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3 mm (6061-T6). Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour chaque type de panneau

4 Attaches

Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de trois vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n° 381-668 / 10-24 X 1"

5 Fondation

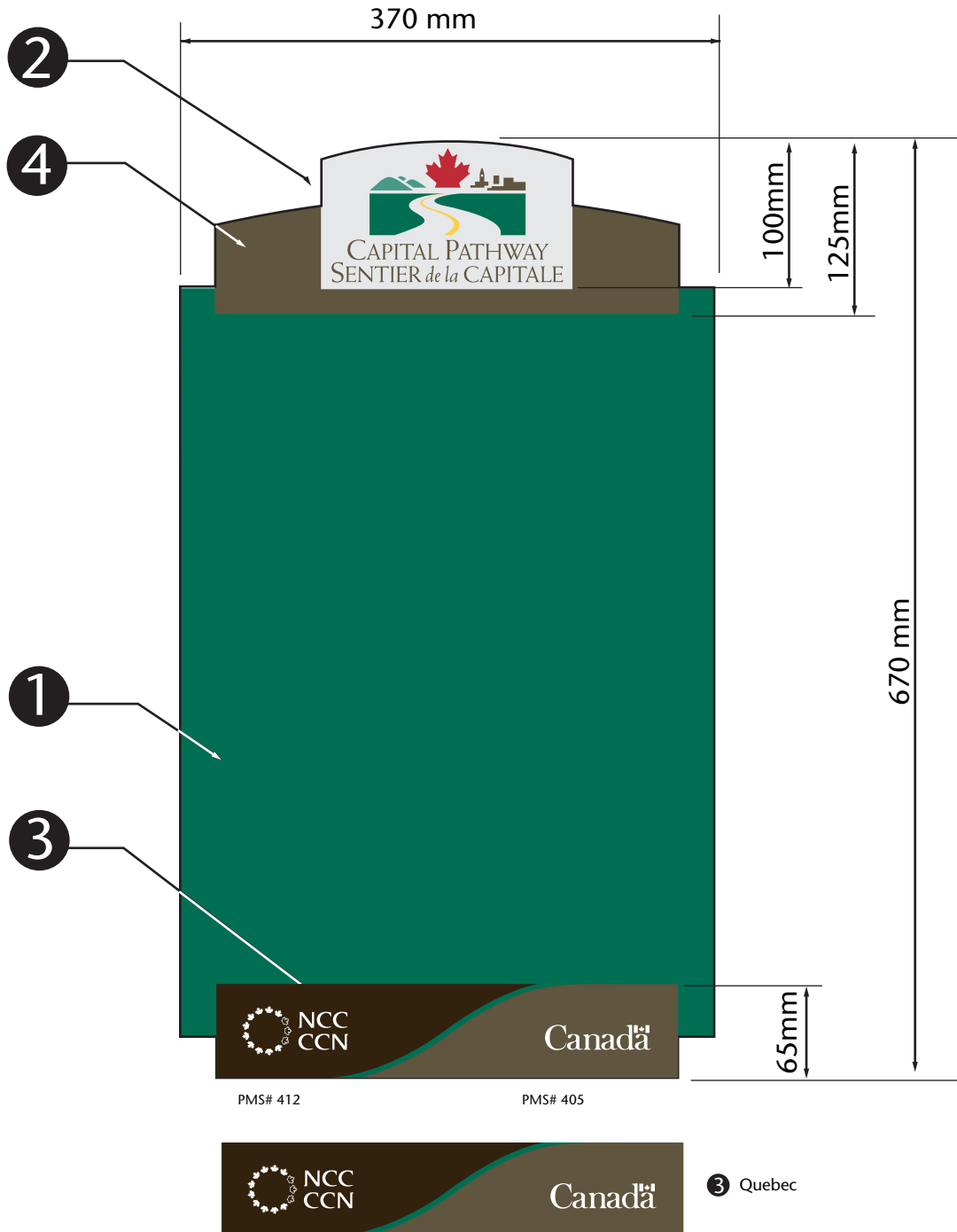
Béton de 20 MPa coulé sur le site. Tube Sonoco de 300 mm de diamètre
Panier d'ancrage fabriqué à partir d'une tige filetée galvanisée de 13 mm de diamètre
Écrous et boulons en acier inoxydable. Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement. Couche de gravier de 75 mm sous le niveau du sol. Terre compactée sous le béton et gazon replanté autour de la base



Graphic Specification series 8850

Spécification Graphique série 8850

Use with Panel Specification A72
Utiliser avec spécification de panneau A72



1 Segment I.D. Panel

Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip Ease to match PMS# 342 (green) Finish to be semi-gloss. Sample will be provided for colour and sheen match.

2 Pathway Logo

Pathway logo to be screen printed in six colours, PMS#187, PMS# 342, PMS# 405, PMS# 556, PMS# 403 and PMS# 122 Background to be painted to match anodized aluminum

3 NCC Logo

Logo to be screen printed as per Owner's logo standard, in white opaque ink

4 Graphic Shoulder

To be painted using Grip Ease to match International Dark gray 96-18

Note

All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean

1 Panneau d'identification de tronçon

Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip Ease pour obtenir la couleur PMS n 342 (vert) Finition demi-matte. un échantillon sera fourni pour l'appariement des couleurs et des lustres.

2 Logo du sentier

Logo du sentier peint au cadre en six couleurs (PMS n 187, PMS n 342, PMS n 405, PMS n 556, PMS n 403 et PMS n 122) Arrière-plan peint de façon à simuler la couleur de l'aluminium anodisé

3 Logo de la CCN

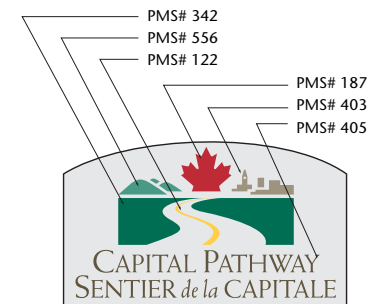
Logo peint au cadre à l'encre blanche opaque conformément aux exigences standard relatives au logo du propriétaire

4 Épaules graphiques

Peintes à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris foncé international 96-18

Note

Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS. Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés. Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.



2 A - Ontario



2 A - Quebec

Applied Vinyl Specification for series **8850** Spécification du Vinyle Appliqué pour série **8850**

Use with Panel Specification **A72**
Utiliser avec spécification de panneau **A72**



- 1 Text, Graphic stripes and Arrows**
Variable text as provided. White reflective vinyl (ASTM 4956 Engineer grade), 7 to 9 year durability.
- 2 Pictogram**
Silk-screened graphic on white reflective vinyl, colour to match 3M Intense Blue. Some pictograms may be required in three sizes.

Note
All graphics to be supplied as Adobe Illustrator files, All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean.

- 1 Texte, bane et flèches**
Texte variable selon fourni. Vynyle blanc réfléchif (ASTM 4956 calibre ingénieur) de durabilité 7 à 9 ans.
- 2 Pictogramme**
Graphique peint au cadre sur vinyl blanc réfléchif, couleur assorti à 3M Intense Blue. Quelques pictogrammes peut-être requise en trois tailles.

Note
Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Adobe Illustrator. Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés. Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.

Variations:



Graphic Specification series 8500 Spécification Graphique série 8500

Use with Panel Specification A72
Utiliser avec spécification de panneau A72

1 Panel Background

Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip Ease to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss

2 Pathway Rules Text

Pathway rules text to be screen printed opaque white

3 Pathway Logo

Pathway logo to be screen printed in six colours, PMS#187, PMS# 342, PMS# 405, PMS# 556, PMS# 403 and PMS# 122
Background to be painted to match anodized aluminum

4 Owner Logo

Logo to be screen printed as per Owner's logo standard, in white opaque ink

5 Graphic Stripes

To be painted using Grip Ease to match International Dark gray 96-18

Note

All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files
All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean

1 Fond du panneau

Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip Ease pour obtenir la couleur PMS n° 342 (vert)
Finition demi-matte

2 Règles du sentier (texte)

Règles du sentier peint au cadre en blanc opaque

3 Logo du sentier

Logo du sentier peint au cadre en six couleurs (PMS n° 187, PMS n° 342, PMS n° 405, PMS n° 556, PMS n° 403 et PMS n° 122)
Arrière-plan peint de façon à simuler la couleur de l'aluminium anodisé

4 Logo du propriétaire

Logo peint au cadre à l'encre blanche opaque conformément aux exigences standard relatives au logo du propriétaire

5 Bandes graphiques

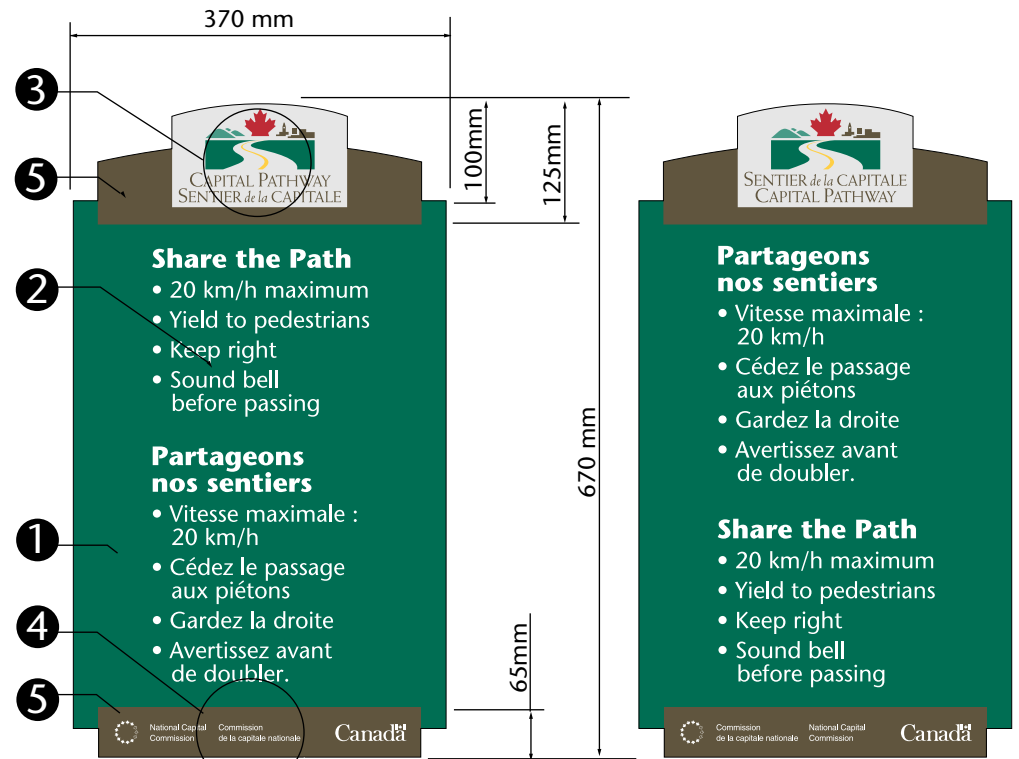
Peintes à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris foncé international 96 18

Note

Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.

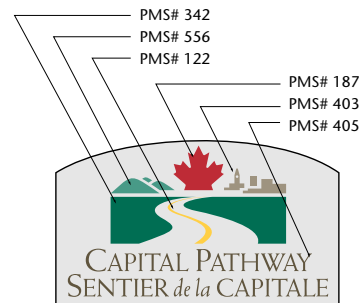
Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.

Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.



8501

8502



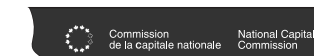
3 Ontario



4 Ontario



3 Quebec



4 Quebec

Blank Specification **A72** Spécification de panneau

Use with Sign Support Specification **B20/B21/B22**
Utiliser avec spécification de support de panneau

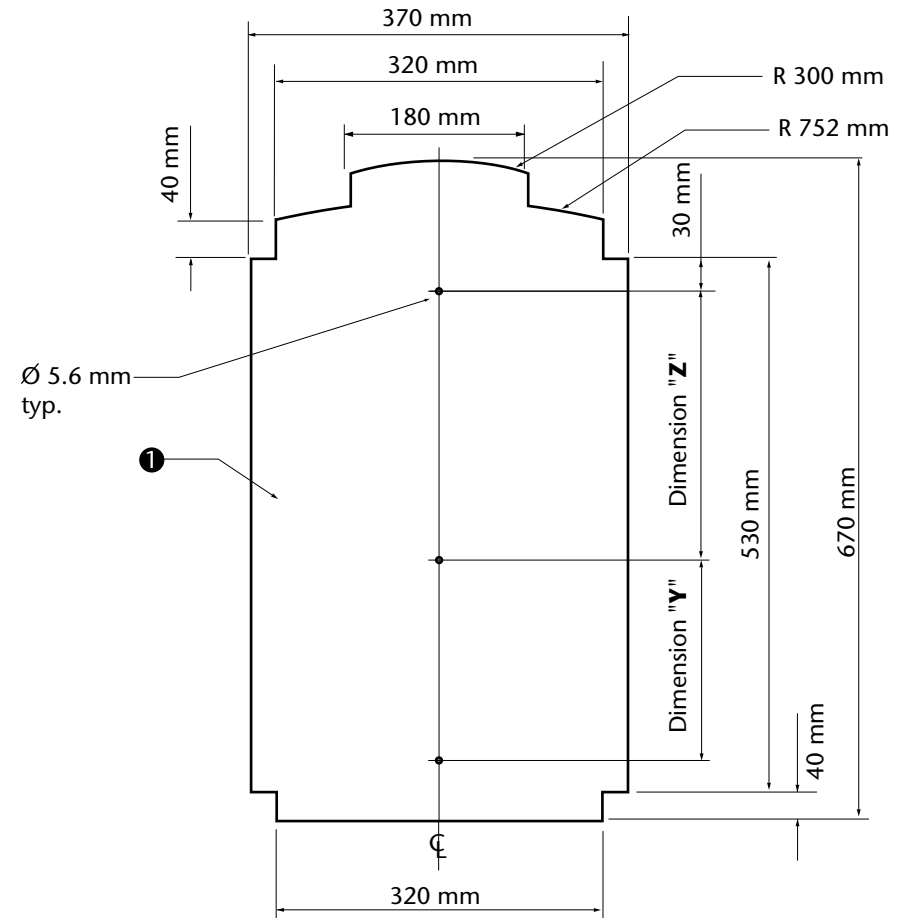
1 Sign Panel

370 mm x 670 mm x 3 mm mill finish aluminum sheet - (6061 T6)
Finish as per Graphic Specs

Type	Graphic Specification: Spécification graphique :	Variable Dimensions: Dimensions variables :	
		Y	Z
8900	8900	162 mm	308 mm
88xx	8800	175 mm	295 mm
8501	8510	270 mm	200 mm
8502	8511	200 mm	270 mm

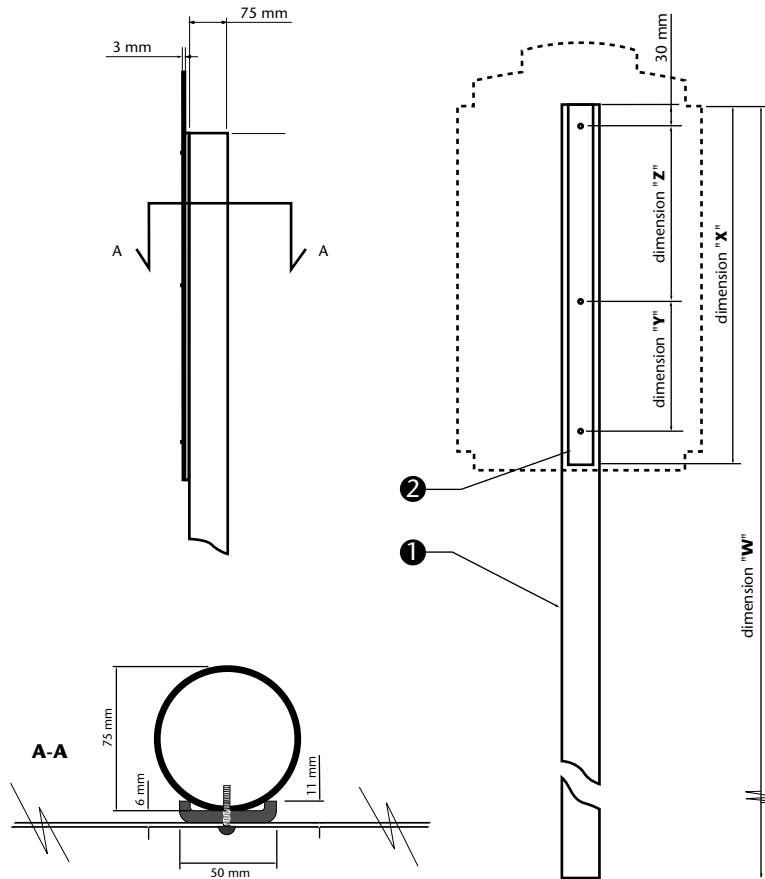
1 Panneau indicateur

Tôle d'aluminium à surface matte de 370 mm x 670mm x 3 mm -
(6061 T6)
Finir selon la spécification graphique.

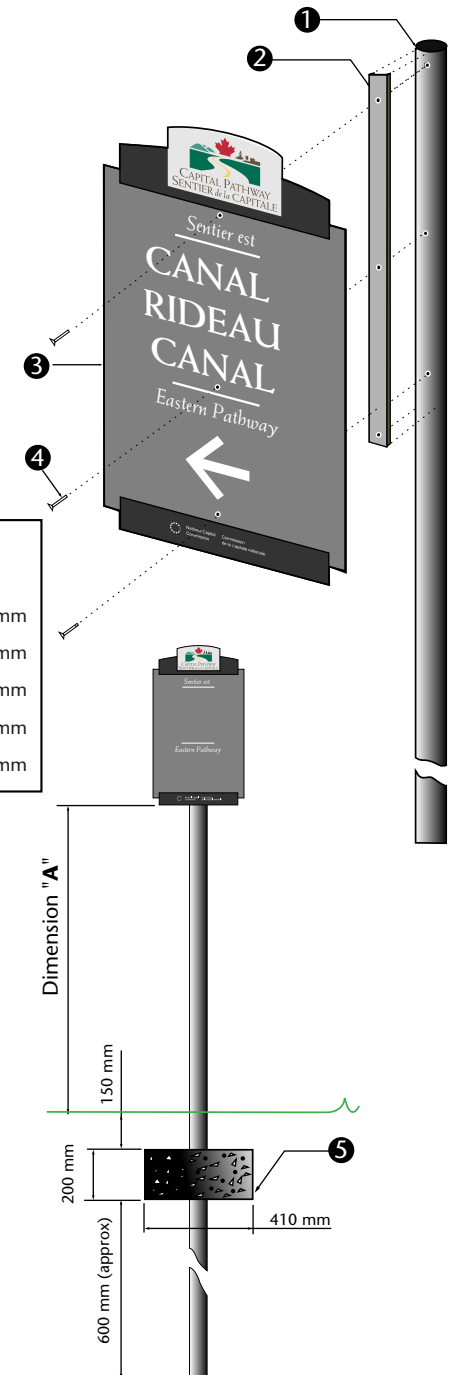


Sign Support Specification **B20**

Spécification de support de panneau



Type	Variable Dimensions:		Dimensions variables :		
	W	X	Y	Z	A
80xx	3325 mm	870 mm	420 mm	370 mm	1485 mm
8900	3520 mm	550 mm	162 mm	308 mm	2000 mm
88xx	2820 mm	550 mm	175 mm	295 mm	1300 mm
8501	2820 mm	550 mm	270 mm	200 mm	1300 mm
8502	2820 mm	550 mm	200 mm	270 mm	1300 mm



1 Post

Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm. Drilled and tapped to accept three fasteners (10-24 X 1" dome head machine screws, see below). Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

2 "C" Channel

Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) Channel legs to be cut back to 11 mm in width Length varies for each sign blank size as follows:
870 mm long for A70 (used in EN signs)
550 mm long for A72 (used in LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS and SP signs)
Drill holes to correspond with each sign panel type to accept fasteners. Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

3 Sign Panel

Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for hole spacing differs for each sign type

4 Fasteners

Sign panels to be fastened to post using three Spae-Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

5 Concrete Footing

Concrete to be 20 MPa and to have a dimension of 410 mm dia. x 200 mm thick, poured on site. Earth to be compacted below and above concrete and sod reapplied

1 Poteau

Tube en aluminium à finition mate (6061 T6) de 75 mm x 3325 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm. Poteau taraudé pour accueillir trois attaches (vis mécaniques 10-24 X 1", voir ci-bas). Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 96-19

2 Profilé en C

Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n° 1144). Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm. Longueur selon le type de panneau:

870 mm pour spécification A70 (type EN)

550 mm pour spécification A72 (types LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS et SP.

Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir les attaches. Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 96-19

3 Panneau indicateur

Fabriqués à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3 mm (6061-T6).
Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour chaque type de panneau

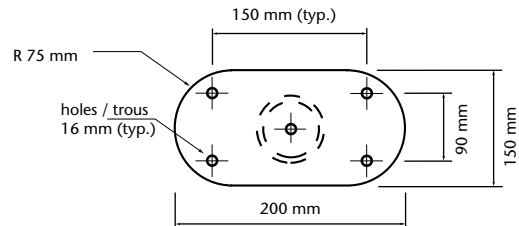
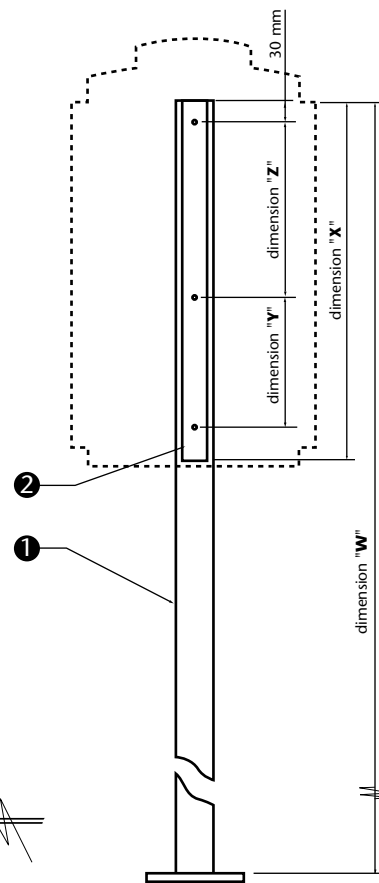
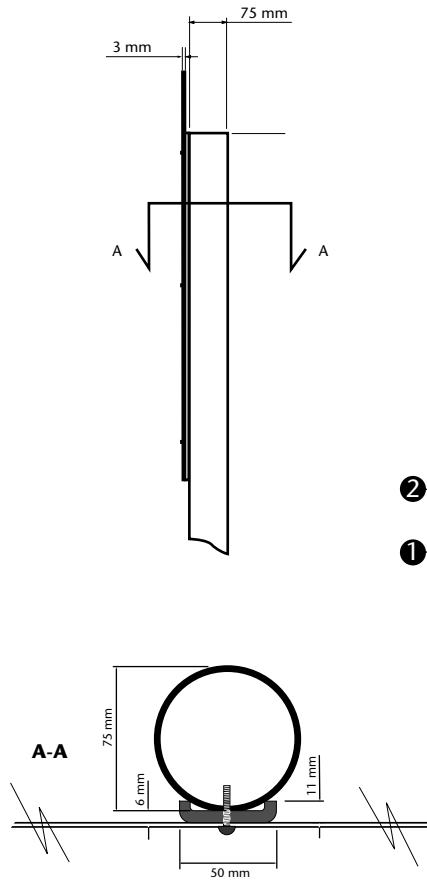
4 Attaches

Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de trois vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n° 381-668 / 10-24 X 1"

5 Rigole de béton

Béton de 20 MPa coulé sur le site avec un diamètre de 410 mm et une épaisseur de 200 mm. Terre compactée sous le béton et au-dessus du béton et gazon replanté

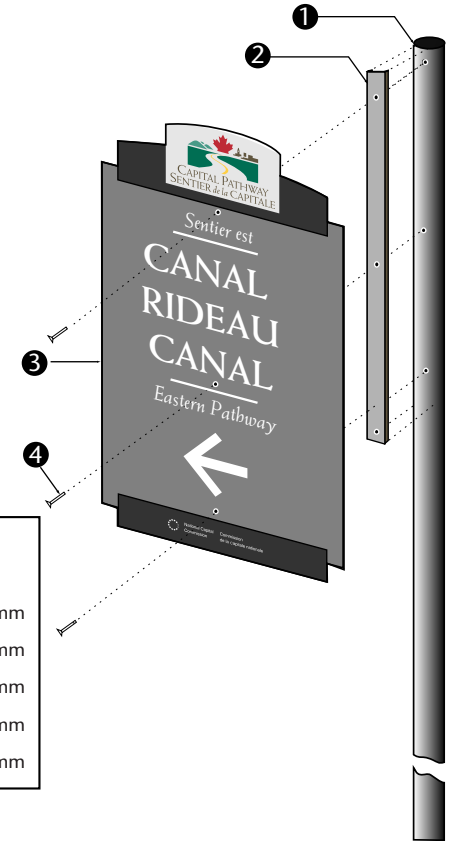
Sign Support Specification **B21**



Base Plate
Mill finish aluminum
15 mm thick
welded to bottom of post

Plaque de base
Aluminium fini à surface matte
épaisseur de 15 mm
soudé sous le poteau

Type	Variable Dimensions:					Dimensions variables :				
	W	X	Y	Z	A	W	X	Y	Z	A
80xx	2375 mm	870 mm	420 mm	370 mm	1485 mm					
8900	2570 mm	550 mm	162 mm	308 mm	2000 mm					
88xx	1870 mm	550 mm	175 mm	295 mm	1300 mm					
8501	1870 mm	550 mm	270 mm	200 mm	1300 mm					
8502	1870 mm	550 mm	200 mm	270 mm	1300 mm					



1 Post

Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm. Drilled and tapped to accept three fasteners (10-24 X 1" dome head machine screws, see below). Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

2 "C" Channel

Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) Channel legs to be cut back to 11 mm in width. Length varies for each sign blank size as follows:

- 870 mm long for A70 (used in EN signs)
- 550 mm long for A72 (used in LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS and SP signs)

Drill holes to correspond with each sign panel type to accept fasteners. Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

3 Sign Panel

Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for hole spacing differs for each sign type

4 Fasteners

Sign panels to be fastened to post using three Spae- Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

5 Anchors

Installed on existing concrete sidewalk using 4 Hilti HSL anchors 16 mm diameter. Nuts and washers to be stainless steel. Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points

1 Poteau

Tube en aluminium à finition matte (6061 T6) de 75 mm x 3325 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm. Poteau taraudé pour accueillir trois attaches (vis mécaniques 10-24 X 1", voir ci-bas). Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 96-19

2 Profilé en C

Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n° 1144). Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm. Longueur selon le type de panneau:

- 870 mm pour spécification A70 (type EN)
- 550 mm pour spécification A72 (types LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS et SP).

Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir les attaches. Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 96-19

3 Panneau indicateur

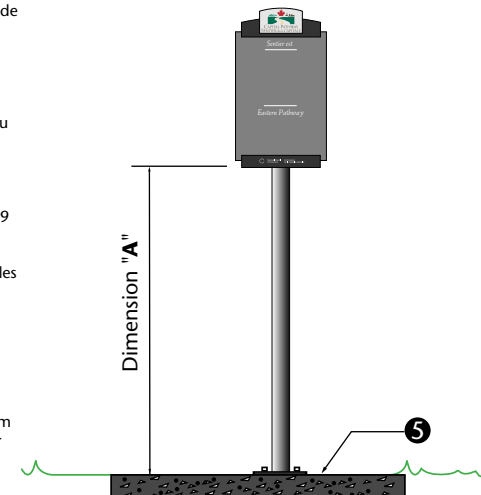
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition matte de 3 mm (6061-T6). Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour chaque type de panneau

4 Attaches

Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de trois vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n° 381-668 / 10-24 X 1"

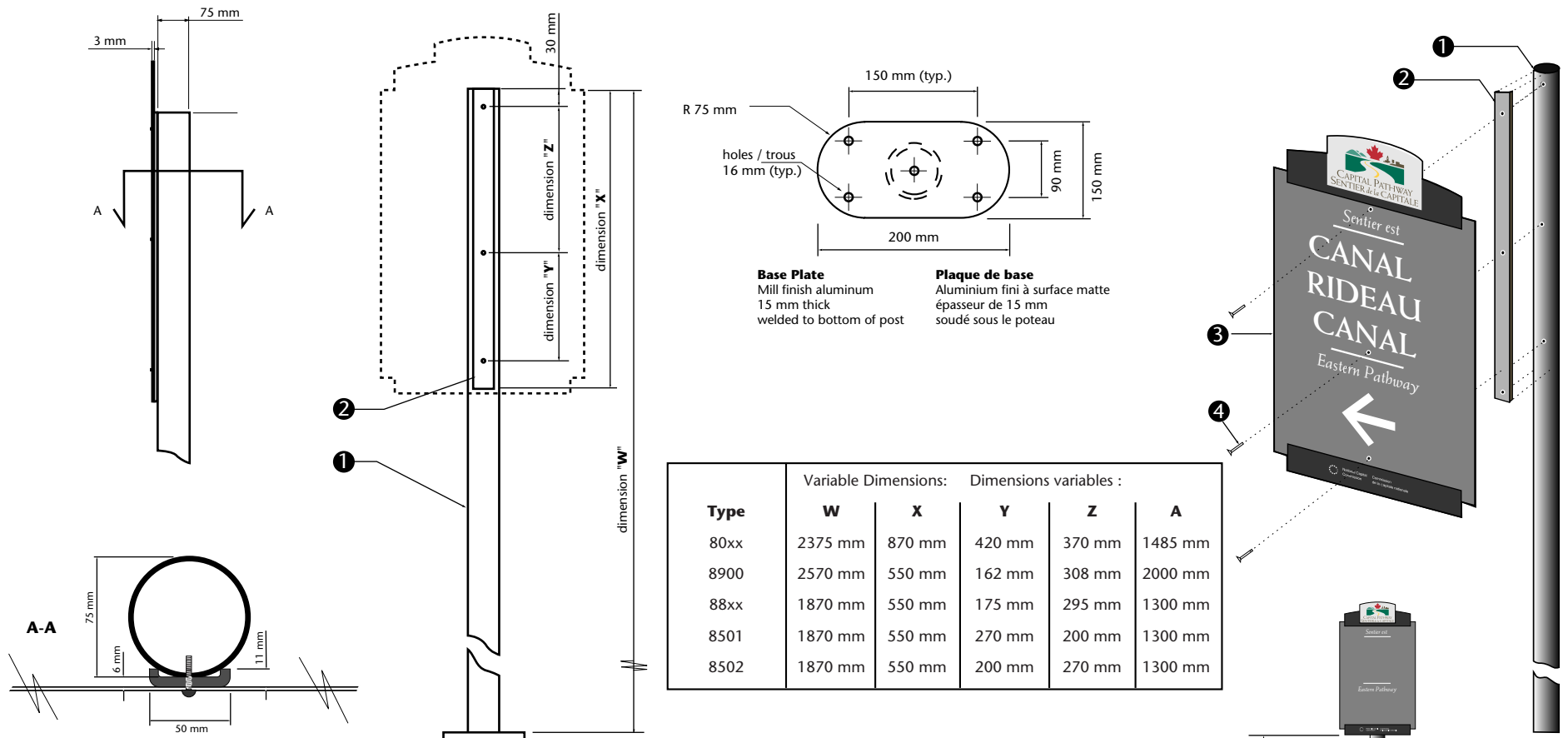
5 Anchres

Installé sur trottoir de béton existants à l'aide de 4 boulons d'ancrage Hilti type HSL 16 mm diamètre. Écrous et boulons en acier inoxydable. Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement



Sign Support Specification **B22**

Spécification de support de panneau



1 Post

Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm. Drilled and tapped to accept three fasteners (10-24 X 1" dome head machine screws, see below). Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

2 "C" Channel

Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) Channel legs to be cut back to 11 mm in width. Length varies for each sign blank size as follows:

870 mm long for A70 (used in EN signs)

550 mm long for A72 (used in LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS and SP signs)

Drill holes to correspond with each sign panel type to accept fasteners. Primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

3 Sign Panel

Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for hole spacing differs for each sign type

4 Fasteners

Sign panels to be fastened to post using three Spae- Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

5 Foundation

Concrete to be 20 MPa and must be poured on site. Sono tube to have a diameter of 300 mm. Anchor basket to be fabricated from 13 mm diameter galvanized threaded rod. Nuts and washers to be stainless steel. Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points. 75 mm of gravel top fill below grade. Earth to be compacted above concrete and sod reapplied around base

1 Poteau

Tube en aluminium à finition matte (6061 T6) de 75 mm x 3325 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm. Poteau taraudé pour accueillir trois attaches (vis mécaniques 10-24 X 1", voir ci-bas). Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 96-19

2 Profilé en C

Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n° 1144). Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm. Longueur selon le type de panneau:

870 mm pour spécification A70 (type EN)

550 mm pour spécification A72 (types LR, LL, LS, LB, DR, DL, DS et SP.

Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir les attaches. Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 96-19

3 Panneau indicateur

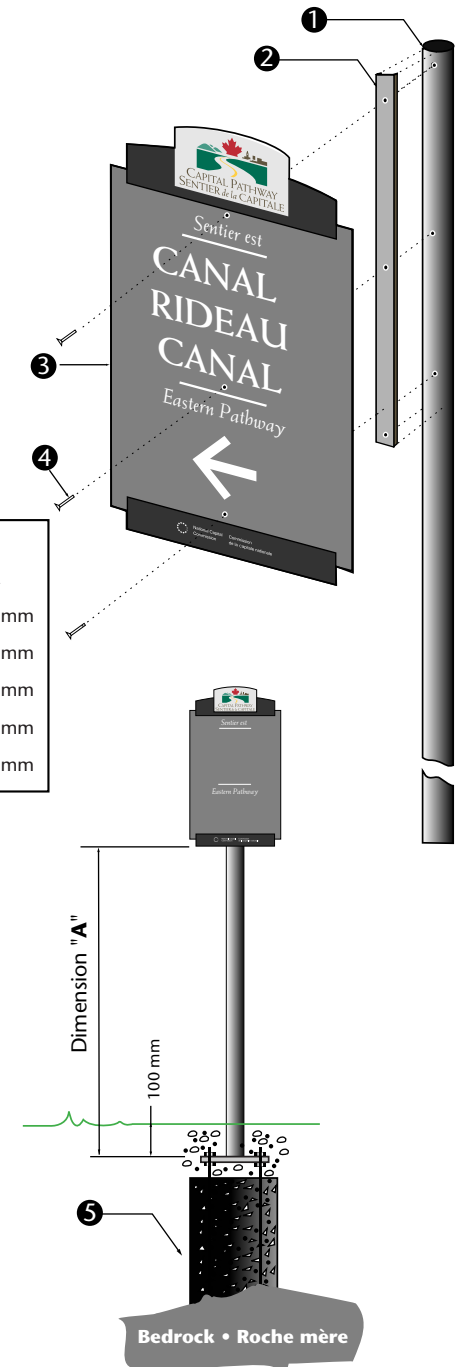
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition matte de 3 mm (6061-T6). Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour chaque type de panneau

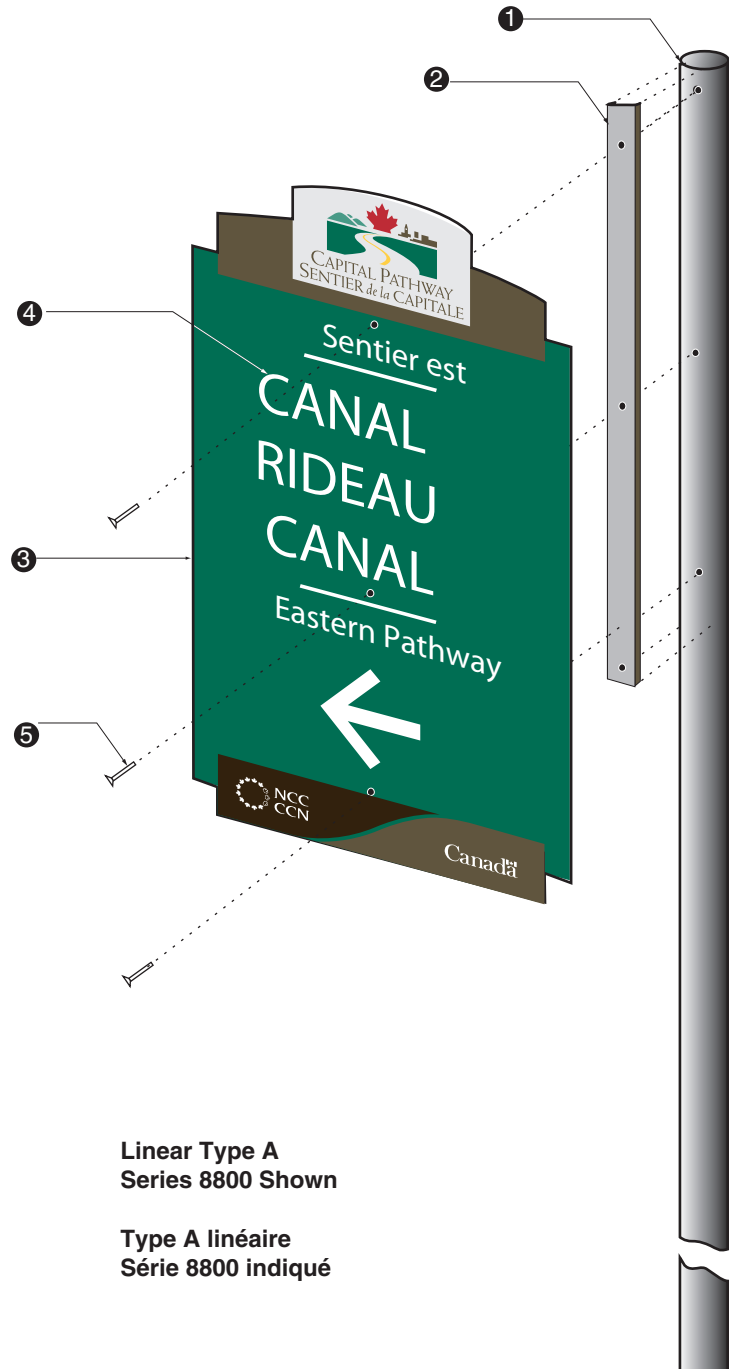
4 Attaches

Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de trois vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n° 381-668 / 10-24 X 1"

5 Fondation

Béton de 20 MPa coulé sur le site. Tube Sonoco de 300 mm de diamètre
Panier d'ancrage fabriqué à partir d'une tige filetée galvanisée de 13 mm de diamètre
Écrous et boulons en acier inoxydable. Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement. Couche de gravier de 75 mm sous le niveau du sol. Terre compactée sous le béton et gazon replanté autour de la base





Linear Type A
Series 8800 Shown

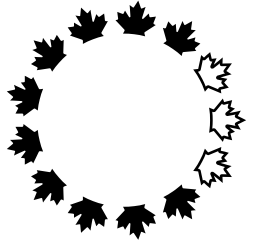
Type A linéaire
Série 8800 indiqué

- 1 **Post - (Freestanding Only)**
75 mm standard aluminum post with three holes to accept stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 see drawing CP-F-07
- 2 **"C" Channel**
Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) see drawing CP-F-07
- 3 **Sign Panel**
Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for holes spacing differs for Type A (Pathway name linear directional) verses Type B (pictogram linear directional) see drawing CP-F-08
- 4 **Graphics**
Background (all surfaces) and Graphic Stripes (front and edge) to be painted Pathway Logo and Text to be screen printed
Pictogram to be screen printed transparent Reflex Blue on white 3M Scotchlite reflective viny applied to panel see drawing CP-G-03
- 5 **Fasteners**
Sign panels to be fastened to post using three Spae- Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

Note
For some applications, sign panel to be secured to existing pole or freestanding structure
Arrow to be reversed on opposite side of double sided version
Double sided sign is identical to two sided version, with panels applied on opposite sides of pole in accordance to the single sided specification

- 1 **Poteau - (autoporteur seulement)**
Poteau en aluminium standard de 75mm avec cinq orifices pour accueillir des vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 Consulter l'illustration CP-F-07
- 2 **Profilé en C**
Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n°1144)
Consulter l'illustration CP-F-07
- 3 **Panneau indicateur**
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3mm (6061-T6)
Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour le type A (nom du sentier de direction linéaire) et le type B (pictogramme de direction linéaire)
Consulter l'illustration CP-F-08
- 4 **Graphiques**
Le font (toutes les surfaces) et les bandes graphiques (devant et contour) doivent être peints
Le logo du sentier et le texte doivent être imprimés par sérigraphie
Pictogramme imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent sur font blanc en vinyl réfléchissant Scotchlite 3M appliqué directement sur le panneau
Consulter l'illustration CP-G-03
- 5 **Attaches**
Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de cinq vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n 381668 / 10-24 X 1"

Note
Pour certaines applications, les panneaux indicateurs doivent être fixés à des poteaux déjà en place ou à une structure autoporteuse
La flèche doit être en sens inverse sur le côté opposé de la version à deux côtés.
L' affiche double face est identique à la version à deux côtés, qui comporte des panneaux installés de part et d' autre du poteau conformément aux spécifications du modèle monoface.



Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur



consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project project	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title title	Linear Sign General Assembly Panneau routier d'identification d'entrée
series	8800
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	30 / 11 / 1997
scale échelle	NTS Non à l'échelle
drawing no. dessin no.	CP-GA-04
sheet no. no. de la feuille	1 of 3



Linear Type B
Series 8800 Shown

Type B linéaire
Série 8800 indiqué

- 1 **Post - (Freestanding Only)**
75 mm standard aluminum post with three holes to accept stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 see drawing CP-F-07
- 2 **"C" Channel**
Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) see drawing CP-F-07
- 3 **Sign Panel**
Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6
Note that dimensions for holes spacing differs for Type A (Pathway name linear directional) versus Type B (pictogram linear directional) see drawing CP-F-08

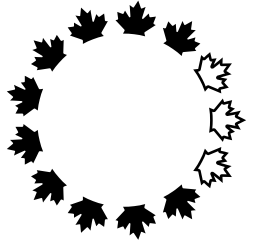
- 4 **Graphics**
Background (all surfaces) and Graphic Stripes (front and edge) to be painted
Pathway Logo and Text to be screen printed
Pictogram to be screen printed transparent Reflex Blue on white 3M Scotchlite reflective vinyl applied to panel see drawing CP-G-03

- 5 **Fasteners**
Sign panels to be fastened to post using three Spae- Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

Note
For some applications, sign panel to be secured to existing pole or freestanding structure
Arrow to be reversed on opposite side of double sided version
Double sided sign is identical to two sided version, with panels applied on opposite sides of pole in accordance to the single sided specification

- 1 **Poteau - (autoporteur seulement)**
Poteau en aluminium standard de 75mm avec cinq orifices pour accueillir des vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 Consulter l'illustration CP-F-07
- 2 **Profilé en C**
Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n°1144)
Consulter l'illustration CP-F-07
- 3 **Panneau indicateur**
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3mm (6061-T6)
Noter que les dimensions d'espacement des trous ne sont pas identiques pour le type A (nom du sentier de direction linéaire) et le type B (pictogramme de direction linéaire)
Se reporter au dessin CP-F-08
- 4 **Graphiques**
Le font (toutes les surfaces) et les bandes graphiques (devant et contour) doivent être peints
Le logo du sentier et le texte doivent être imprimés par sérigraphie
Pictogramme imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent sur font blanc en vinyl réfléchissant Scotchlite 3M appliqué directement sur le panneau
Consulter l'illustration CP-G-03
- 5 **Attaches**
Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de cinq vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n 381668 / 10-24 X 1"

Note
Pour certaines applications, les panneaux indicateurs doivent être fixés à des poteaux déjà en place ou à une structure autoporteuse
La flèche doit être en sens inverse sur le côté opposé de la version à deux côtés.
L' affiche double face est identique à la version à deux côtés, qui comporte des panneaux installés de part et d' autre du poteau conformément aux spécifications du modèle monoface.



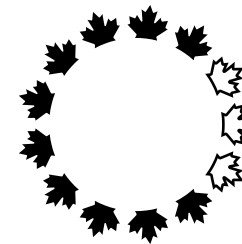
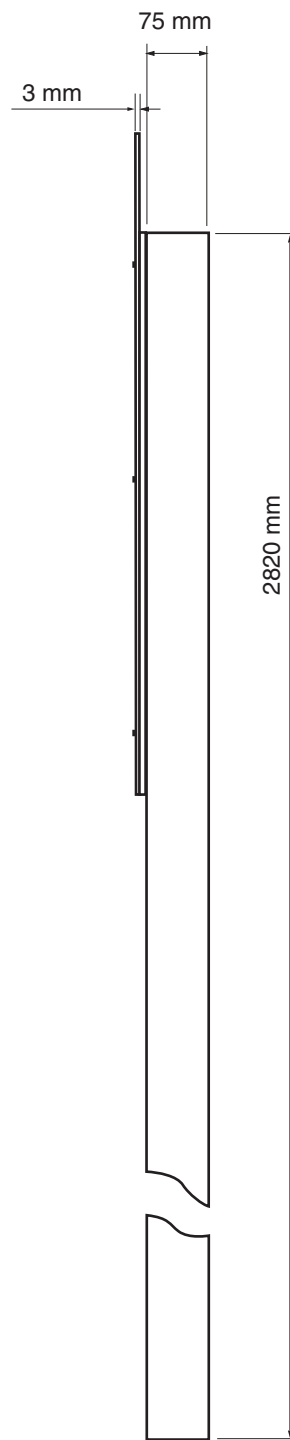
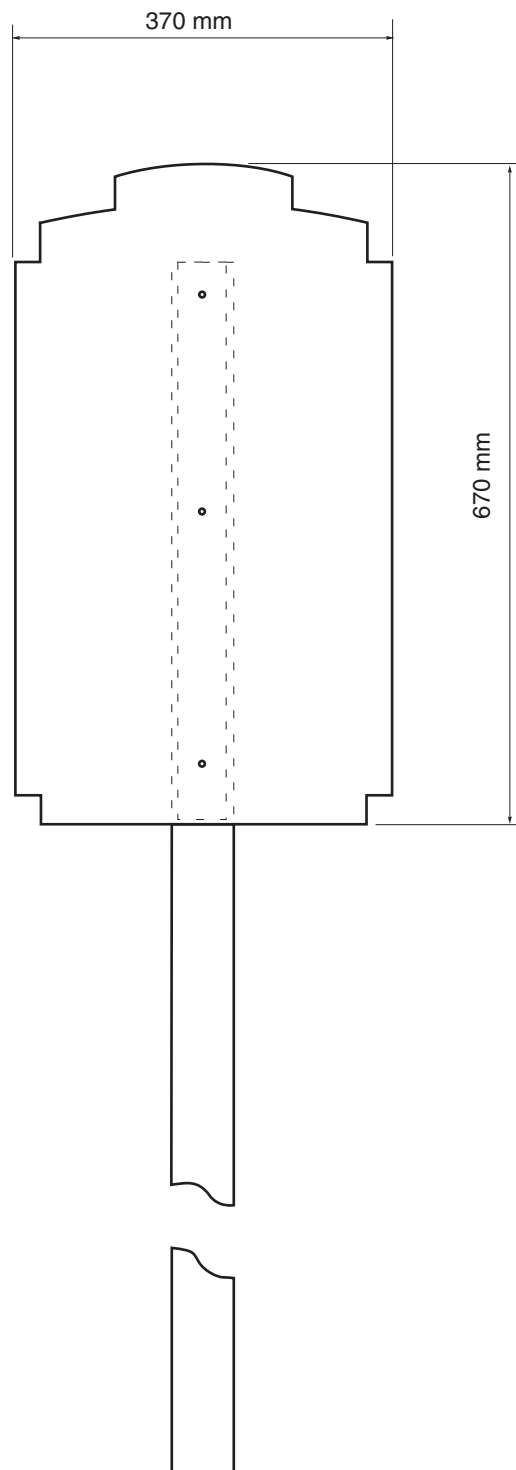
Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Linear Sign General Assembly Panneau routier d'identification d'entrée
series	8800
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	30 / 11 / 1997
scale échelle	NTS Non à l'échelle
drawing no. dessin no.	CP-GA-04
sheet no. no. de la feuille	2 of 3



Design et
Construction

Y. Gosselin
Directeur

Design et
construction

Y. Gosselin
Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé **02 / 01 / 1998**

project
project **Capital Pathway
Signage Program
Programme de signalisation
du sentier de la capitale**

title
title **Linear Sign
General Assembly
Panneau routier
d'identification d'entrée**

series **8800**

approved by
approuvé par

designed by
conçu par **Entro**

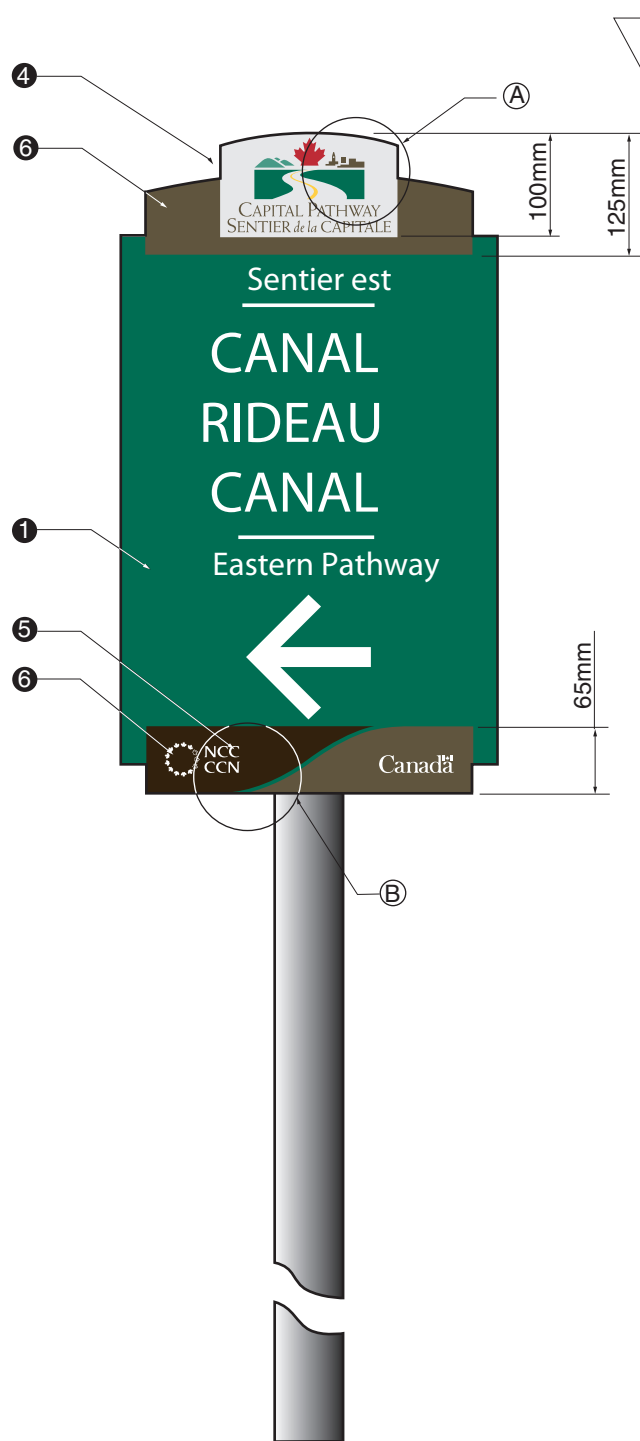
drawn by
dessiné par **J.P.**

date **03 / 01 / 1997**

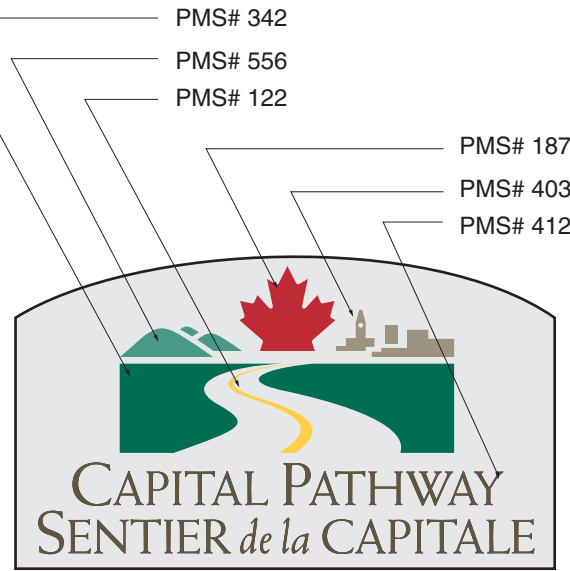
scale
échelle **1:7.5**

drawing no.
dessin no. **CP-GA-04**

sheet no.
no. de la feuille **3 of 3**



8800 Type A



A- Ontario



B- Quebec



B- Ontario



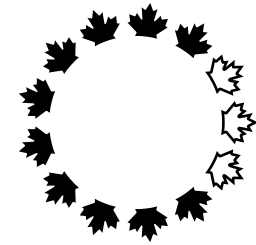
B- Quebec

- 1 **Segment I.D. Panel**
Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip-Gard to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss
- 2 **Pathway Name**
Pathway name and pictogram name to be screen printed opaque white
- 3 **Pictogram**
Pictogram background and arrow to be 3M Scotchlite reflective vinyl #510-10 (white)
Pictogram to be screen printed transparent PMS Reflex Blue drop out white
- 4 **Pathway Logo**
Pathway logo to be screen printed in six colours, PMS#187, PMS# 342, PMS# 412, PMS# 556, PMS# 403 and PMS# 122
Background to be painted AKZO Grip Gard Plus Brushed Aluminum
- 5 **Owner Logo**
Logo to be screen printed as per Owner's logo standard, in white opaque ink
- 6 **Graphic Stripes**
To be painted, face and edge using Grip-Gard, to match International Dark gray 96-18

Note
All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files
All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean

- 1 **Panneau d'identification de tronçon**
Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip-Gard pour obtenir la couleur PMS n°342 (vert)
Finition demi-matte
- 2 **Nom du sentier**
Nom du sentier et nom du pictogramme peint au cadre en blanc opaque
- 3 **Pictogramme**
Arrière-plan et flèche en vinyle réflecteur 3M Scotchlite n°510 10 (blanc)
Pictogramme imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent
- 4 **Logo du sentier**
Logo du sentier peint au cadre en six couleurs (PMS n°187, PMS n° 342, PMS n°412, PMS n°556, PMS n°403 et PMS n°122)
Arrière-plan peint AKZO Grip Gard Plus Brushed Aluminum
- 5 **Logo du propriétaire**
Logo peint au cadre à l'encre blanche opaque conformément aux exigences standard relatives au logo du propriétaire
- 6 **Bandes graphiques**
Peintes à l'aide de Grip-Gard pour obtenir le gris foncé international n°96 18 devant et contour

Note
Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.
Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.
Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.



Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur



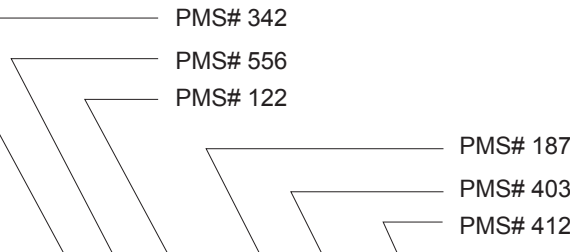
consultant expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	02 / 09 / 2010
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Linear Directional Graphics Graphiques de direction linéaires
series	8800
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:7.5
drawing no. dessin no.	CP-G-03
sheet no. no. de la feuille	1 of 3



8800 Type B



②- Quebec

①- Ontario

①- Quebec

②- Ontario

②- Quebec

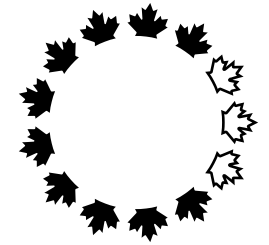
- PMS# 342
- PMS# 556
- PMS# 122
- PMS# 187
- PMS# 403
- PMS# 412

- 1 Segment I.D. Panel**
Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip-Gard to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss
- 2 Pathway Name**
Pathway name and pictogram name to be screen printed opaque white
- 3 Pictogram**
Pictogram background and arrow to be 3M Scotchlite reflective vinyl #510-10 (white)
Pictogram to be screen printed transparent PMS Reflex Blue drop out white
- 4 Pathway Logo**
Pathway logo to be screen printed in six colours, PMS#187, PMS# 342, PMS# 412, PMS# 556, PMS# 403 and PMS# 122
Background to be painted AKZO Grip Gard Plus Brushed Aluminum
- 5 Owner Logo**
Logo to be screen printed as per Owner's logo standard, in white opaque ink
- 6 Graphic Stripes**
To be painted, face and edge using Grip-Gard, to match International Dark gray 96-18

Note
All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files
All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean

- 1 Panneau d'identification de tronçon**
Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip-Gard pour obtenir la couleur PMS n°342 (vert)
Finition demi-matte
- 2 Nom du sentier**
Nom du sentier et nom du pictogramme peint au cadre en blanc opaque
- 3 Pictogramme**
Arrière-plan et flèche en vinyle réflecteur 3M Scotchlite n°510 10 (blanc)
Pictogramme imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent
- 4 Logo du sentier**
Logo du sentier peint au cadre en six couleurs (PMS n°187, PMS n° 342, PMS n°412, PMS n°556, PMS n°403 et PMS n°122)
Arrière-plan peint AKZO Grip Gard Plus Brushed Aluminum
- 5 Logo du propriétaire**
Logo peint au cadre à l'encre blanche opaque conformément aux exigences standard relatives au logo du propriétaire
- 6 Bandes graphiques**
Peintes à l'aide de Grip-Gard pour obtenir le gris foncé international n°96 18

Note
Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.
Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.
Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.

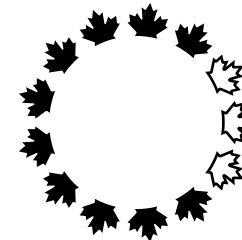


Design and Construction
Y. Gosselin
Director

Design et construction
Y. Gosselin
Directeur



consultant expert-conseil	
issued or revised / émis ou révisé	02 / 09 / 2010
project / projet	Capital Pathway Signage Program / Programme de signalisation du sentier de la capitale
title / titre	Linear Directional Graphics / Graphiques de direction linéaires
series	8800
approved by / approuvé par	
designed by / conçu par	Entro
drawn by / dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale / échelle	1:7.5
drawing no. / dessin no.	CP-G-03
sheet no. / de la feuille	2 of 3



Design and
Construction
Y. Gosselin
Director

Design et
construction
Y. Gosselin
Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé

10 / 07 / 1998

project
projet

Capital Pathway
Signage Program
Programme de signalisation
du sentier de la capitale

title
titre

Linear Directional
Graphic Panel
Panneau graphiques de
direction linéaires

series

8800

approved by
approuvé par

Entro

designed by
conçu par

drawn by
dessiné par

J.P.

date

03 / 01 / 1997

scale
échelle

NTS
Non à l'échelle

drawing no.
dessin no.

CP-G-03

sheet no.
no. de la feuille

3 of 3

RIDEAU
CANAL
Western Pathway
Sentier ouest du
CANAL-
RIDEAU
←

RIDEAU
CANAL
Eastern Pathway
Sentier est du
CANAL-
RIDEAU
←

RIDEAU
RIVER
Eastern Pathway
Sentier est de la
RIVIÈRE-
RIDEAU
←

Sentier du
PARC-DE-LA-
GATINEAU
GATINEAU
PARK
Pathway
←

Sentier de la
RIVIÈRE-
GATINEAU
GATINEAU
RIVER
Pathway
←

Sentier
DE L'ÎLE
Pathway
←

PINECREST
CREEK
Pathway
Sentier du
RUISSEAU-
PINECREST
←

WATTS
CREEK
Pathway
Sentier du
RUISSEAU-
WATTS
←

Sentier du
LAC-
LEAMY
LEAMY
LAKE
Pathway
←

Sentier des
VOYAGEURS
Pathway
←

Sentier des
PIONNIERS
Pathway
←

OTTAWA
RIVER
Pathway
Sentier de la
RIVIÈRE-DES-
OUTAOUAIS
←

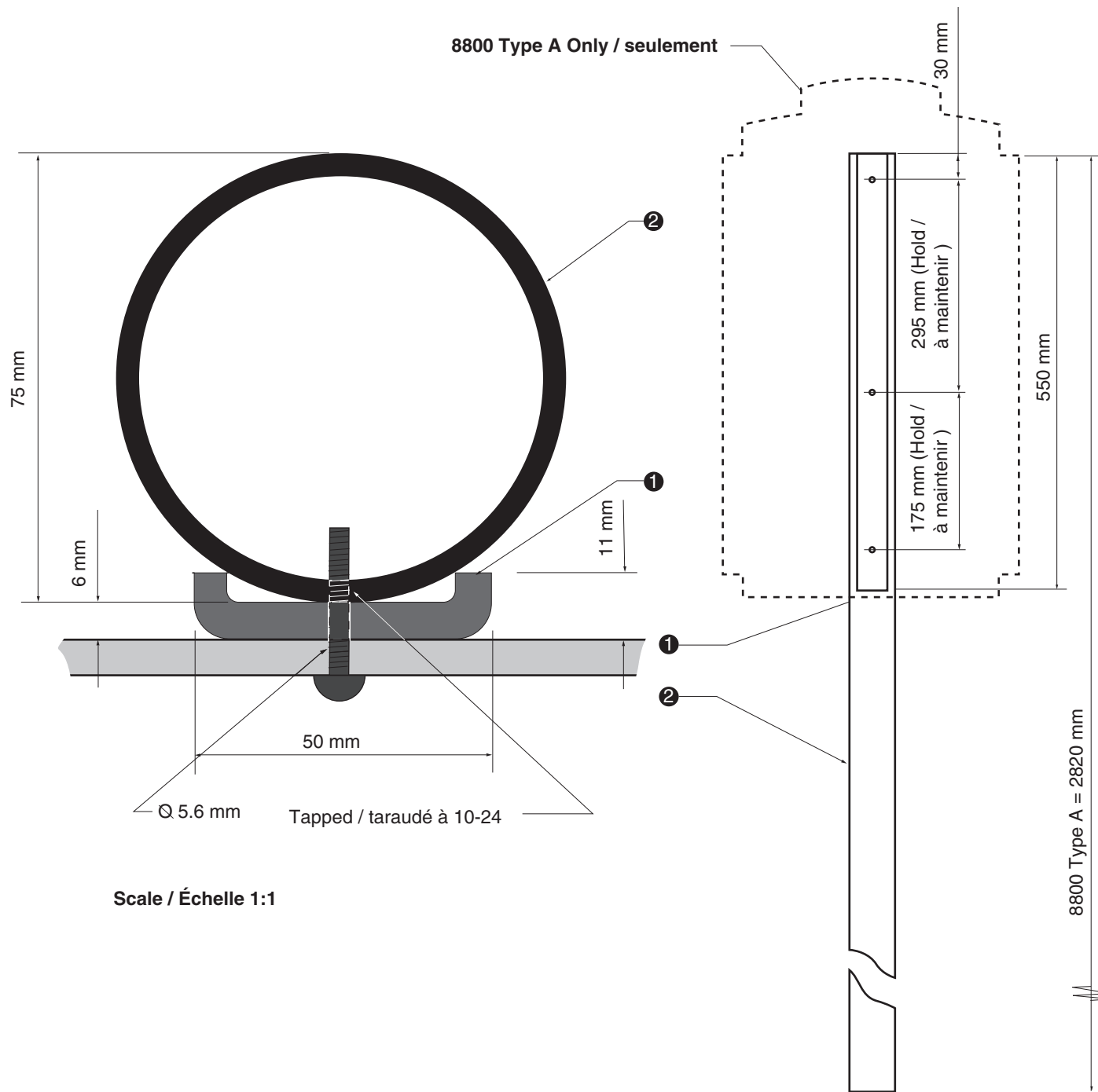
AVIATION
Pathway
Sentier de
L'AVIATION
←

EXPERIMENTAL
FARM
Pathway
Sentier de la
FERME-
EXPÉRIMENTALE
←

Sentier du
RUISSEAU-
LEAMY
LEAMY
CREEK
Pathway
←

Sentier du
RUISSEAU-DE-
LA-BRASSERIE
Pathway
←

Sentier du
LAC-
DES-FÉES
Pathway
←



Scale / Échelle 1:1

1 **"C" Channel**
 Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144)
 Channel legs to be cut back to 11 mm in width and 550 mm long
 Channel to be drilled in sync with Sign Panel to accept three stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 To be primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

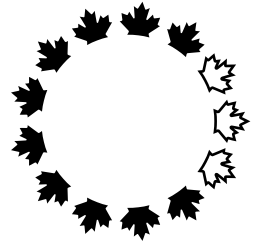
2 **Post**
 Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm x 2820 mm with a wall thickness of 4 mm
 Post to be tapped to accept three stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 Post to be primed and painted using Grip Ease to match International Light Gray 96-19

Note
 Paint Surfaces to be smooth and clean
 Unit to be smooth, square, level and free from burrs

1 **Profilé en C**
 Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n°1144)
 Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm et à une longueur de 550 mm
 Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir trois vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 / 10-24 X 1"
 Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 9619

2 **Poteau**
 Tube en aluminium à finition mate (6061T6) de 75 mm x 2820 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm
 Poteau taraudé pour accueillir trois vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 / 10-24 X 1"
 Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 9619

Note
 Toutes les surfaces doivent être peintes de façon à être lisses et propres.
 Le panneau doit être lisse, égal, de niveau et exempt de bavures.



Design and Construction
 Y. Gosselin
 Director

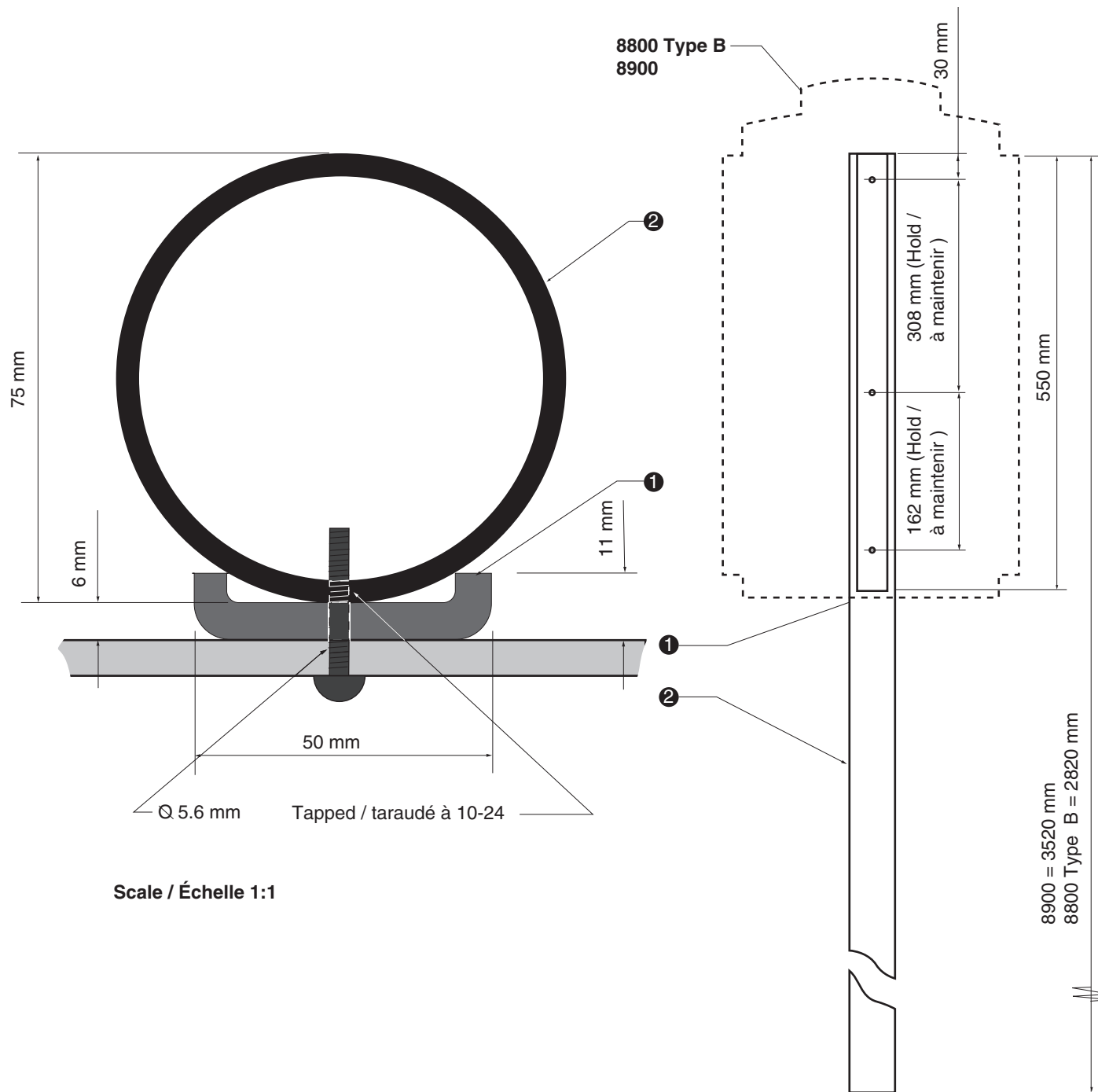
Design et construction
 Y. Gosselin
 Directeur

Canada

consultant
 expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	02 / 01 / 1998
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Linear Directional Post Poteau avec panneau de direction linéaire
series	8800
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:7.5
drawing no. dessin no.	CP-F-07
sheet no. no. de la feuille	1 of 2



Scale / Échelle 1:1

1 **"C" Channel**
 Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144)
 Channel legs to be cut back to 11 mm in width and 550 mm long
 Channel to be drilled in sync with Sign Panel to accept three stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 To be primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

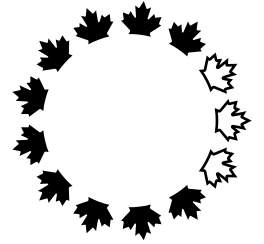
2 **Post**
 Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm x 2820 mm or 3520 with a wall thickness of 4 mm
 Post to be tapped to accept three stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 Post to be primed and painted using Grip Ease to match International Light Gray 96-19

Note
 Paint Surfaces to be smooth and clean
 Unit to be smooth, square, level and free from burrs

1 **Profilé en C**
 Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n°1144)
 Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm et à une longueur de 550 mm
 Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir trois vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 / 10-24 X 1"
 Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 9619

2 **Poteau**
 Tube en aluminium à finition mate (6061T6) de 75 mm x 2820 mm ou 3520 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm
 Poteau taraudé pour accueillir trois vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 / 10-24 X 1"
 Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 9619

Note
 Toutes les surfaces doivent être peintes de façon à être lisses et propres.
 Le panneau doit être lisse, égal, de niveau et exempt de bavures.



Design and Construction
 Y. Gosselin
 Director

Design et construction
 Y. Gosselin
 Directeur



consultant
 expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	02 / 01 / 1998
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Linear Directional Post Poteau avec panneau de direction linéaire
series	8800 & 8900
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:7.5
drawing no. dessin no.	CP-F-07
sheet no. no. de la feuille	2 of 2

Blank Specification **A72** Spécification de panneau

Use with Sign Support Specification **B20/B21/B22**
Utiliser avec spécification de support de panneau

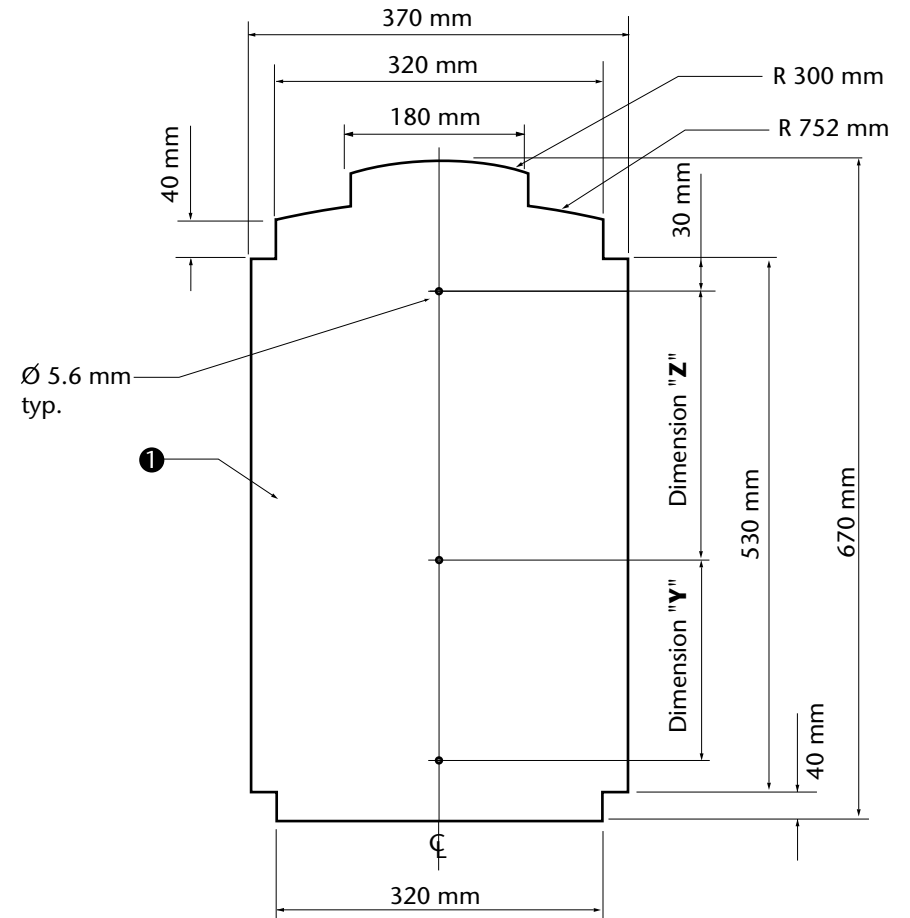
1 Sign Panel

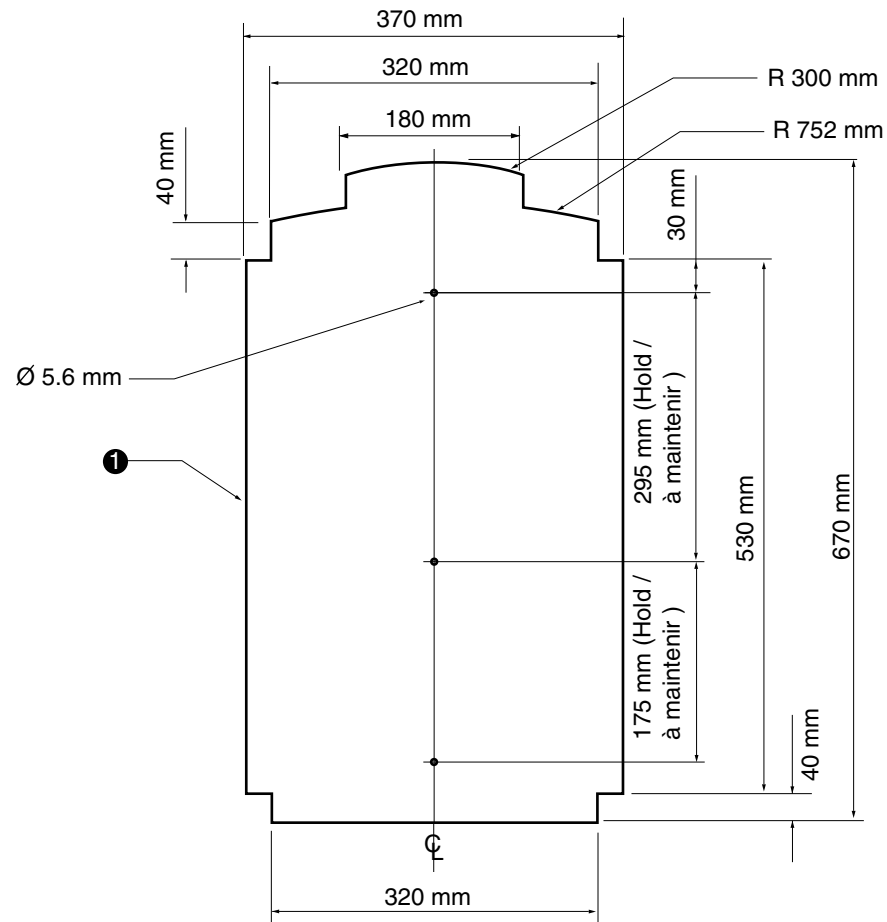
370 mm x 670 mm x 3 mm mill finish aluminum sheet - (6061 T6)
Finish as per Graphic Specs

Type	Graphic Specification: Spécification graphique :	Variable Dimensions: Dimensions variables :	
		Y	Z
8900	8900	162 mm	308 mm
88xx	8800	175 mm	295 mm
8501	8510	270 mm	200 mm
8502	8511	200 mm	270 mm

1 Panneau indicateur

Tôle d'aluminium à surface matte de 370 mm x 670mm x 3 mm -
(6061 T6)
Finir selon la spécification graphique.





8800 Type A Only / seulement

- 1 **Sign Panel**
 370 mm x 670 mm x 3 mm mill finish aluminum sheet - (6061 T6)
 Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip Ease to match PMS# 342 (green)
 Finish to be semi-gloss

Note

All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean and all edges to be eased

All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files

- 1 **Panneau indicateur**
 Tôle d'aluminium à surface mate de 370 mm x 670mm x 3 mm - (6061 T6)
 Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip Ease pour obtenir la couleur PMS n° 342 (vert)
 Finition demi-matte

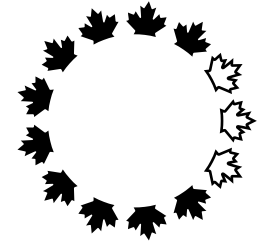
Note

Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.

Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.

Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.

Tous les rebords doivent être limés



Canada

Design and
Construction

Design et
construction

Y. Gosselin
Director

Y. Gosselin
Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé

02 / 01 / 1998

project
project

Capital Pathway
Signage Program

Programme de signalisation
du sentier de la capitale

title
title

Linear Directional
Sign Panel

Panneau de
direction linéaire

series

8800

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

Entro

drawn by
dessiné par

J.P.

date

03 / 01 / 1997

scale
échelle

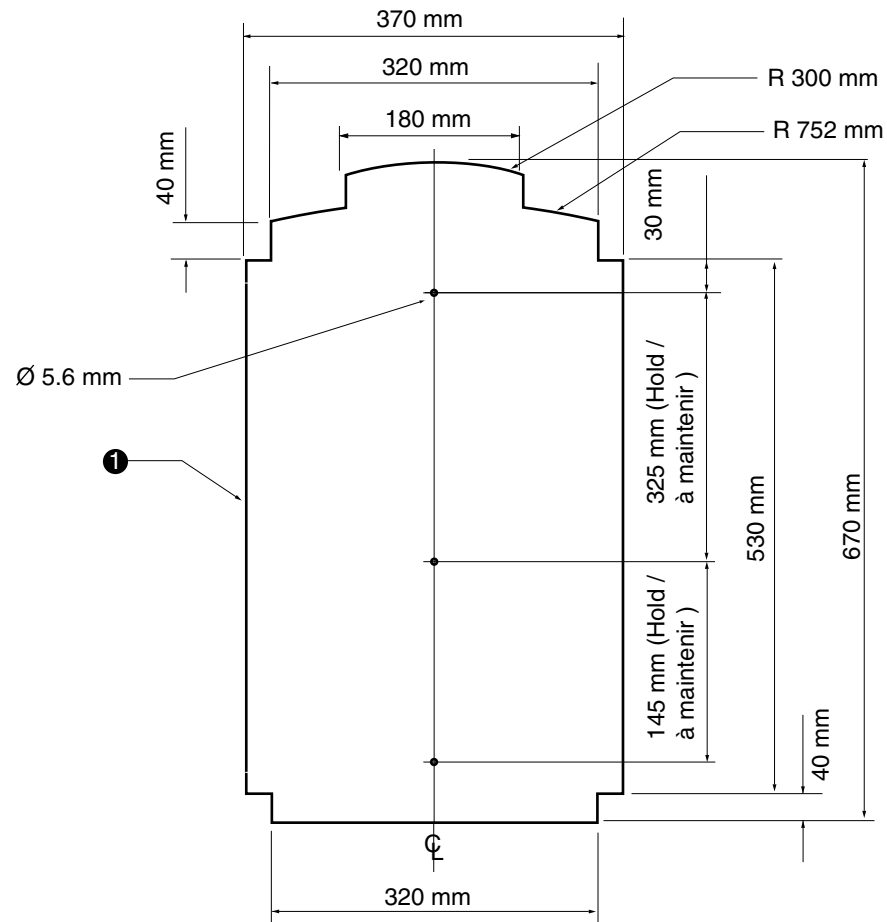
1:7.5

drawing no.
dessin no.

CP-F-08

sheet no.
no. de la feuille

1 of 2



8800 Type B
8900

- 1 **Sign Panel**
370 mm x 670 mm x 3 mm mill finish aluminum sheet - (6061 T6)
Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip Ease to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss

Note

All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean and all edges to be eased

All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files

- 1 **Panneau indicateur**
Tôle d'aluminium à surface mate de 370 mm x 670mm x 3 mm - (6061 T6)
Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip Ease pour obtenir la couleur PMS n° 342 (vert)
Finition demi-matte

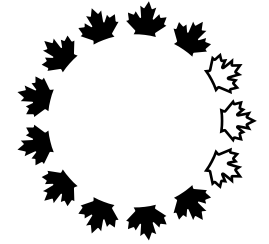
Note

Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.

Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.

Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.

Tous les rebords doivent être limés



Design and
Construction

Y. Gosselin
Director

Design et
construction

Y. Gosselin
Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé

10 / 07 / 1998

project
project

Capital Pathway
Signage Program

Programme de signalisation
du sentier de la capitale

title
title

Linear Directional
Sign Panel

Panneau de
direction linéaire

series

8800 & 8900

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

Entro

drawn by
dessiné par

J.P.

date

03 / 01 / 1997

scale
échelle

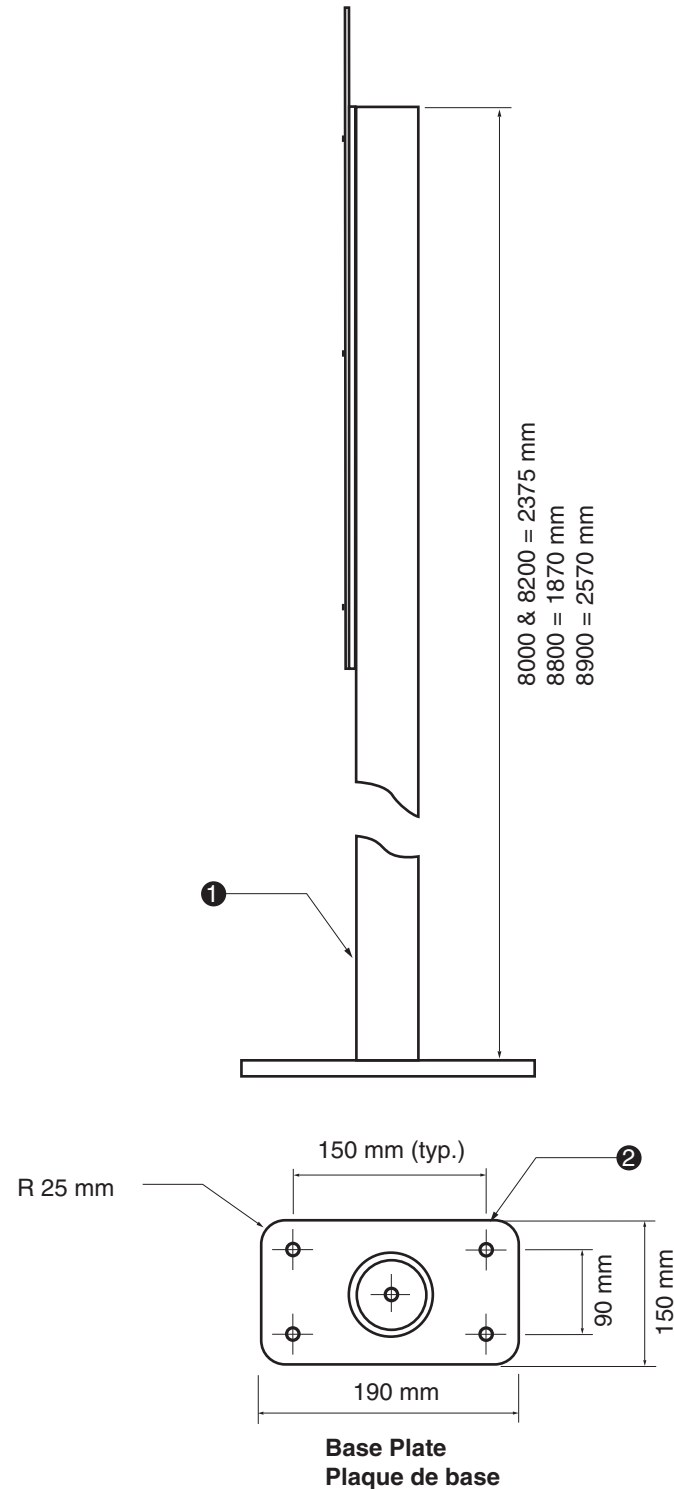
1:7.5

drawing no.
dessin no.

CP-F-08

sheet no.
no. de la feuille

2 of 2



1 **Post**
Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm.

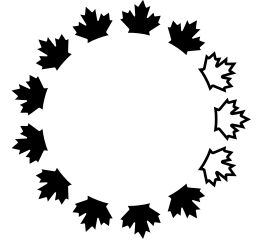
2 **Base Plate**
Fabricated from mill finish aluminum 15 mm
Base plate to be welded to bottom of post complete with four 16 mm holes, and a 16 mm centre drain hole.
Base plate to be primed and painted using Grip Ease to match International Light Gray 96-19.

Note
Paint Surfaces to be smooth and clean
Unit to be smooth, square, level and free from burrs.

1 **Poteau**
Tube en aluminium à finition matte (6061T6) de 75 mm Ø avec une épaisseur de paroi de 4 mm.

2 **Plaque de base**
Fabriquée d'aluminium fini à surface matte de 15 mm
Plaque de base soudée sous le poteau avec 4 orifices de 16 mm et un orifice central d'évacuation de 16 mm
Plaque de base apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 9619

Note
Toutes les surface doivent être peintes de façon à être lisses et propres.
Le panneau doit être lisse, égal, de niveau et exempt de bavures.



Design and Construction Design et construction

Y. Gosselin Director Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil

issued or revised / émis ou révisé **10 / 07 / 1998**

project / projet **Capital Pathway Signage Program**
Programme de signalisation du sentier de la capitale

title / titre **Base Plate**
Plaque de base

series **8000 & 8200**
8800 & 8900

approved by / approuvé par

designed by / conçu par **NCC**

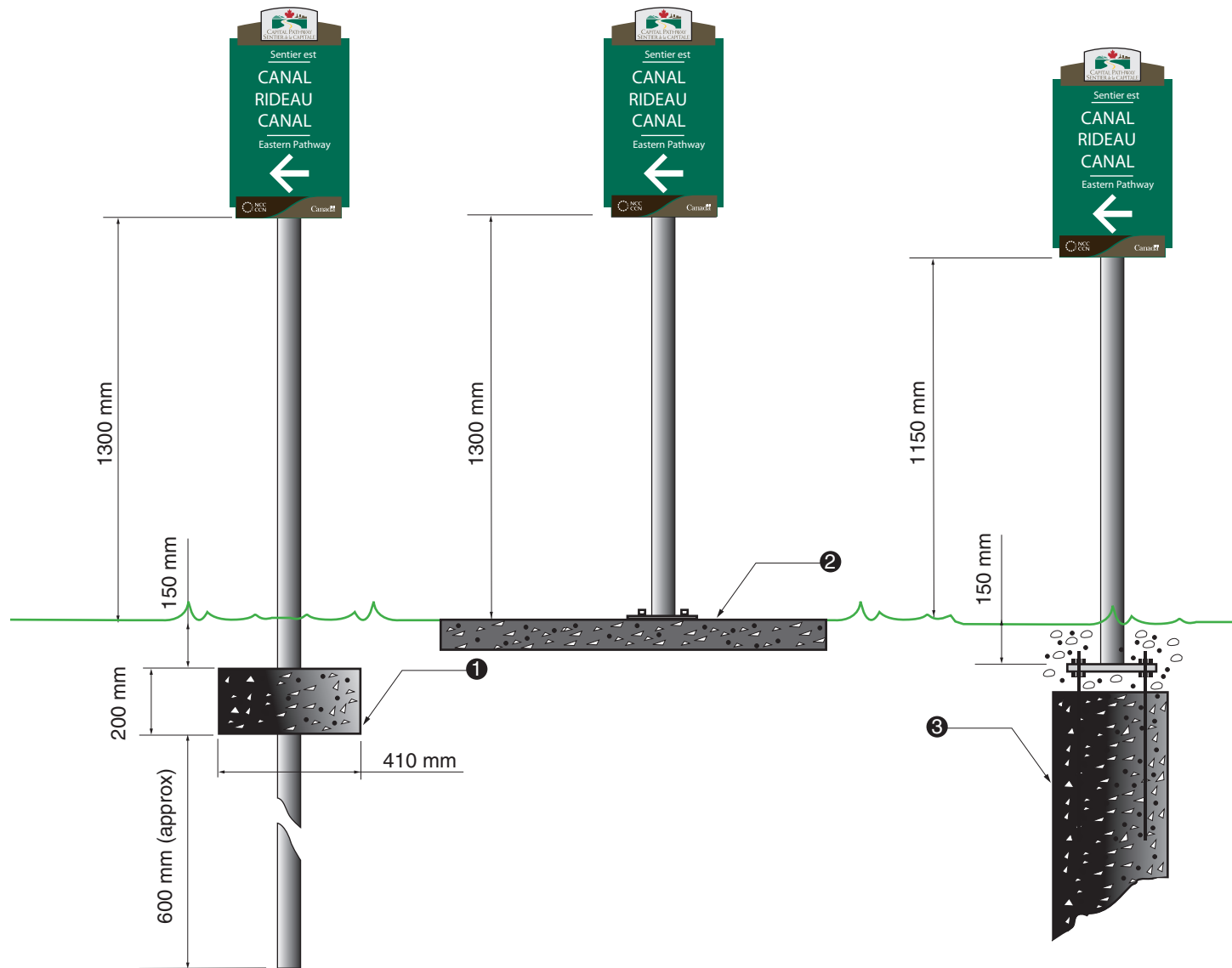
drawn by / dessiné par **R.B.**

date **23 / 05 / 1997**

scale / échelle **1:7.5**

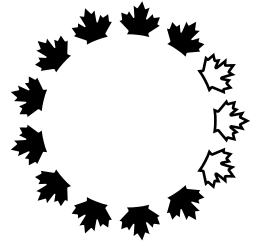
drawing no. / dessin no. **CP-F-09**

sheet no. / no. de la feuille **1 of 1**



- 1 **Concrete Footing**
Concrete to be 20 MPa and to have a dimension of 410 mm dia. x 200 mm thick, poured on site
Earth to be compacted below and above concrete and sod reappiled
 - 2 **Existing Sidewalk**
Installed on existing concrete sidewalk using 4 Hilti HSL anchors
16 mm diameter.
Nuts and washers to be stainless steel
Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points
 - 3 **Bedrock Installation**
Concrete to be 20 MPa and must be poured on site
Sono tube to have a diameter of 300 mm
Anchor basket to be fabricated from 13 mm diameter galvanized threaded rod
Nuts and washers to be stainless steel
Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points
75 mm of gravel top fill below grade
Earth to be compacted above concrete and sod reappiled around base
- Notes
Sign shall be installed only after their staked location has been approved by the National Capital Commission

- 1 **Rigole de béton**
Béton de 20 MPa coulé sur le site avec un diamètre de 410 mm et une épaisseur de 200 mm
Terre compactée sous le béton et au-dessus du béton et gazon replanté
 - 2 **Trottoir de béton existants**
Installé sur trottoir de béton existants à l'aide de 4 boulons d'ancrage Hilti type HSL 16 mm diamètre.
Écrous et boulons en acier inoxydable
Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement
 - 3 **Installation dans la roche mère**
Béton de 20 MPa coulé sur le site
Tube Sonoco de 300 mm de diamètre
Panier d'ancrage fabriqué à partir d'une tige filetée galvanisée de 13 mm de diamètre
Écrous et boulons en acier inoxydable
Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement
Couche de gravier de 75 mm sous le niveau du sol
Terre compactée sous le béton et gazon replanté autour de la base
- Notes
Les sites choisis pour les panneaux indicateurs doivent être approuvés par la Commission de la capitale nationale avant l'installation.



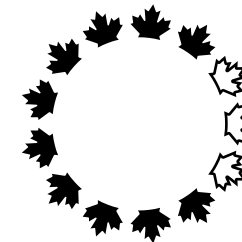
Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur



consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Linear Directional Footing Rigole de direction linéaire
series	8800
approved by approuvé par	Entro
designed by conçu par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:20
drawing no. dessin no.	CP-I-03
sheet no. no. de la feuille	1 of 2



Design and Construction
Y. Gosselin
Director

Design et construction
Y. Gosselin
Directeur

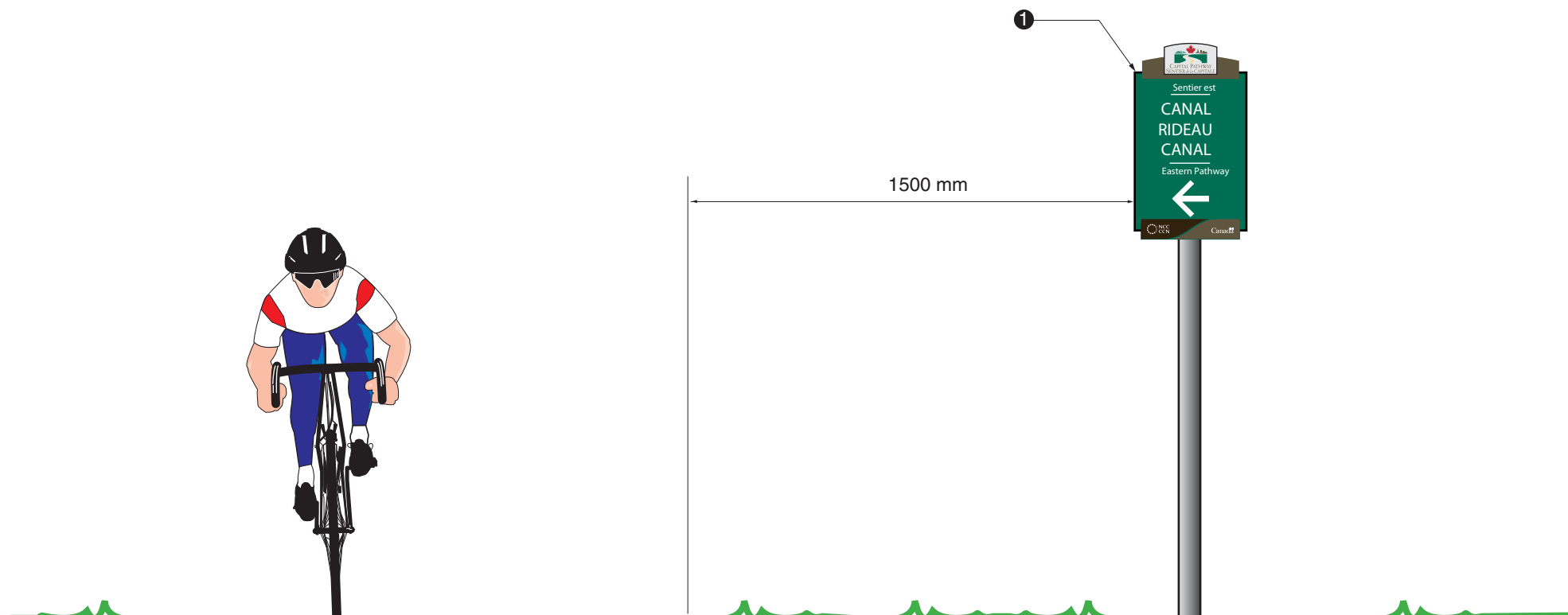


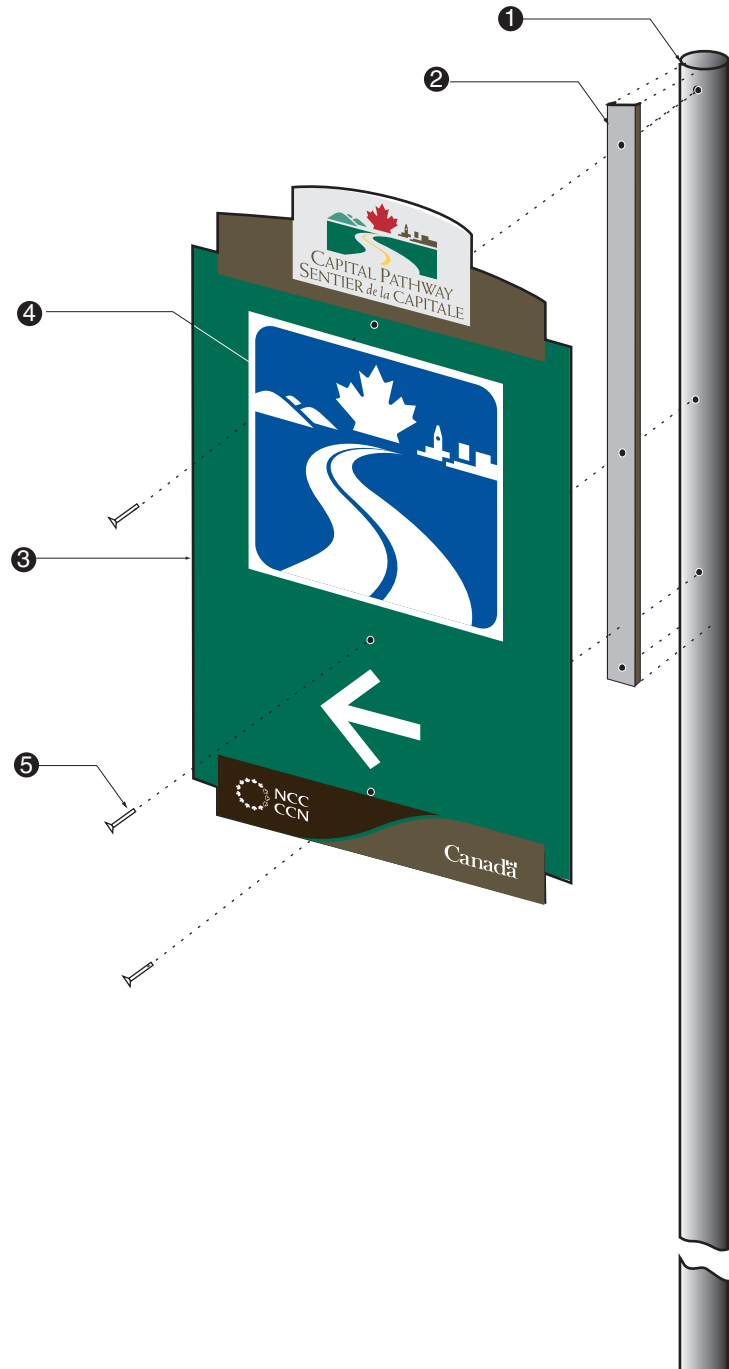
consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project project	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Linear Directional Orientation Orientation de direction linéaire
series	8800
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:20
drawing no. dessin no.	CP-I-03
sheet no. no. de la feuille	2 of 2

- 1 **Orientation**
Sign shall be installed vertical, 1500 mm from pathway
Sign to be oriented as marked on site
- 1 **Orientation**
Panneau installé à la verticale à 1†500†mm du sentier
Panneau orienté en fonction de l'indication sur le site



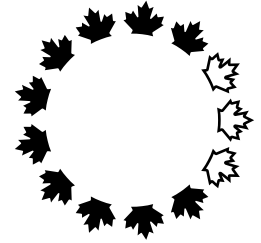


- 1 **Post - (Freestanding Only)**
75 mm standard aluminum post with three holes to accept stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 see drawing CP-F-07
- 2 **"C" Channel**
Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144) see drawing CP-F-07
- 3 **Sign Panel**
Constructed of 3mm mill finish aluminum sheet 6061-T6 see drawing CP-F-08
- 4 **Graphics**
Background (all surfaces) and Graphic Stripes (front and edge) to be painted Pathway Logo and Text to be screen printed Pictogram to be screen printed transparent Reflex Blue on white 3M Scotchlite reflective viny applied to panel see drawing CP-G-06
- 5 **Fasteners**
Sign panels to be fastened to post using three Spae- Naur stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"

Note
For some applications, sign panel to be secured to existing pole or freestanding structure
Double sided sign is identical to two sided version, with panels applied on opposite sides of pole in accordance to the single sided specification

- 1 **Poteau - (autoporteur seulement)**
Poteau en aluminium standard de 75mm avec cinq orifices pour accueillir des vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 Consulter l'illustration CP-F-07
- 2 **Profilé en C**
Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n°1144)
Consulter l'illustration CP-F-07
- 3 **Panneau indicateur**
Fabriqué à partir d'une tôle d'aluminium à finition mate de 3mm (6061T6)
Consulter l'illustration CP-F-08
- 4 **Graphiques**
Le font (toutes les surfaces) et les bandes graphiques (devant et contour) doivent être peints
Le logo du sentier et le texte doivent être imprimés par sérigraphie
Pictogramme imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent sur font blanc en vinyl réfléchissant Scotchlite 3M appliqué directement sur le panneau
Consulter l'illustration CP-G-06
- 5 **Attaches**
Panneaux indicateurs attachés au poteau à l'aide de cinq vis mécaniques inviolables à calotte Spae-Naur acier inoxydable Torx n 381668 / 10-24 X 1"

Note
Pour certaines applications, les panneaux indicateurs doivent être fixés à des poteaux déjà en place ou à une structure autoporteuse
L' affiche double face est identique à la version à deux côtés, qui comporte des panneaux installés de part et d' autre du poteau conformément aux spécifications du modèle monoface.



Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Link Sign General Assembly Dessin d'ensemble Panneaux de liaison
series	8900
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	30 / 11 / 1997
scale échelle	NTS Non à l'échelle
drawing no. dessin no.	CP-GA-08
sheet no. no. de la feuille	1 of 1

Blank Specification **A72** Spécification de panneau

Use with Sign Support Specification **B20/B21/B22**
Utiliser avec spécification de support de panneau

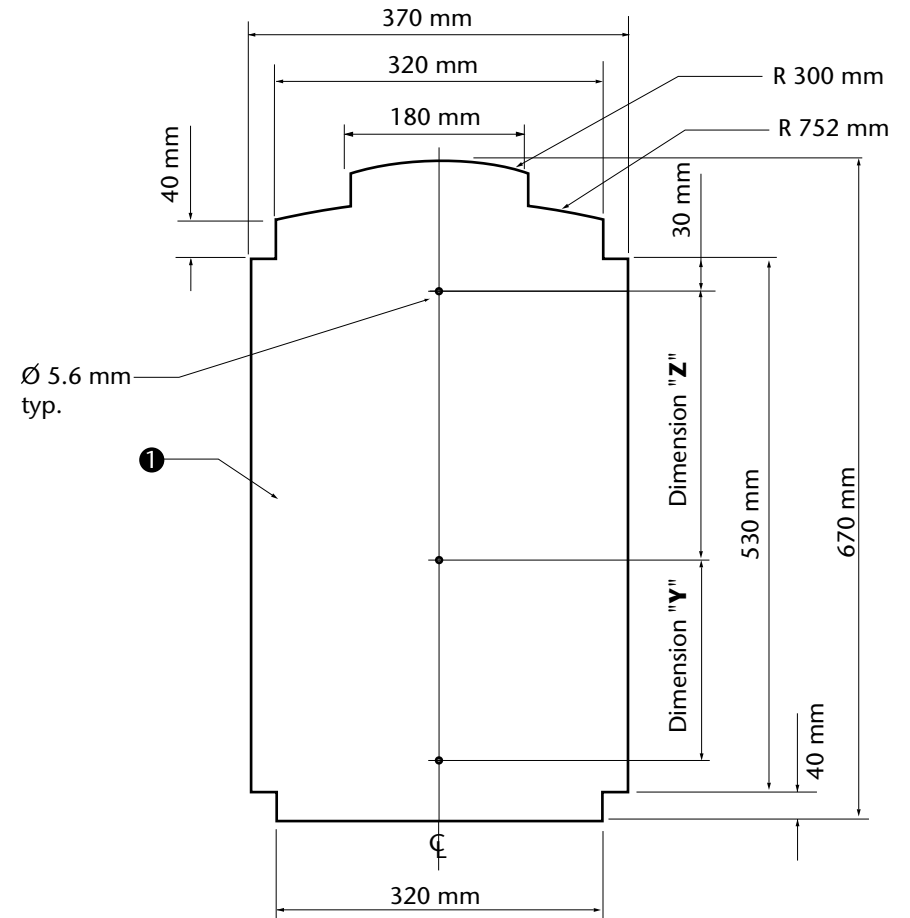
1 Sign Panel

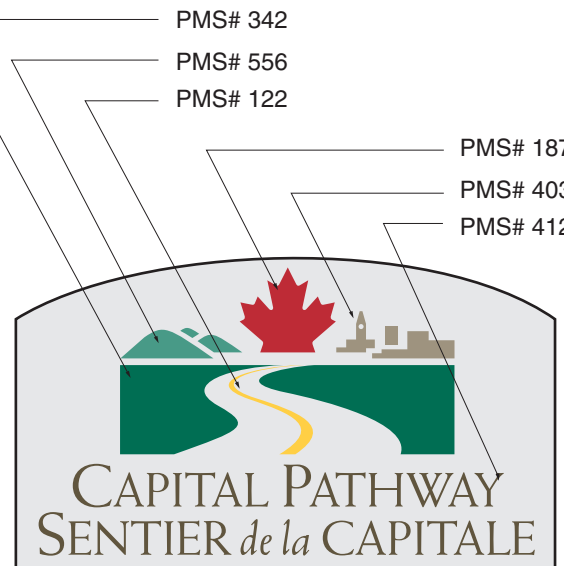
370 mm x 670 mm x 3 mm mill finish aluminum sheet - (6061 T6)
Finish as per Graphic Specs

Type	Graphic Specification: Spécification graphique :	Variable Dimensions: Dimensions variables :	
		Y	Z
8900	8900	162 mm	308 mm
88xx	8800	175 mm	295 mm
8501	8510	270 mm	200 mm
8502	8511	200 mm	270 mm

1 Panneau indicateur

Tôle d'aluminium à surface matte de 370 mm x 670mm x 3 mm -
(6061 T6)
Finir selon la spécification graphique.





Ⓐ- Ontario



Ⓐ- Quebec



Ⓑ- Ontario



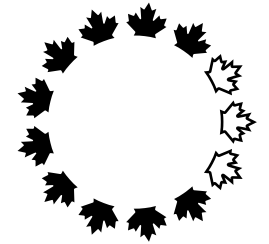
Ⓑ- Quebec

- 1 **Segment I.D. Panel**
Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip-Gard to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss
- 2 **Pathway Name**
Pathway name to be screen printed opaque white
- 3 **Pictogram**
Pictogram background and arrow to be 3M Scotchlite reflective vinyl #510-10 (white)
Pictogram to be screen printed transparent PMS Reflex Blue dropout white
- 4 **Pathway Logo**
Pathway logo to be screen printed in six colours, PMS#187, PMS# 342, PMS# 412, PMS# 556, PMS# 403 and PMS# 122
Background to be painted to match anodized aluminum
- 5 **Owner Logo**
Logo to be screen printed as per Owner's logo standard, in white opaque ink
- 6 **Graphic Stripes**
To be painted, face and edge using Grip-Gard, to match International Dark gray 96-18

Note
All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files
All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean

- 1 **Panneau d'identification de tronçon**
Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip-Gard pour obtenir la couleur PMS n°342 (vert)
Finition demi-matte
- 2 **Nom du sentier**
Nom du sentier peint au cadre en blanc opaque
- 3 **Pictogramme**
Arrière-plan et flèche en vinyle réflecteur 3M Scotchlite n°51010 (blanc)
Pictogramme imprimé par sérigraphie sur PMS Reflex bleu transparent
- 4 **Logo du sentier**
Logo du sentier peint au cadre en six couleurs (PMS n°187, PMS n°342, PMS n°412, PMS n°556, PMS n°403 et PMS n°122)
Arrière-plan peint de façon à simuler la couleur de l'aluminium anodisé
- 5 **Logo du propriétaire**
Logo peint au cadre à l'encre blanche opaque conformément aux exigences standard relatives au logo du propriétaire
- 6 **Bandes graphiques**
Peintes à l'aide de Grip-Gard pour obtenir le gris foncé international#9618 devant et contour

Note
Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.
Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.
Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.



Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé

18 / 09 / 2000

project
projet

Capital Pathway
Signage Program
Programme de signalisation
du sentier de la capitale

title
titre

Link Sign
Graphics
Graphiques de
Panneaux de liaison

series

8900

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

Entro

drawn by
dessiné par

J.P.

date

03 / 01 / 1997

scale
échelle

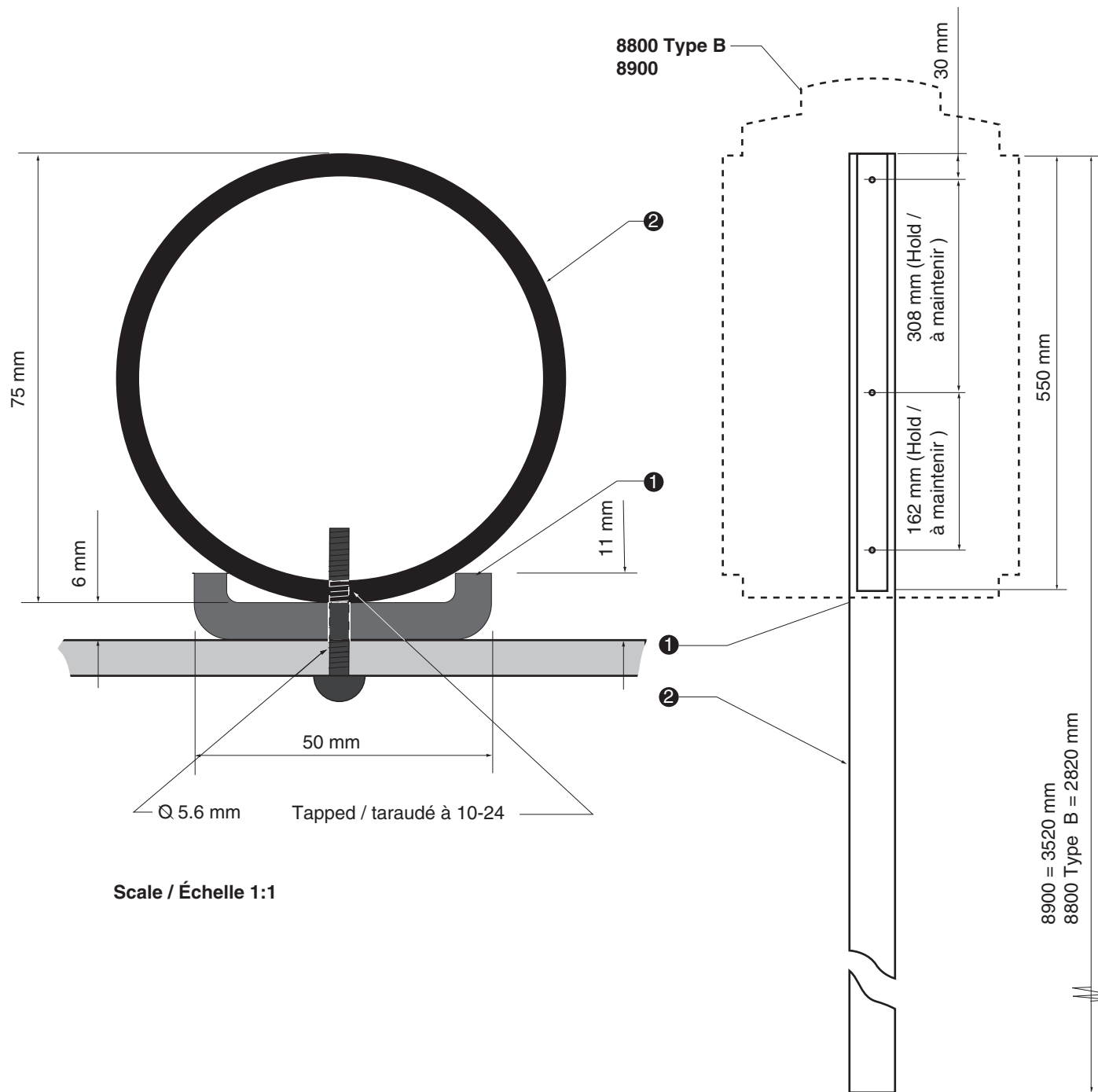
1:7.5

drawing no.
dessin no.

CP-G-06

sheet no.
no. de la feuille

1 of 1



Scale / Échelle 1:1

1 **"C" Channel**
 Fiberglass "C" channel (Peckover's Grade UTR Pultrusion part # 1144)
 Channel legs to be cut back to 11 mm in width and 550 mm long
 Channel to be drilled in sync with Sign Panel to accept three stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 To be primed and painted using Grip Flex to match International Light Gray 96-19

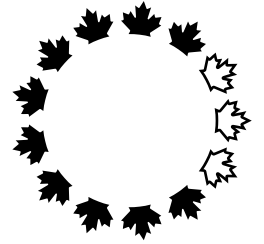
2 **Post**
 Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm x 2820 mm or 3520 with a wall thickness of 4 mm
 Post to be tapped to accept three stainless steel Torx tamper resistant dome head machine screws # 381-668 / 10-24 X 1"
 Post to be primed and painted using Grip Ease to match International Light Gray 96-19

Note
 Paint Surfaces to be smooth and clean
 Unit to be smooth, square, level and free from burrs

1 **Profilé en C**
 Profilé en C en fibre de verre (Grade UTR Pultrusion de Peckover - pièce n°1144)
 Pieds du profilé coupés à une largeur de 11 mm et à une longueur de 550 mm
 Orifices du profilé correspondant à ceux du panneau indicateur de façon à accueillir trois vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 / 10-24 X 1"
 Apprêté et peint à l'aide de Grip Flex pour obtenir le gris clair international 9619

2 **Poteau**
 Tube en aluminium à finition mate (6061T6) de 75 mm x 2820 mm ou 3520 mm avec une épaisseur de paroi de 4 mm
 Poteau taraudé pour accueillir trois vis mécaniques inviolables à calotte acier inoxydable Torx n°381668 / 10-24 X 1"
 Poteau apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 9619

Note
 Toutes les surfaces doivent être peintes de façon à être lisses et propres.
 Le panneau doit être lisse, égal, de niveau et exempt de bavures.



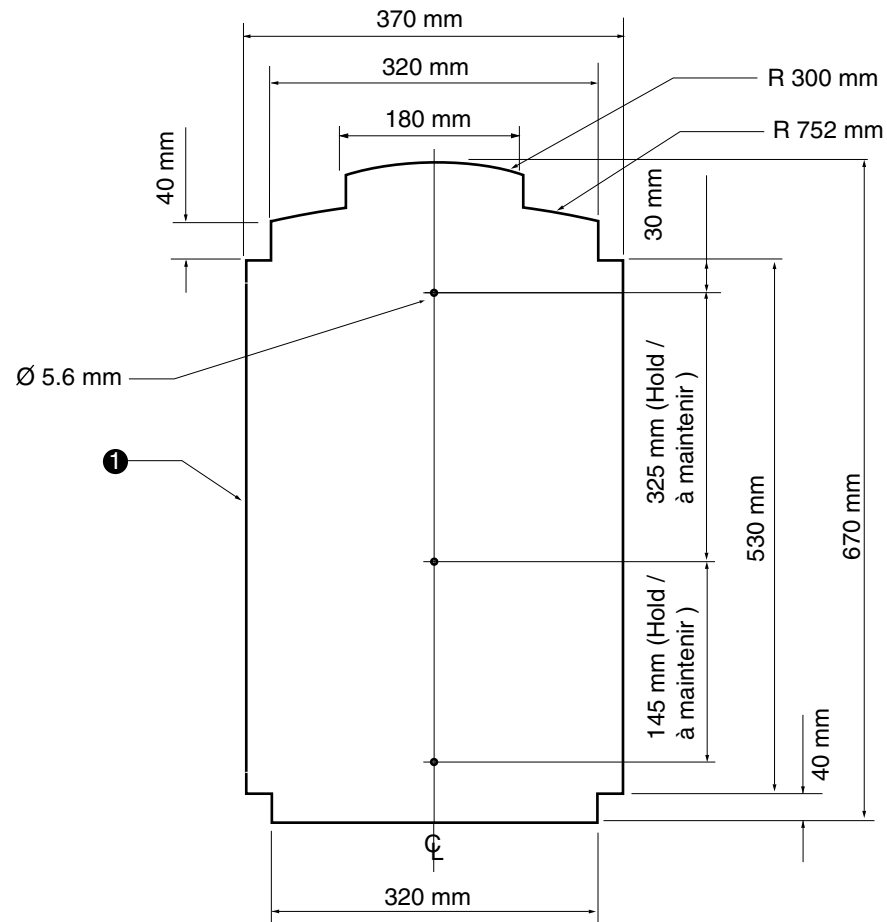
Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur



consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	02 / 01 / 1998
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Linear Directional Post Poteau avec panneau de direction linéaire
series	8800 & 8900
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:7.5
drawing no. dessin no.	CP-F-07
sheet no. no. de la feuille	2 of 2



8800 Type B
8900

- 1 **Sign Panel**
370 mm x 670 mm x 3 mm mill finish aluminum sheet - (6061 T6)
Panel to be primed and spray painted on both sides and all edges using Grip Ease to match PMS# 342 (green)
Finish to be semi-gloss

Note

All vinyl application must be smooth and free from air bubbles and dirt, paint applications to be smooth and clean and all edges to be eased

All graphics to be supplied as Macintosh Illustrator formatted EPS files

- 1 **Panneau indicateur**
Tôle d'aluminium à surface mate de 370 mm x 670mm x 3 mm - (6061 T6)
Panneau apprêté et peint au pistolet sur les deux côtés et sur tous les rebords à l'aide de Grip Ease pour obtenir la couleur PMS n° 342 (vert)
Finition demi-matte

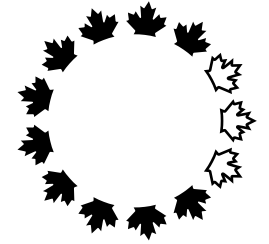
Note

Toutes les surfaces en vinyle doivent être lisses et exemptes de bulles d'air et de saletés.

Toutes les surfaces peintes doivent être lisses et propres.

Tous les graphiques doivent être fournis en fichiers Macintosh Illustrator de format EPS.

Tous les rebords doivent être limés



Design and
Construction

Y. Gosselin
Director

Design et
construction

Y. Gosselin
Directeur

Canada

consultant
expert-conseil



issued or revised
émis ou révisé

10 / 07 / 1998

project
project

Capital Pathway
Signage Program
Programme de signalisation
du sentier de la capitale

title
title

Linear Directional
Sign Panel
Panneau de
direction linéaire

series

8800 & 8900

approved by
approuvé par

designed by
conçu par

Entro

drawn by
dessiné par

J.P.

date

03 / 01 / 1997

scale
échelle

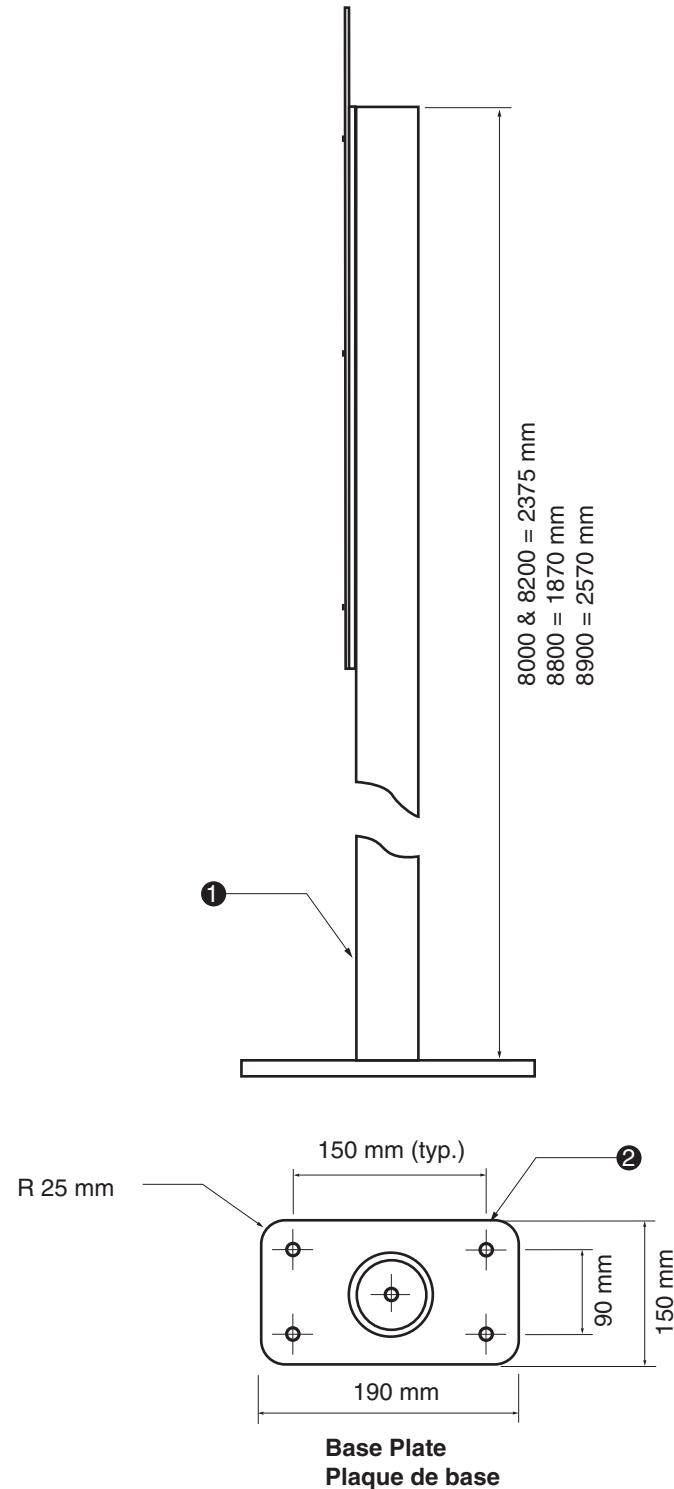
1:7.5

drawing no.
dessin no.

CP-F-08

sheet no.
no. de la feuille

2 of 2



1 **Post**
Mill finish aluminum tube (6061-T6) 75 mm Ø with a wall thickness of 4 mm.

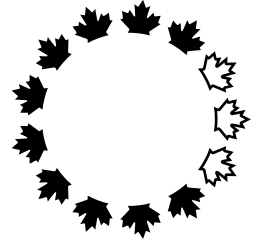
2 **Base Plate**
Fabricated from mill finish aluminum 15 mm
Base plate to be welded to bottom of post complete with four 16 mm holes, and a 16 mm centre drain hole.
Base plate to be primed and painted using Grip Ease to match International Light Gray 96-19.

Note
Paint Surfaces to be smooth and clean
Unit to be smooth, square, level and free from burrs.

1 **Poteau**
Tube en aluminium à finition matte (6061T6) de 75 mm Ø avec une épaisseur de paroi de 4 mm.

2 **Plaque de base**
Fabriquée d'aluminium fini à surface matte de 15 mm
Plaque de base soudée sous le poteau avec 4 orifices de 16 mm et un orifice central d'évacuation de 16 mm
Plaque de base apprêté et peint à l'aide de Grip Ease pour obtenir le gris clair international 9619

Note
Toutes les surface doivent être peintes de façon à être lisses et propres.
Le panneau doit être lisse, égal, de niveau et exempt de bavures.



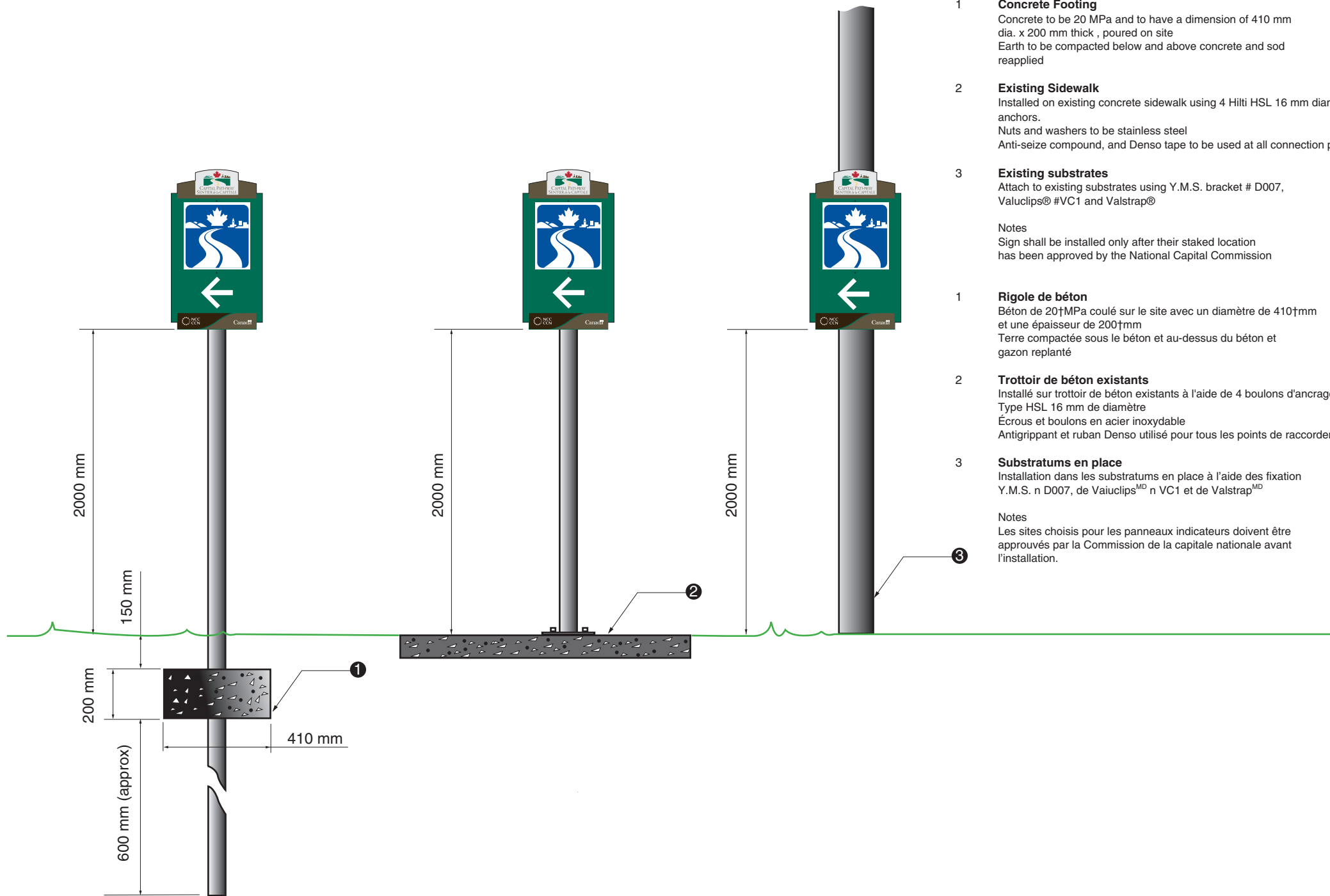
Design and Construction Design et construction

Y. Gosselin Director Y. Gosselin Directeur

Canada

consultant
expert-conseil

issued or revised émis ou révisé	10 / 07 / 1998
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	Base Plate Plaque de base
series	8000 & 8200 8800 & 8900
approved by approuvé par	
designed by conçu par	NCC
drawn by dessiné par	R.B.
date	23 / 05 / 1997
scale échelle	1:7.5
drawing no. dessin no.	CP-F-09
sheet no. no. de la feuille	1 of 1

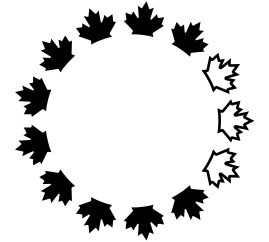


- 1 **Concrete Footing**
Concrete to be 20 MPa and to have a dimension of 410 mm dia. x 200 mm thick , poured on site
Earth to be compacted below and above concrete and sod reapplied
- 2 **Existing Sidewalk**
Installed on existing concrete sidewalk using 4 Hilti HSL 16 mm diameter anchors.
Nuts and washers to be stainless steel
Anti-seize compound, and Denso tape to be used at all connection points
- 3 **Existing substrates**
Attach to existing substrates using Y.M.S. bracket # D007, Valuclips® #VC1 and Valstrap®

Notes
Sign shall be installed only after their staked location has been approved by the National Capital Commission

- 1 **Rigole de béton**
Béton de 20MPa coulé sur le site avec un diamètre de 410mm et une épaisseur de 200mm
Terre compactée sous le béton et au-dessus du béton et gazon replanté
- 2 **Trottoir de béton existants**
Installé sur trottoir de béton existants à l'aide de 4 boulons d'ancrage Hilti Type HSL 16 mm de diamètre
Écrous et boulons en acier inoxydable
Antigrippant et ruban Denso utilisé pour tous les points de raccordement
- 3 **Substratums en place**
Installation dans les substratums en place à l'aide des fixation Y.M.S. n D007, de Vaiuclips^{MD} n VC1 et de Valstrap^{MD}

Notes
Les sites choisis pour les panneaux indicateurs doivent être approuvés par la Commission de la capitale nationale avant l'installation.



Design and Construction	Design et construction
Y. Gosselin Director	Y. Gosselin Directeur



consultant
expert-conseil



issued or revised émis ou révisé	18 / 09 / 2000
project projet	Capital Pathway Signage Program Programme de signalisation du sentier de la capitale
title titre	On Road Link Footings & Substrates Rigoles et substratums de panneaux routiers d'indication d'entrée
series	8900
approved by approuvé par	
designed by conçu par	Entro
drawn by dessiné par	J.P.
date	03 / 01 / 1997
scale échelle	1:20
drawing no. dessin no.	CP-I-04
sheet no. no. de la feuille	1 of 1

APPENDICE A - Soumission financière				Avril 2023 à Mai 2024	Mai 2024 à Mai 2025	Mai 2025 à Mai 2026	Mai 2026 à Mai 2027	Mai 2027 à Mars 2028							
			A	B	C = A x B	D	E = A x D	F	G = A x F	H	I = A x H	J	K = A x J	J = C + E + G + I + K	
	DESCRIPTION	series de panneau	Unité	Qté estimé de Oct. à Mai	Taux horaire pour année 1	MONTANTS PARTIEL	Taux horaire pour année 2	MONTANTS PARTIEL	Taux horaire pour année 3	MONTANTS PARTIEL	Taux horaire pour année 4	MONTANTS PARTIEL	Taux horaire pour année 5	MONTANTS PARTIEL	TOTALES
5.2	Service principal du contrat - item 5.2 - inspections, le nettoyage, l'entretien mineure et les rapports	Tous Series	ea / ch.	765				\$ -		\$ -		\$ -		\$ -	\$ -
	Interventions demandées au fur et à mesure des besoins et demandes seulement*														
5.3.1	Ajout ou remplacement d'un décalque	All Series	ea / ch.	6				\$ -		\$ -		\$ -		\$ -	\$ -
5.3.2 a	Ajout our remplacement d'un panneau	Series 8000	ea / ch.	6		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.2 b	Ajout our remplacement d'un panneau	Series 8300	ea / ch.	4		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.2 c	Ajout our remplacement d'un panneau	Series 8400, 8500, 8800 A et B, 8900	ea / ch.	6		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.3 a	Remplacement d'un poteau	Series 8000	ea / ch.	6		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.3 b	Remplacement d'un poteau	Series 8100	ea / ch.	4		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.3 c	Remplacement d'un poteau	Series 8300	ea / ch.	4		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.3 d	Remplacement d'un poteau	Series 8400, 8500, 8800 A et B, 8900	ea / ch.	6		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.4 a	Installation d'un nouveau poteau	Series 8000	ea / ch.	6		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.4 b	Installation d'un nouveau poteau	Series 8100	ea / ch.	4		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.4 c	Installation d'un nouveau poteau	Series 8300	ea / ch.	4		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.4 d	Installation d'un nouveau poteau	Series 8400, 8500, 8800 A et B, 8900	ea / ch.	6		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.5	Remplacer un produit Lexan	Series 8100	ea / ch.	4		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.6 a	Services additionnels - Une personne avec véhicule, outils et équipement appropriés		hourly / par heure	10		\$		\$		\$		\$		\$	\$
5.3.6 b	Services additionnels - Deux personnes avec un véhicule, outils et équipement appropriés		hourly / par heure	6		\$		\$		\$		\$		\$	\$
	*Svp notez que les 'quantités estimées' utilisées sur les formulaires de prix pour item 5.3.1 a 5.3.6 sont pour évaluer les soumissions seulement et ne constituent pas un engagement de la CCN. La CCN va établir une allocation annuelle pour ces interventions demandes parmi le total estimé du contrat. L'allocation annuelle pour les interventions demandées pourra être augmenté, diminuer ou annuler en entier par la CCN d'année à année.														
	MONTANT PARTIEL - SOMME DES ITEMS 5.3.1 À 5.3.6 b - ALLOCATION ANNUELLE ESTIMER POUR DES INTERVENTIONS DEMANDÉES					\$		\$		\$		\$		\$	\$
	MONTANT PARTIEL PRINCIPAL (MONTANT PARTIEL CI-DESSUS + ITEM 5.2)					\$		\$		\$		\$		\$	\$
	13% TVH SUR LE MONTANT PARTIEL PRINCIPAL					\$		\$		\$		\$		\$	\$
	GRAND TOTAL ESTIMÉ					\$		\$		\$		\$		\$	\$

